

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

COVAGE
SOMME

COVAGE SOMME
Rapport Annuel d'Activités
2021

SOMMAIRE

1	LE PROJET PORTE PAR SOMME NUMERIQUE	2
1.1	Les objectifs poursuivis par Somme Numérique	2
1.2	Le contrat de délégation de service public	3
1.2.1	Objet du contrat de DSP et grandes étapes de la vie du contrat	3
1.2.2	Evolutions contractuelles et faits marquants de l'année 2021	6
1.3	Organisation et exécution du contrat	18
1.3.1	Le groupe Covage	18
1.3.2	L'organisation territoriale	19
1.3.3	Contrats de prestations	19
1.3.4	Insertion	21
1.3.5	Focus sur l'activité juridique	22
2	VOLET TECHNIQUE	24
2.1	Modernisation du backbone national	25
2.2	Déploiement du réseau	28
2.2.1	Avancement du déploiement sur la DSP	28
2.2.2	Avancement affermage	29
2.3	Les obligations du délégataire en matière d'exploitation technique	29
2.4	Les moyens mis en œuvre pour assurer l'exploitation technique du Réseau	30
2.5	Les caractéristiques du Réseau Covage Somme	31
2.6	Respect des engagements en matière de qualité de service	35
2.6.1	Rappel des engagements en matière de qualité de service	35
2.6.2	Disponibilité du Réseau	35
2.6.2.1	Pour les services FTTO	35
2.6.2.2	Pour les services FTTH	37
2.6.3	Tickets d'incidents	37
2.6.3.1	Pour les réseaux FTTO	37
2.6.3.2	Pour les réseaux FTTH	38
2.6.3.3	Données d'occupation du réseau	39
2.6.3.1	Traitement des DICT	40
2.6.4	Les incidents majeurs étant survenus le Réseau	40
2.7	Maintenance du Réseau	40
2.7.1	Travaux de maintenance	40
3	VOLET COMMERCIAL	43
3.1.1	Focus sur les outils de Geomarketing FTTO	44
3.1.1.1	Moyens humains	44
3.1.1.2	Outil d'éligibilité plus performant et plus simple d'utilisation pour nos clients	45
3.1.1.3	Suivi renforcé de l'activité et des besoins des opérateurs	46
3.1.1.4	Accompagnement des extensions	46
3.1.1.5	Evolution du marché adressable	46
3.2	Positionnement du Délégataire	47
3.2.1	Evolution de la grille tarifaire FTTH	47
3.3	Evolution du portefeuille d'Usagers du Réseau	48
3.3.1	Pour le réseau FTTH	48
3.3.2	Pour le réseau FTTO	48
3.4	Evolution du parc de services en production	49
3.4.1	Evolution du nombre de clients finals FTTH	49

3.4.1.1	Les offres activés	Erreur ! Signet non défini.
3.4.1.2	Les offres passives	51
3.4.1.3	Nombre d'abonnés par opérateur	51
3.4.2	Evolution du nombre de services commercialisés FTTO	52
3.4.2.1	Les services activés	53
3.4.2.2	Les services passifs	53
3.5	Analyse des prises de commandes FTTO	54
3.5.1	Analyse des prises de commande Bande Passante Entreprise	56
3.5.2	Analyse des prises de commande Bande Passante Entreprise Access	58
3.6	Raccordements de clients finals	59
3.6.1	Raccordements de clients finals FTTH	59
3.6.1.1	Sur les offres activées	68
3.6.1.1.1	Les activations en volume	68
3.6.1.1.2	Les délais d'activation	69
3.6.1.1.3	Délais d'activation Bande Passante Entreprise	70
3.6.1.1.4	Délais d'activation Bande Passante Entreprise Access	72
3.6.1.2	Sur les offres passives	74
3.7	Perspectives commerciales sur l'année à venir	75
4	VOLET FINANCIER	78
4.1	Principaux indicateurs de l'année 2021	78
4.2	Rappel des règles de comptabilité retenues	78
4.2.1	Principes généraux	78
4.2.2	Immobilisations	78
4.2.3	Valeurs mobilières de placement	79
4.2.4	Créances d'exploitation	79
4.2.5	Provisions pour risques et charges	79
4.2.6	Chiffre d'affaires	79
4.2.7	Résultat courant	79
4.3	Compte de résultat	80
4.3.1	Comparaison par rapport à l'année précédente	80
4.3.2	Recettes	81
4.3.3	Charges	83
4.4	Patrimoine et Bilan	85
4.4.1	Investissements	85
4.4.2	Bilan	86
4.5	Tableau des flux de trésorerie	87
4.6	Flux entre le délégataire et le délégant	87
4.6.1	Redevances versées au délégant	87
4.7	Inventaire des biens de retour	88
4.8	Engagements à incidence financière du délégataire	88
4.9	Retour à meilleure fortune	88



UN SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DES TERRITOIRES

2021 a été une année de forte croissance, les levées de fonds successives et le rachat de 26 réseaux de Covage ont renforcé le positionnement national et accéléré le développement des entités du Groupe Altitude.

Nous sommes ravis d'accueillir vos territoires au sein du Groupe Altitude, pour lesquels toute l'expertise et le savoir-faire des équipes est mobilisé, pour poursuivre à vos côtés la dynamique de développement du Très Haut Débit, en offrant l'accès à la fibre optique à tous vos administrés.

Avec ce nouveau périmètre Altitude est le 3ème opérateur d'infrastructures de fibre optique sur le territoire français et le 1er opérateur indépendant de Réseaux d'Initiative Publique à l'échelle du pays.

Partenaire industriel privilégié des collectivités, plus de 800 collaboratrices et collaborateurs d'Altitude Infra accompagnent les élus de 29 départements dans l'aménagement numérique de leur territoire en coordonnant le déploiement, l'exploitation et la commercialisation des réseaux fibre optique. Avec plus de 5 000 000 de prises FttH contractualisées à l'échelle nationale, Altitude Infra assure la commercialisation de 26 réseaux d'initiatives publiques, avec une progression x2,3 de ses prises, soit +336 000 de nouveaux abonnés.

Ces résultats sont le fruit d'un dynamisme et d'une coopération avec plus de 100 opérateurs commerciaux et des process éprouvés permettant d'assurer la prise de commandes générées par les 4 OCEN.

Acteur économique et social majeur, Altitude Infra investit dans les territoires en construisant des réseaux de qualité pour rendre la fibre accessible à tous et favoriser l'émergence de Territoires intelligents et Durables.

Les éléments factuels présentés dans ce rapport d'activités 2021 illustrent notre implication au quotidien et confortent, je l'espère, la pérennité de notre collaboration.

*David ELFASSY
Président d'Altitude Infra,
Vice-Président d'InfraNum*



LE PROJET DU DELEGANT ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE



1 LE PROJET PORTE PAR SOMME NUMERIQUE

1.1 Les objectifs poursuivis par Somme Numérique

Somme Numérique est un syndicat mixte, c'est à dire une union de collectivités de natures différentes constituée dans le but de mieux exercer une partie de leurs compétences et de mutualiser certains services communs. Il est dirigé par un comité syndical composé de représentants élus et présidé par Philippe VARLET.

Somme Numérique a reçu délégation de compétence de ses membres en matière d'aménagement numérique du territoire. Cela signifie qu'il les représente dans la mise en œuvre d'une politique concertée autour de l'objectif de donner au département, à ses habitants et à ses territoires les meilleures chances de bénéficier des services utilisant les réseaux de communications électroniques et en premier l'Internet à haut débit. Pour cela il a construit un réseau ouvert d'initiative publique en fibre optique, qui est loué aux opérateurs de télécommunications et peut être utilisé par les collectivités membres de Somme Numérique. Somme numérique est l'organe responsable du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et le maître d'ouvrage de sa mise en œuvre.

Parallèlement Somme Numérique propose à ses membres des services mutualisés pour l'achat des prestations de télécommunications et pour les usages des technologies de l'information et de la communication dans l'administration et l'enseignement.

Somme Numérique loue aux opérateurs de télécommunications son réseau de fibre optique pour offrir aux particuliers, aux entreprises et aux administrations du département des services compétitifs et innovants.

Pour les particuliers il s'agit d'avoir accès aux offres dites « dégroupées ». Somme Numérique a également reçu mission du Conseil général de la Somme d'assurer aux particuliers un accès à Internet haut débit par le programme NRA ZO et l'aide à la connexion satellitaire. Pour les entreprises et les administrations il s'agit d'avoir accès aux meilleures offres en haut ou très haut débit. Le syndicat s'est fixé pour mission d'amener la fibre optique au plus proche des entreprises en particulier dans les zones d'activités afin de favoriser le label « Zones d'activités très haut débit ».

Les sites publics des membres peuvent être raccordés au réseau de fibre optique public ou dégroupés par les équipements du syndicat.

Somme Numérique a également pour mission d'assurer la « montée en débit » de tout le département et de permettre l'arrivée à terme de la fibre optique chez tous les utilisateurs actuels du réseau téléphonique. Il a mis en place le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme dont la mise en œuvre est en cours, en recourant à toutes les technologies disponibles mais s'appuyant fortement sur le FTTH.

Somme Numérique a mis en place un groupement de commandes en matière de services de télécommunications afin de diminuer les coûts de ces prestations pour ses membres et les communes qui les composent.

Somme Numérique accompagne les collectivités dans leurs projets d'e-éducation. Somme Numérique, en collaboration étroite avec l'Inspection d'Académie, aide au déploiement des espaces numériques de travail (ENT) dans les écoles primaires et les collèges, conseille et accompagne à l'équipement (tableau blanc interactif, ordinateurs) via des marchés publics dédiés, accompagne les projets « Ecole numérique rurale ».

Somme Numérique accompagne les collectivités dans leurs usages des outils informatiques et Web. Il propose des solutions pour les sites Internet et les messageries électroniques des collectivités, les accompagne dans le processus de dématérialisation de leurs actes (aujourd'hui le contrôle de légalité, les marchés publics, demain l'archivage électronique), propose des logiciels de gestion des collectivités installés sur ses serveurs et forme les agents à l'utilisation de ces outils.

En 2021, Somme Numérique a poursuivi les complétions de la phase 1 du SDAN et a poursuivi le déploiement de la phase 2. La crise sanitaire ainsi que des problèmes d'exploitation d'appuis communs existants a néanmoins affecté le calendrier prévisionnel de livraison de prises au délégataire.

1.2 Le contrat de délégation de service public

1.2.1 Objet du contrat de DSP et grandes étapes de la vie du contrat

A l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence conforme aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte Somme Numérique a retenu la société TUTOR SA, à laquelle s'est substituée dans ses droits et obligations la société TUTOR SOMME, en qualité de Délégataire, afin d'exploiter, de maintenir et de commercialiser le réseau de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire du Syndicat Mixte.

Afin d'assurer la cohérence entre toutes les entités du groupe et ainsi améliorer la visibilité de l'ensemble de ses filiales sur le territoire national et mais aussi pour clarifier la communication auprès de ses clients, le groupe Covage a souhaité que l'entité Tutor Somme devienne Covage Somme en janvier 2018.

La durée de la Convention de Délégation de Service Public est de quinze (15) ans à compter de la date de prise d'effet fixée le 1er janvier 2015. Le 29 octobre 2018, le contrat de DSP a fait l'objet d'un avenant prolongeant sa durée de 2 ans.

Plus précisément, le Délégataire assure l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau de communications électroniques à haut et très haut débit qui est mis à la disposition des opérateurs et des utilisateurs, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, par voie conventionnelle, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires, aux tarifs qui sont fixés par la Convention de Délégation de Service Public et ses annexes.

Les services fournis aux usagers du réseau de communications électroniques sont obligatoirement conformes avec la réglementation en vigueur.

Le Délégataire est en particulier chargé au titre de ses obligations contractuelles :

- D'exploiter le réseau de communications électroniques existant ;
- D'exploiter un réseau ouvert de communications électroniques ouvert au public (au sens de l'article L.32, 3°, du Code des postes et communications électroniques) FTTH qui lui sera mis à disposition par l'autorité délégante au fur et à mesure de sa réalisation ;
- De mettre ce réseau à la disposition d'opérateurs de communications électroniques pour leur permettre d'adresser leurs offres de services aux usagers finals et, le cas échéant, de le mettre à disposition des utilisateurs de réseaux indépendants ;

- De la réalisation des raccordements finaux entre le point de branchement optique (PBO) et le point de terminaison optique (PTO).
- Le Délégué de service public aura en charge l'exploitation du réseau mis à sa disposition dans le cadre de la Délégation de Service Public et devra assurer la fourniture des services définis ci-après :
 - La prise en charge et l'exploitation technique du réseau, notamment l'entretien, la maintenance, l'amélioration des ouvrages, matériels et équipements constitutifs du réseau ;
 - La sécurisation et la supervision du réseau ;
 - La commercialisation du réseau auprès des usagers du service public, le Délégué agissant exclusivement dans un cadre d'un opérateur d'opérateurs et ne commercialisant pas de services à l'utilisateur final ;
 - La fourniture d'un service de communications électroniques pour les groupements fermés des utilisateurs (GFU) ;
 - La fourniture aux dits usagers et utilisateurs, de services passifs et actifs de communications électroniques, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
 - La reprise des conventions et contrats existants au jour de la remise du réseau fourni en annexe 17 de la Convention de Délégation de Service Public ;
 - Le renouvellement des équipements actifs du Réseau délégué et l'acquisition des équipements actifs nécessaires ;
 - Les raccordements pour les clients finaux professionnels et non professionnels hors extension du réseau tels que défini en annexe 12 de la Convention de Délégation de Service Public.

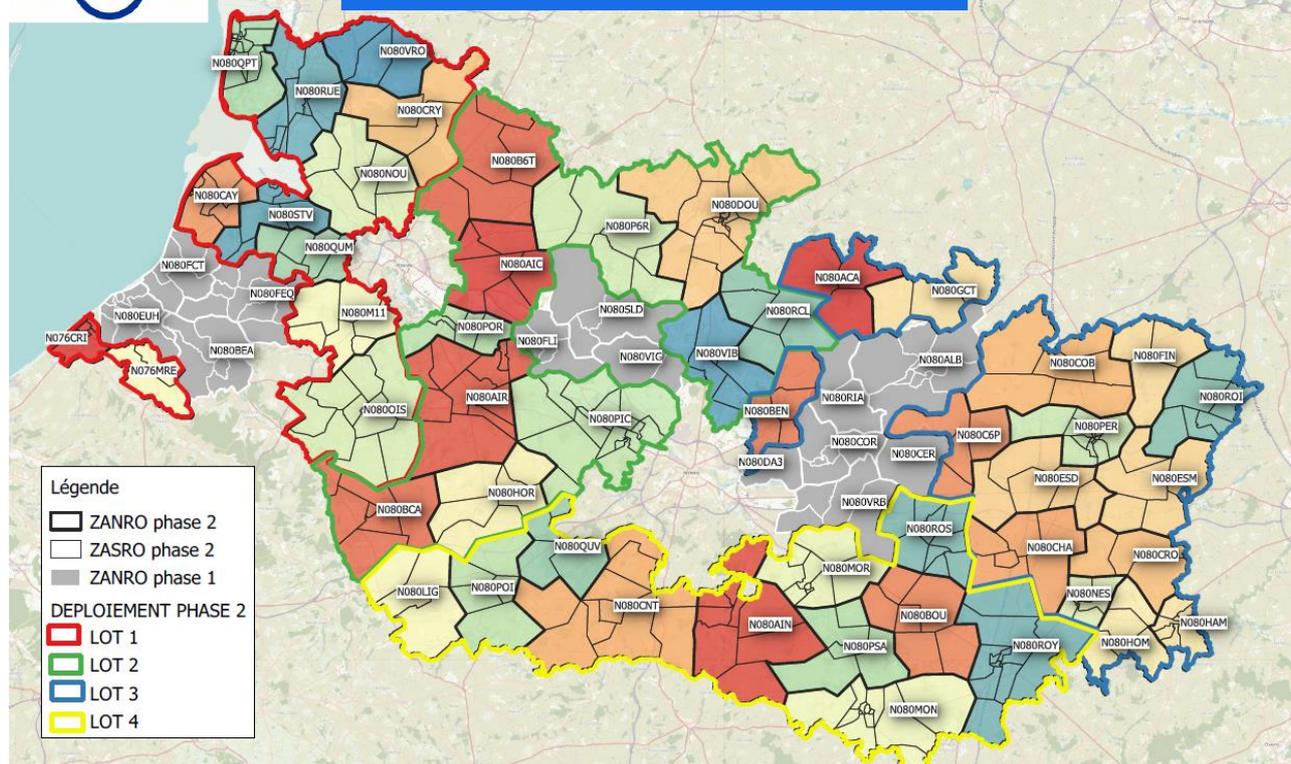
Par ailleurs, le Délégué pourra, après la conclusion d'un avenant à la Convention de Délégation de Service Public, être amené à procéder à toute construction ou utilisation supplémentaire d'infrastructures nécessaires à l'achèvement et à l'extension du réseau pour des parties de réseau situées dans le périmètre contractuel et ne disposant pas d'infrastructures de communications électroniques satisfaisantes.

Le périmètre départemental de la Délégation de Service Public est constitué du territoire des communes du département de la Somme.

La zone d'initiative publique non conventionnée comprend l'ensemble des communes du territoire à l'exception des communes de l'agglomération d'Amiens Métropole et de la communauté de communes de l'Abbevillois ainsi que des communes seinomarines de la communauté de communes Bresle Maritime intégrées au projet.



INTENTION DE DEPLOIEMENT - PHASE 2 - SOMME



Le présent document constitue, conformément à l'article 35.1 du contrat de concession, le rapport annuel de l'année 2021 concernant la concession attribuée à COVAGE SOMME.

Historique : éléments importants et dates clés de la DSP avec les dates clés

Date	Evènement	Objet
21 novembre 2014	Immatriculation	Immatriculation de la société TUTOR SOMME
14 décembre 2014	Signature	Signature de la convention entre SOMME NUMERIQUE et TUTOR SA
17 décembre 2014	Notification	Notification du contrat
1^{er} janvier 2015	Prise d'effet	Prise d'effet de la Délégation de Service Public
15 décembre 2016	Actionnariat	Rachat de la société TUTOR SA par COVAGE
14 juin 2017	Avenant n°1	Grille tarifaire
29 octobre 2018	Avenant n°2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration de nouvelles communes et installations dans le périmètre du service public délégué ▪ Prolongation de la convention (2ans) ▪ Redevance pour la mise à disposition du réseau ▪ Identification du délégataire Covage Somme ▪ Evolution du catalogue de services et de la grille tarifaire ▪ Création d'un nouvel article « Sort des produits constatés d'avance » ▪ Mise à jour du plan d'affaire ▪ Modification de l'article 19.4 ▪ Insertion de l'article 20bis « insertion sociale et formation » ▪ Intégration des données SIG ▪ Indicateurs de performances et de qualité ▪ Modification des annexes ▪ Mise à disposition des données essentielles
14 novembre 2019	Avenant n°3	Nouvelles offres de services « BPE 2019 » et « BPE Acces 2019 »
20 avril 2021	Avenant n°4	Nouvelles grille tarifaire FTTH

Le présent document constitue, conformément à l'article 35.1 du contrat de concession, le rapport annuel de l'année 2021 concernant la concession attribuée à Covage Somme.

1.2.2 Evolutions contractuelles et faits marquants de l'année 2021

Les éléments marquants de 2021 :

Janvier :

L'opérateur Win Wheel Telecom a mis en service son 9ème parc éolien relié au réseau fibre Somme Numérique, à Allenay. La fibre publique est vraiment la fibre des champs.

Parc Eolien d'Allenay :



Parc Eolien d'Allenay

Février :

La coopérative NORIAP a poursuivi le déploiement de la fibre sur ces sites avec le raccordement des sites de Nesles et Poix de Picardie



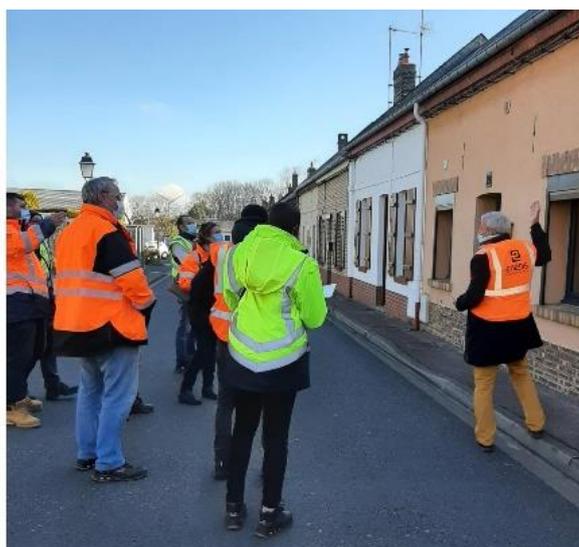
Mars :

Yves Briançon, Directeur de Somme Numérique, fait valoir ses droits à la retraite et quitte le syndicat mixte. Il a été un interlocuteur exigeant, attentif et pragmatique et toujours animé d'un esprit constructif.



Bonne retraite Mr Briançon !

Un Audit de qualité des raccordements a été réalisé sous l'égide d'Enedis et de Somme Numérique afin de sensibiliser les opérateurs opérant en mode STOC sur les malfaçons lors de l'exploitation des appuis communs. Luis Rodriguez, directeur délégué régional d'Enedis a également largement rappeler les enjeux et les impératifs de sécurité lors de ces opérations de raccordement. Orange, Bouygues, Free et SFR étaient présents à cet atelier



Audit avec Enedis à Fressenneville

Somme Numérique et son partenaire Axians ont réuni les élus, en présence de Philippe Varlet, Président de Somme Numérique pour la pose du Nœud de Raccordement Optique de Fins à l'extrême Nord-est du département .



Philippe Varlet et les élus du secteur de Fins

Avril

Axians a procédé au grutage du NRO de Roye en ce mois d'Avril, en présence de Marie Laure Crespel, nouvelle directrice de Somme Numérique. Toujours impressionnant de voir le déploiement de la grue de Sommalev qui déplace avec grâce les 21 tonnes du NRO préfabriqué par Cegelec.



Grutage du NRO Roye

Quelques jours plus tard, c'est au tour de Sogetrel de procéder à la mise en place du NRO de Picquigny :



Laurent Parsis, Vice-Président de Somme Numérique entouré des élus locaux

Suite à l'adoption de la délibération du conseil syndical, Somme Numérique a notifié à Covage Somme, l'adoption de l'avenant 4 de la Convention de Service Publique ayant pour objet l'évolution de la grille tarifaire FTTH afin de respecter les nouvelles décisions de l'ARCEP.

Mai

A l'initiative de Somme Numérique une opération de communication a été mise en œuvre avec la chaîne de télévision locale WEO composée d'un reportage sur le terrain avec le suivi du déroulé d'un raccordement à la fibre à laquelle a contribué Carine Spalletti, responsable marketing de Covage Somme,



Interview de Carine Spalletti

et d'une émission en plateaux avec les élus de Somme Numérique à laquelle a participé Didier Blondin, Directeur de Covage Somme. Cette émission a fait l'objet d'un cycle de rediffusion sur la chaîne Reportage WEO TV :



Philippe Varlet et Didier Blondin sur le plateau de WEO

Covage a poursuivi les réunions publiques dans les communes qui le souhaitent afin de présenter aux habitants les acteurs, les enjeux et les procédures de raccordement des habitations à la fibre. A chaque réunion, un public nombreux était présent, illustrant l'intérêt du THD pour la population. Réunion publique Pendé :



Réunion publique à Pendé

Comme chaque année depuis dix ans, les acteurs du déploiement du Très Haut Débit en France, se sont retrouvés à Deauville pour les états Généraux des réseaux d'Initiative Publique. L'occasion pour les différents acteurs, industriels et collectivités de croiser leurs regards sur l'évolution du plan national THD. A cette occasion, Covage et Somme Numérique ont été invités à participer à une table ronde pour exposer le travail conjoint sur l'exploitation des appuis communs Enedis.



Marie Laure Crespel et Nathalie Dirand ont représenté Somme Numérique et Covage à la table ronde

Juin

Profitant de la disponibilité de la fibre au centre-ville de St Valery, le Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme a souscrit un abonnement à une fibre dédiée et a été raccordé au mois de Juin.



Juillet

Un nouveau cap a été franchi en ce mois de juillet puisque ce sont désormais plus de 30 000 foyers samariens qui sont abonnés aux offres des opérateurs.



Après le groupe Iliad en 2020, c'est au tour de SFR de devenir co-investisseur sur le réseau de Somme Numérique. L'opérateur du groupe Altice Co-Investissement souscrit à l'offre de co-investissement à hauteur de 10% des prises.



L'opérateur au carré rouge devient co-investisseur du réseau

Aout

Au tour de Oisemont de voir arriver son Nœud de Raccordement optique sur le territoire de la communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois. Somme Numérique avait invité les élus du secteur à cet évènement.



Pose du NRO de Oisemont

Septembre :

A l'invitation de Somme Numérique, Covage a participé au Salon des Maires de la Somme. Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur a fait une halte sur le stand. Par ailleurs, cet évènement nous a permis de faire le point sur le projet avec de nombreux élus, sénateurs, députés, conseillers départementaux et maires.



Philippe Varlet et Laurent Parsis exposent le projet au ministre de l'Intérieur

Les Ateliers des Territoires Connectés se sont tenus à Lille, sous l'égide d'Infranum, la fédération des industries des infrastructures numériques. Un point d'étape avec Cédric O, Secrétaire d'Etat au numérique et Christophe Coulon, Vice-Président du Conseil Régional des Hauts de France. Somme Numérique et Covage étaient présents à ces échanges.



Covage Somme était présent à Euratechnologies pour ces Ateliers

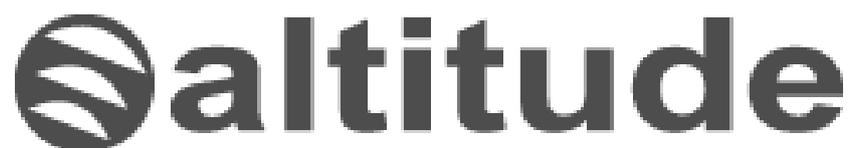
Sur la zone industrielle de Feuquières en Vimeu, après Velux, Tirard, Lenne Création, Devismes, Valentin, ce sont les Etablissements BRICARD qui sont désormais raccordés au réseau.



Le site Bricard de Feuquières en Vimeu

Octobre :

Après deux années d'un processus long et complexe, Covage intègre finalement le groupe Altitude. Une consolidation qui amène de nouvelle perspective pour Covage Somme.



Arrivée précoce de l'hiver qui a perturbé la pose du Nœud de raccordement optique du Ham en présence des élus locaux et du Président de la Communauté de Communes et de Philippe Varlet.



Pose du NRO Ham sous les flocons

Novembre :

Après la trêve subie à cause de la crise sanitaire, Covage a repris le cycle des forum opérateurs à Doullens en coopération avec les services de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie.



Forum de Doullens

Le NRO de Rosières en Santerre a été posé par les équipes d'Axians et Somme Numérique



Les élus du secteur de Rosières autour de Mme Maille-Barbare, Maire et de Laurent Parris, VP de Somme Numérique et de Marie-Laure Crespel, Directrice de Somme Numérique

Dans le cadre d'un appel d'offre national remporté par notre partenaire opérateur, nous avons réalisé les raccordements au réseau des deux unités de la chaîne de grande surface de Bricolage Leroy Merlin. L'activité Retail est de plus en plus en appétence sur notre réseau à l'instar des groupes Intermarché et Leclercq.



Les sites de Longueau et Amiens Nord ont été raccordés

Beau symbole à Saint Valery sur Somme, l'association du chemin de fer de la Baie de Somme a accueilli le raccordement du site de la gare, sur le quai, en face du magnifique bâtiment du Grenier à Sel.



Un train centenaire connecté au THD à st Valery sur Somme

Décembre :

Première participation du Groupe ALTITUDE au comité de suivi de la convention de service publique du 3ème trimestre, avec la présence et l'intervention d'Ihlam Djehaich, Directrice générale Altitude Infra THD afin de mettre en perspective l'ambition du groupe Altitude sur la Somme.



Ihlam Djehaich, Directrice Générale, d'AITHD

Enfin, le raccordement d'un établissement mythique d'Amiens, la Brasserie Jules (Verne) à quelques encablures des locaux de Covage Somme a eu lieu en cette fin d'année



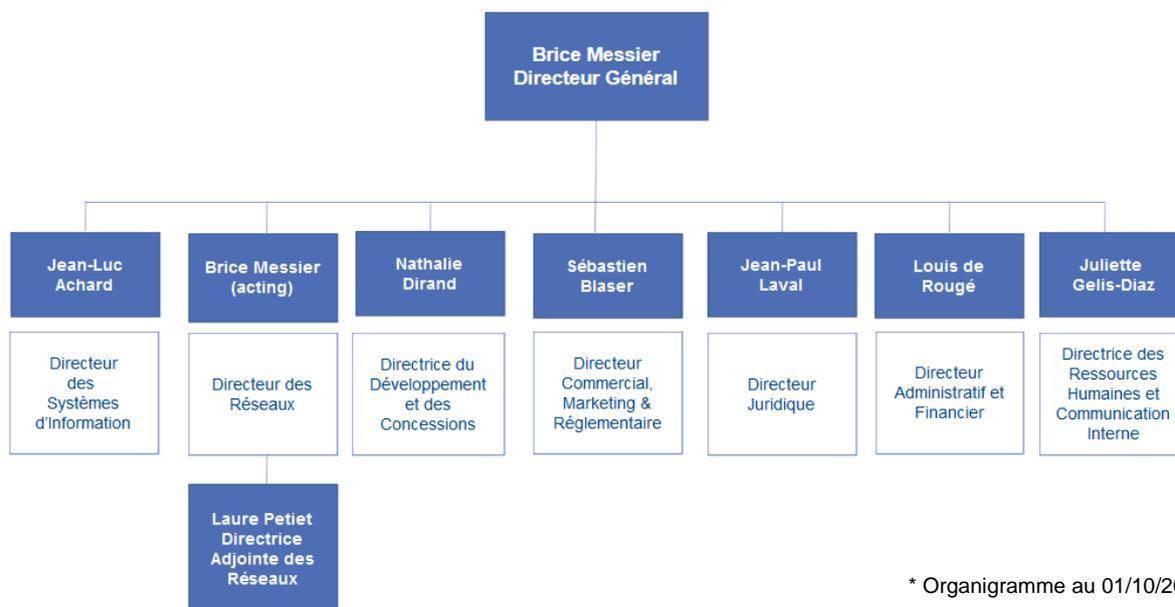
Les convives de la brasserie Jules ont désormais accès au THD via le réseau Somme Numérique

1.3 Organisation et exécution du contrat

1.3.1 Le groupe Covage

Pour assurer la bonne exécution de la délégation de service public, la société Covage Somme bénéficie notamment de l'assistance des équipes centralisées du groupe Covage, à travers une convention d'assistance générale et de commercialisation.

En 2021, le groupe Covage, sous la direction de Pascal Rilland puis de Brice Messier, est organisé autour de 7 grandes directions* :



Le groupe Covage, comptait à la fin de l'exercice 2021 325 salariés, dont :

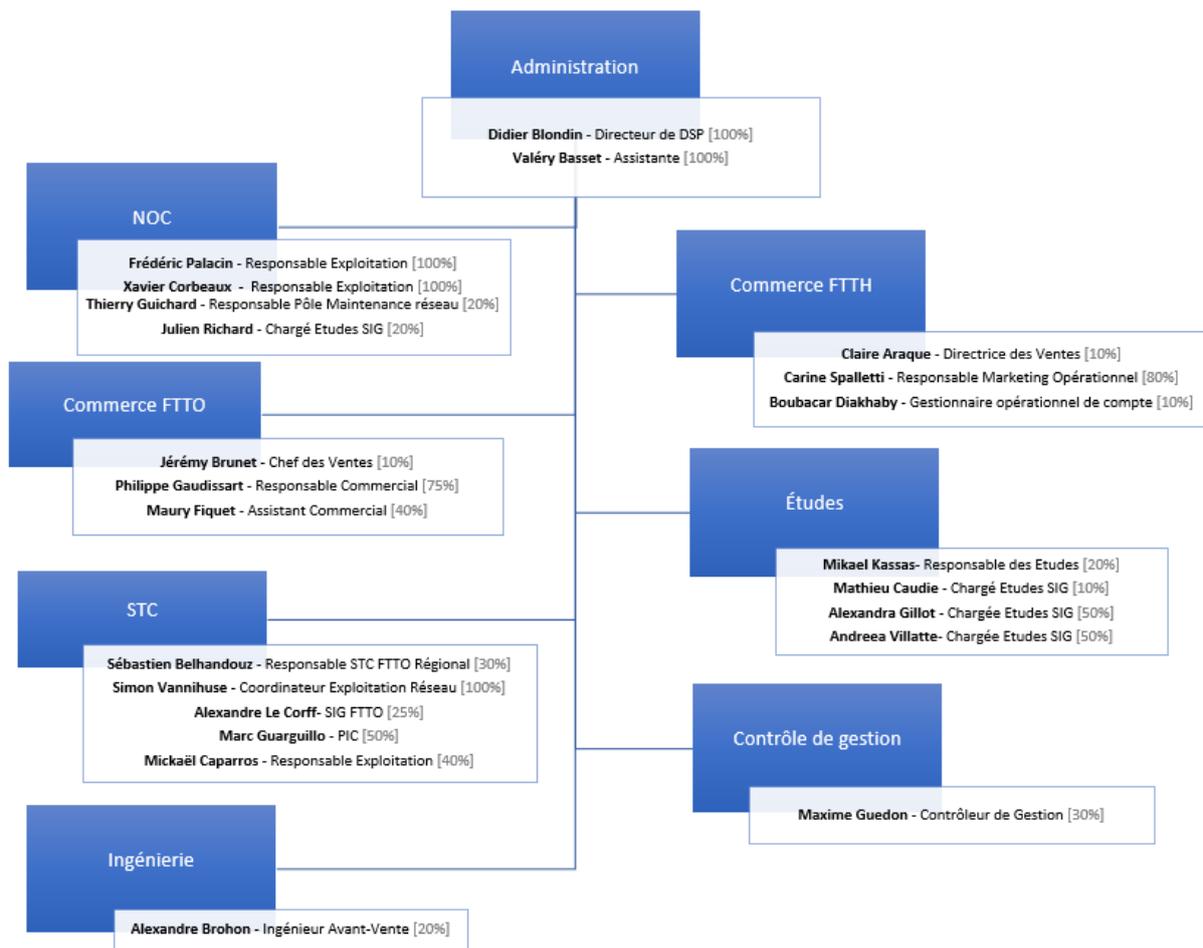
- 193 collaborateurs dans la direction des réseaux,
- 49 collaborateurs dans la direction commerciale et marketing,
- 41 collaborateurs dans la direction administrative et financière



Au travers de la convention d'assistance générale, Covage Somme dispose ainsi des compétences et de l'expérience requises pour assurer les missions déléguées.

1.3.2 L'organisation territoriale

Les équipes locales sont organisées suivant l'organigramme ci-dessous :



1.3.3 Contrats de prestations

Covage Somme s'appuie sur des prestataires et fournisseurs externes au groupe Covage mais aussi sur les équipes centralisées du groupe Covage, notamment pour les activités de déploiement, d'exploitation et de commercialisation du réseau. Cette assistance repose sur les compétences et expertises des salariés du groupe Covage mais aussi sur les outils techniques que celle-ci a développés et pour lesquels elle a investi (laboratoire test, systèmes d'information, technologies de supervision et contrôle des réseaux...).

Cette organisation permet :

- d'assurer la mutualisation des moyens et des ressources
- la mise en commun des compétences et des outils centraux
- d'adresser tout l'écosystème Télécoms
- d'élargir très largement le nombre d'opérateurs usagers du réseau

Covage Somme a contractualisé avec le groupe Covage les 5 contrats détaillés et listés ci-dessous :

- « Mise à disposition du SI » qui correspond au :
 - Droit d'utilisation du système d'informations
- « Convention d'Assistance générale et de commercialisation » qui correspond à :
 - Assistance administrative, financière et comptable
 - Assistance juridique et fiscale
 - Mission de commercialisation
 - Opc pour extension du réseau et de raccordement
 - Assistance technique et commerciale (Définition des ingénieries passive et active)
- « Contrat de prestations techniques FTTO qui correspond à :
 - Hotline
 - Supervision
 - Maintenance des équipements
 - Mise en service
 - Coordination de la maintenance
 - Supervision des liens FO clients
 - Travaux programmés
 - Rapport
 - Interconnexion au réseau de service
 - Fourniture de la connectivité internet
 - Gestion des demandes d'accès aux infrastructures tiers
- « Contrat de prestations techniques FTTH qui correspond à :
 - Hotline
 - SAV
 - Supervision pour raccordement final
 - Supervision travaux programmes dévoiement, enfouissement
 - Supervision des lignes FTTH
 - Mise en service des liens
 - Coordination des interventions de maintenance tertiaires et fibre
 - Gestion de stock
 - Transip IP
 - Fourniture équipements actifs

- Principaux fournisseurs de Covage Somme

Afin de réaliser ses missions, COVAGE SOMME a sélectionné un certain nombre de partenaires.

Pour les missions de raccordements des sites clients FTTH, COVAGE SOMME s'appuie sur Axians et son sous-traitant Satcom dans le cadre du mode OI.

Concernant les raccordements FTTO, Sogetrel et Axians sont nos entreprises partenaires.

La maintenance des infrastructures tertiaires est assurée par Spie.

La maintenance fibre est assurée elle par Circet dans le cadre d'un contrat national.

Enfin, en termes d'équipements actifs, nous nous appuyons sur deux principaux équipementiers, Huawei et Nokia.

1.3.4 Insertion

Covage Somme est conscient que l'insertion des publics en difficulté peut et doit faire partie de sa stratégie afin de répondre à l'obligation légale prévue dans l'article 9 de l'avenant 2 du contrat de délégation de service public.

Depuis octobre 2020, Covage Somme sous-traite à la société Ozange.net, groupe économique et solidaire Ménage Service, la prestation de désinfection des points de contacts et sanitaires de la mi-journée.

Cette prestation représente pour l'année 2021 un volume de 281.50 heures.

1.3.5 Focus sur l'activité juridique

Le service juridique assure la protection de chaque entité du groupe et sécurise l'ensemble des liens contractuels avec les clients, les fournisseurs, les actionnaires etc...

Au niveau commercial, un travail de mise à jour des conditions générales de vente et des conditions particulières est effectué par la direction juridique en collaboration avec la direction commerciale et du marketing pour les offres FTTO, FTTE, FTTH Pro et FTTH, ainsi que pour l'offre Smart Fiber.

Le groupe dispose ainsi de la fonction de DPO et des documents concernant la politique des cookies, la politique globale de protection des données à caractère personnel, ainsi que d'un addendum RGPD qui est annexé au dispositif contractuel commercial et publié par le délégant suite à la signature des avenants mis en place pour les offres tarifaires par délégation de service public.

Ainsi, pour le compte de la société Covage Somme la direction juridique a été mobilisée pour la rédaction de l'avenant 4 ayant pour objet la nouvelle grille tarifaire FTTH ainsi que la mise en place de l'offre Smart Fiber.



VOLET TECHNIQUE



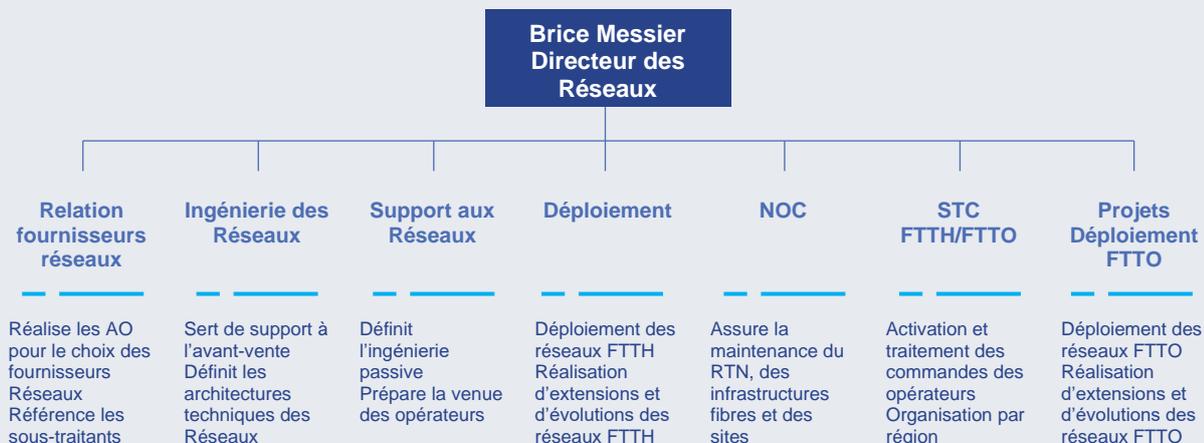
2 VOLET TECHNIQUE

Pour assurer son cœur de métier de déploiement et d'exploitation des réseaux de fibre optique déployés dans le cadre de la délégation de service public, la société Covage Somme s'appuie sur les équipes de la direction des réseaux du groupe Covage comme mentionné précédemment.

La direction des réseaux assure les missions :

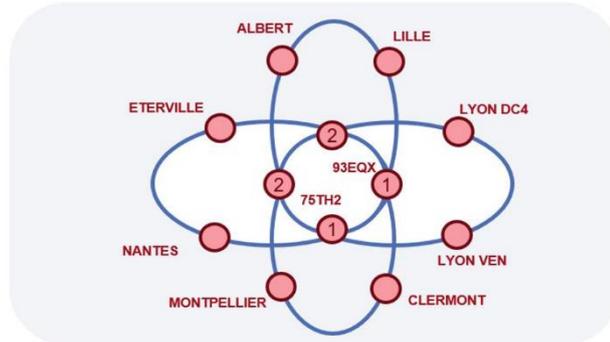
- d'études,
- de déploiement,
- d'extension,
- de raccordements,
- d'ingénierie,
- d'exploitation,
- et toute autre mission d'accompagnement technique pour lesquels elle est sollicitée

Elle est organisée en 7 pôles comme suit :



2.1 Modernisation du backbone national

Comme l'ensemble des réseaux exploités par Covage, le réseau Somme Numérique est raccordé au backbone national pour permettre l'interconnexion avec un maximum d'opérateurs commerciaux.



En 2021, un projet visant à améliorer la résilience du backbone et d'augmenter sa performance a été mis en œuvre.

Ainsi, 12 P-routeurs (au lieu de 8 précédemment) ont été installés à des points stratégiques du backbone. Il est passé de 2 boucles régionales à 4 boucles régionales en plus de la boucle centrale en Ile de France. L'augmentation du nombre de P-routeurs et leur positionnement au plus proche des plaques locales a permis de réduire la latence sur le backbone et de sécuriser certains réseaux en supprimant les SPOF.

Ces nouveaux équipements sont compatibles 100Gbps de manière à augmenter très sensiblement les capacités de transit.

Zoom sur la robustesse du réseau

Robustesse des sites Backbone

- Covage veille à ce que tous les sites disposent d'une double alimentation électrique ainsi qu'une double adduction fibre.

Robustesse des équipements Backbone

- Alimentations redondées
- Cartes processeur redondées
- Switch fabric redondés
- Plusieurs cartes d'interface afin d'assurer une répartition des ports

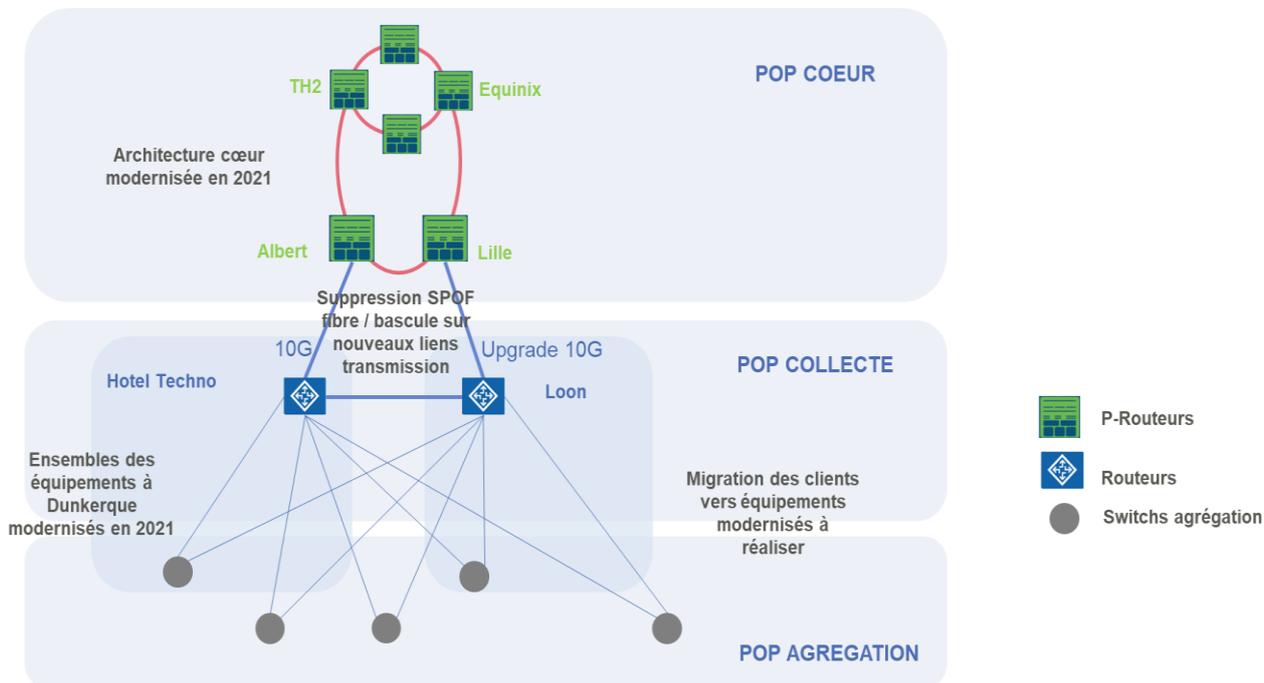
Robustesse des liaisons

- Les deux liens qui raccordent un site à ses 2 sites adjacents ont des tracés sans SPOF et des infrastructures optiques indépendantes.
- Chaque lien est raccordé sur une carte et un slot différent sur les routeurs concernés

Equipements déployés :

<p>P</p> <ul style="list-style-type: none"> ROUTEUR CISCO NCS5504 			
<p>PE COLLECTE:</p> <ul style="list-style-type: none"> ROUTEUR Huawei 			
<p>PE AGREGATION:</p> <ul style="list-style-type: none"> SWITCH MPLS Huawei CAMPUS & CLOUD-ENGINE Series 			

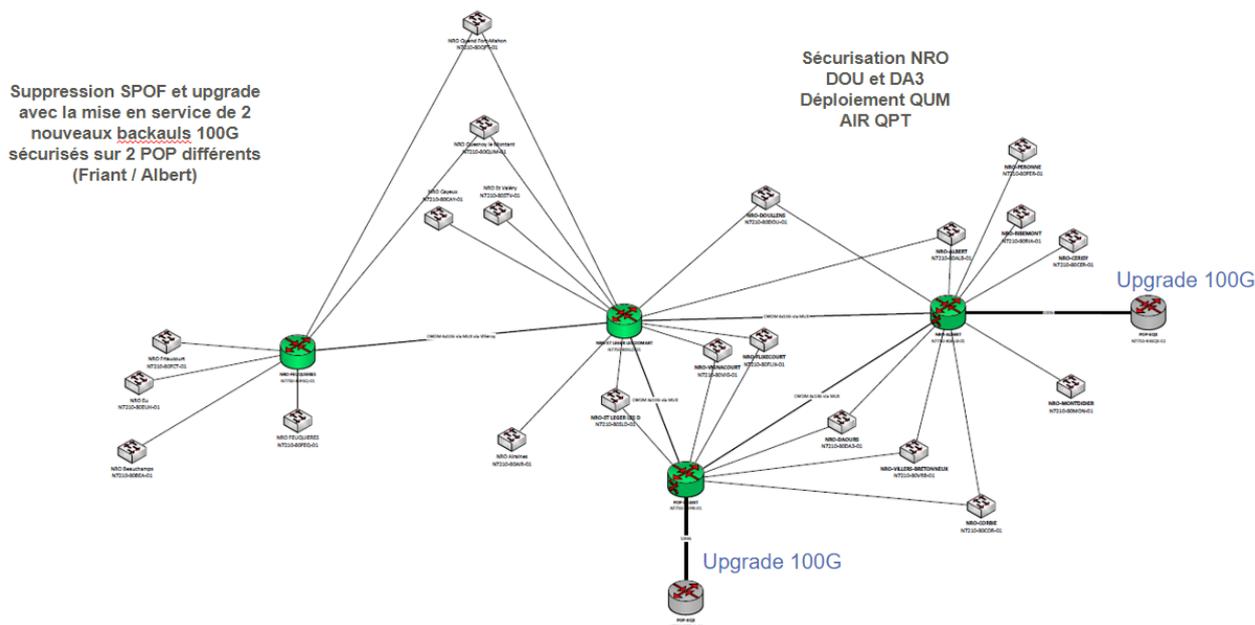
En complément de l'évolution du backbone national, le réseau Somme Numérique a également été modernisé et son architecture est schématisée ci-dessous.



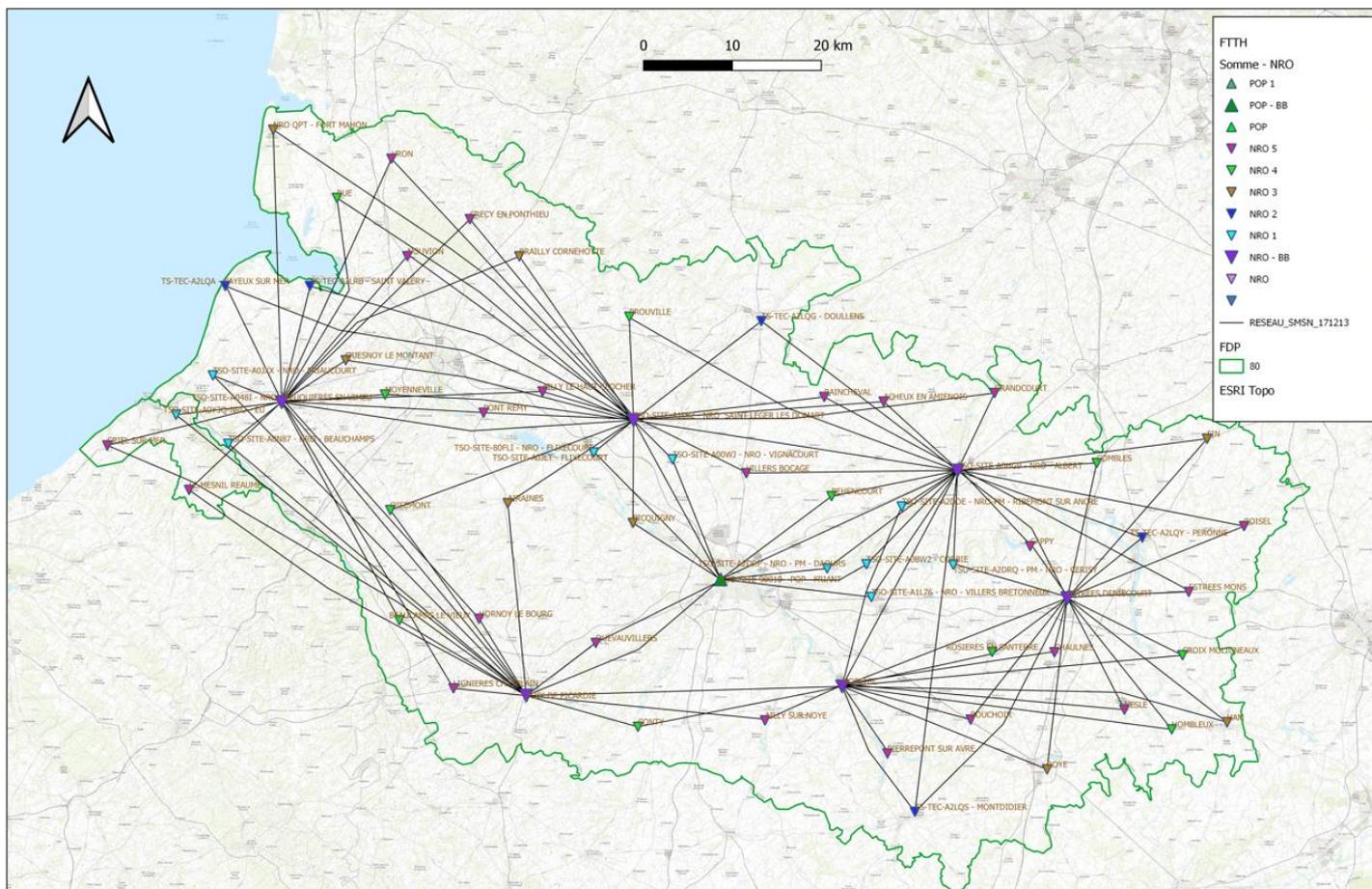
Une phase majeure de modernisation a aussi été réalisée en 2021 sur la partie réseau FTTH du réseau Covage Somme :

- Les anciens BNG ont été remplacés par de nouveaux équipements et l'ensemble des clients ont été migrés sur les équipements dernière génération ;
- Le trafic FTTH et FTTO ont été complètement séparés ;
- Les 2 liens de backhaul FTTH dédiés ont été upgradés à 2x10G et basculés sur de nouveaux liens transmission pour limiter les SPOF ;
- Le lien inter POP a été upgradé à 4x10G.

L'architecture du réseau FTTH est schématisée ci-dessous :



L'ensemble des collectes du réseau cible avec les sécurisations est symbolisé sur la carte suivante :





2.2 Déploiement du réseau

Les équipes dédiées au pilotage des raccordements sont organisées à la maille départementale afin d'être les plus proches des zones de travaux et de faciliter les différents prestataires intervenants pour le compte du groupe Covage et la société Covage Somme. Ces équipes sont épaulées par un bureau d'étude interne centralisé destiné à valider et intégrer dans nos systèmes d'information l'ensemble des réseaux recettés ainsi que des équipes dédiées à la mise en place d'outils destinés à fluidifier les processus en interne et en externe.

Outre les ressources humaines internes, Le groupe Covage s'appuie sur un réseau important de prestataires permettant d'assurer le déploiement des réseaux. L'entreprise a, ainsi, procédé à la signature de contrats-cadres nationaux avec ses sous-traitants permettant de mobiliser au total près de 3 000 ETP sur les projets dont elle assure la gestion.

2.2.1 Avancement du déploiement sur la DSP

FTTH

En 2021, le nombre de prises raccordables a augmenté de 24 282, ce qui représente une augmentation de 36 % et qui porte le nombre total de prises raccordables à fin 2021 à 81 539. Pour rappel, le nombre de prises raccordables supplémentaires déployées en 2020 était de 8 800. Il est à noter que les prises considérées ici comme raccordables sont les prises qui disposent du statut de « déployée » ou de « prise raccordable à la demande » dans le fichier IPE et dont la mise en service commerciale (J3M échu) est intervenue avant la fin de la période considérée.



Graphique représentant l'évolution du nombre de prises raccordables au cours de l'année 2021

FTTO

En 2021, le linéaire de câbles déployés a augmenté de 2081 km, ce qui représente une augmentation de 50 % et qui porte le total de kilomètre déployé par Covage Somme à fin 2021 à 6109 km.

Pour rappel, en 2020, le réseau comportait un linéaire de câbles déployés de 4028 km.

FTTH**63**

nouveaux PM déployés en 2021

Au cours de l'année 2021, ont été déployés sur le terrain :

- 9 NRO, ce qui porte le nombre total à 27 NRO ;
- 63 PM, ce qui porte le nombre total à 190 PM ;
- [nombre de liens de transport NRO-PM déployés en année N] liens de transport NRO-PM.

2.2.2 Avancement affermage**FTTH**

En 2021, 9 NRO ont été remis en affermage par Somme Numérique à la fin de l'année, le nombre total de NRO en affermage était de 27.

En 2021, 63 PM ont été remis en affermage par Somme Numérique à la fin de l'année, le nombre total de PM en affermage était de 190.

L'ouverture commerciale de ces 63 PM a permis d'ajouter 21267 prises raccordables en affermage, soit un total de 81 539 prise raccordable à fin 2021.

**63**

nouveaux PM ont été réceptionnés en 2021

2.3 Les obligations du délégataire en matière d'exploitation technique

L'exploitation technique du Réseau repose sur le Network opérations Center (ci-après « le NOC »). Ce dernier a la charge de la supervision, de la gestion des sollicitations des usagers (Outil de ticketing), de la maintenance et de la vie du réseau (Dévoiements, enfouissements) des réseaux de Covage. A ce titre, les équipes du NOC sont les garants de la qualité de service, notamment de la disponibilité des réseaux et le respect de la GTR (Garantie de Temps de Rétablissement).

Le NOC de Covage Networks est composé d'environ 70 personnes dédiées à la supervision et à l'exploitation technique des Réseaux, il est structuré autour notamment des activités suivantes :

- **Une activité Support Réseau :**

En charge de garantir la disponibilité du Réseau, elle assure la supervision des équipements de collecte et de cœur de réseau via les outils de remontées d'alarmes, elle orchestre la résolution de chaque incident générique (diagnostic, communication avec les clients et équipes locales, pilotage des prestataires). Elle a la charge de la gestion des contrats de maintenance des équipements actifs, et pilote les indicateurs de qualité (taux de disponibilité, respect de la GTR).

En particulier, elle assure la supervision et le monitoring de toutes les activités du réseau à travers les outils de gestion technique centralisée, la gestion centralisée des accès aux sites techniques ainsi que les alarmes sur l'activité des équipements actifs.

- Une activité Maintenance et Vie du Réseau :

En charge d'assurer l'exploitation technique du Réseau (entretien du réseau, remise en état à la suite des incidents, travaux de vie du réseau type dévoiements et enfouissements, suivi des maintenances préventives, gestion documentaire du réseau). Cette entité du NOC est responsable de :

- la gestion des DT/DICT,
- la maintenance préventive et curative des infrastructures passives du réseau,
- la maintenance des équipements la maintenance équipements tertiaire,
- la gestion des travaux programmés.

2.4 Les moyens mis en œuvre pour assurer l'exploitation technique du Réseau

L'exploitation technique du Réseau repose sur le Network opérations Center (ci-après « le NOC »). Ce dernier a la charge de la supervision, de la gestion des sollicitations des usagers (Outil de ticketing), de la maintenance et de la vie du réseau (Dévoiements, enfouissements) des réseaux de Covage. A ce titre, les équipes du NOC sont les garants de la qualité de service, notamment de la disponibilité des réseaux et le respect de la GTR (Garantie de Temps de Rétablissement).

Le NOC du groupe Covage est structuré en 2 grandes activités :

- Une activité Support Réseau :

En charge de garantir la disponibilité du Réseau, elle assure la supervision des équipements de collecte et de cœur de réseau via les outils de remontées d'alarmes, elle orchestre la résolution de chaque incident générique (diagnostic, communication avec les clients et équipes locales, pilotage des prestataires). Elle a la charge de la gestion des contrats de maintenance des équipements actifs, et pilote les indicateurs de qualité (taux de disponibilité, respect de la GTR).

En particulier, elle assure la supervision et le monitoring de toutes les activités du réseau à travers les outils de gestion technique centralisée, la gestion centralisée des accès aux sites techniques ainsi que les alarmes sur l'activité des équipements actifs.

- Une activité Maintenance et Vie du Réseau :

En charge d'assurer l'exploitation technique du Réseau (entretien du réseau, remise en état à la suite des incidents, travaux de vie du réseau type dévoiements et enfouissements, suivi des maintenances préventives, gestion documentaire du réseau). Cette entité du NOC est responsable de :

- la gestion des DT/DICT,
- la maintenance préventive et curative des infrastructures passives du réseau,
- la maintenance des équipements la maintenance équipements tertiaire,
- la gestion des travaux programmés.

2.5 Les caractéristiques du Réseau Covage Somme

FTTH

A la fin de l'année 2021, les prises déployées par communes se répartissaient ainsi :

Communes	Prises raccordables	Nombre de commandes	Taux de Pénétration
ACHEUX EN VIMEU	47	23	49%
AIGNEVILLE	385	237	62%
AIRAINES	422		0%
ALBERT	5505	2646	48%
ALLAINES	5	2	40%
ALLENAY	148	80	54%
ALLERY	420	31	7%
ARMANCOURT	13	8	62%
ARREST	411	62	15%
ASSAINVILLERS	64	30	47%
AUBIGNY	262	207	79%
AULT	1824	442	24%
AUTHIEULE	184	90	49%
AUTHUILLE	92	42	46%
AVELUY	268	152	57%
AYENCOURT	30	16	53%
BAIZIEUX	106	49	46%
BARLY	40	14	35%
BEALCOURT	66	24	36%
BEAUCHAMPS	523	325	62%
BEAUVAIL	668	309	46%
BECORDEL BECOURT	77	45	58%
BERTEAUCOURT LES DAMES	544	303	56%
BETHENCOURT SUR MER	486	279	57%
BETTENCOURT RIVIERE	108		0%
BETTENCOURT ST OUEN	227	146	64%
BIACHES	94	23	24%
BOISMONT	312	93	30%
BONNAY	128	85	66%
BOUCHON	90	52	58%
BOUQUEMAISON	242	116	48%
BOURSEVILLE	406	260	64%
BOUVAINCOURT SUR BRESLE	382	177	46%
BOUZINCOURT	261	164	63%
BRESLE	59	42	71%
BREVILLERS	51	19	37%
BRUCAMPS	74	41	55%
BRUTELLES	115	55	48%
BUIGNY LES GAMACHES	208	106	51%

BUIRE SUR L ANCRE	149	116	78%
BUS LA MESIERE	3	1	33%
BUSSU	72	10	14%
BUSSY LES DAOURS	167	116	69%
CACHY	136	82	60%
CAHON	117	5	4%
CANAPLES	309	215	70%
CANDAS	427	214	50%
CANTIGNY	57	34	60%
CARNOY MAMETZ	83	58	70%
CAYEUX EN SANTERRE	52	35	67%
CAYEUX SUR MER	1989	452	23%
CERISY	224	126	56%
CHEPY	606	344	57%
CHIPILLY	88	56	64%
CLERY SUR SOMME	161	44	27%
CONDE FOLIE	425		0%
CONTALMAISON	50	37	74%
CORBIE	3104	1529	49%
COURCELETTE	88	41	47%
COURTEMANCHE	55	30	55%
DANCOURT POPINCOURT	50	28	56%
DAOURS	378	197	52%
DARGNIES	661	343	52%
DERNANCOURT	242	173	71%
DOINGT	634	192	30%
DOMART EN PONTHEIU	583	305	52%
DOULLENS	1570	452	29%
EMBREVILLE	323	173	54%
ESTREBOEUF	135	51	38%
ETALONDES	555	241	43%
ETELFAY	68	23	34%
ETINEHEM MERICOURT	315	143	45%
EU	3689	1314	36%
FAVEROLLES	82	44	54%
FESCAMPS	12	1	8%
FEUILLERES	50	18	36%
FEUQUIERES EN VIMEU	1357	626	46%
FLESSELLES	947	658	69%
FLIXECOURT	1710	825	48%
FLOCQUES	270	149	55%
FONTAINE-SOUS-MONTDIDIER	51	13	25%
FOUILLOY	772	438	57%
FRANLEU	236	16	7%
FRANQUEVILLE	72	57	79%
FRANSU	76	48	63%

FRANVILLERS	238	135	57%
FRESSENNEVILLE	1223	655	54%
FRIAUCOURT	362	239	66%
FRICOURT	245	157	64%
FRISE	12	2	17%
FRIVILLE ESCARBOTIN	2606	1221	47%
FROHEN SUR AUTHIE	117	42	36%
GAMACHES	1667	660	40%
GENTELLES	261	195	75%
GEZAINCOURT	197	108	55%
GRIVILLERS	19	11	58%
GROUCHES LUCHUEL	280	117	42%
HALLENCOURT	256		0%
HALLOY LES PERNOIS	149	106	71%
HAMELET	251	170	68%
HAVERNAS	174	119	68%
HEILLY	215	132	61%
HEM HARDINVAL	2		0%
HEM MONACU	53	12	23%
HENENCOURT	91	60	66%
HUMBERCOURT	136	41	30%
IGNAUCOURT	36	23	64%
INCHEVILLE	691	276	40%
L ETOILE	605	338	56%
LABOISSIERE EN SANTERRE	77	23	30%
LAHOUSOYE	190	143	75%
LAMOTTE BREBIERE	125	85	68%
LAMOTTE WARFUSEE	313	189	60%
LANCHERES	593	209	35%
LANCHES ST HILAIRE	66	48	73%
LAVIEVILLE	72	45	63%
LE CARDONNOIS	41	19	46%
LE HAMEL	228	118	52%
LE TREPORT	2501	824	33%
LONGPRE LES CORPS SAINTS	326		0%
LONGROY	335	144	43%
LUCHEUX	279	87	31%
MARCELCAVE	556	327	59%
MARQUIVILLERS	72	36	50%
MEAULTE	668	343	51%
MENESLIES	146	81	55%
MERICOURT L ABBE	267	147	55%
MERS LES BAINS	2660	796	30%
MESNIL MARTINSART	120	77	64%
MESNIL ST GEORGES	5		0%
MESNIL-SAINT-GEORGES	86	47	55%

MEZEROLLES	107	53	50%
MIANNAY	230	33	14%
MILLEBOSC	130	71	55%
MILLENCOURT	103	71	69%
MONS BOUBERT	342	17	5%
MONTDIDIER	2631	1103	42%
MORCOURT	149	87	58%
MOUFLERS	58	30	52%
NEUVILLETTE	58	36	62%
NIBAS	430	225	52%
OCCOCHES	67	20	30%
OCHANCOURT	174	81	47%
OUST MAREST	354	183	52%
OUTREBOIS	160	51	32%
OVILLERS LA BOISSELLE	194	124	64%
PENDE	564	205	36%
PERNOIS	316	219	69%
PERONNE	3244	1265	39%
PIENNES ONVILLERS	91	37	41%
PONT NOYELLES	1		0%
PONTS ET MARAIS	261	97	37%
POZIERES	129	79	61%
QUESNOY LE MONTANT	247	16	6%
REMAISNIL	24	1	4%
REMAUGIES	47	20	43%
RIBEAUCOURT	112	56	50%
RIBEMONT SUR ANCRE	308	145	47%
ROLLOT	135	70	52%
RUBESCOURT	9	6	67%
SAIGNEVILLE	186	23	12%
SAILLY LAURETTE	160	74	46%
SAILLY LE SEC	165	113	68%
SENLIS LE SEC	150	106	71%
SOREL EN VIMEU	109		0%
ST BLIMONT	459	137	30%
ST LEGER LES DOMART	882	510	58%
ST OUEN	1001	586	59%
ST PIERRE EN VAL	336	190	57%
ST QUENTIN LA MOTTE CROIX AU BAILLY	688	405	59%
ST VALERY SUR SOMME	1261	320	25%
SURCAMPS	35	17	49%
TREUX	113	66	58%
TULLY	291	175	60%
VAIRE SOUS CORBIE	173	101	58%
VALINES	351	193	55%
VAUCHELLES LES DOMART	65	48	74%

VAUDRICOURT	214	86	40%
VAUX SUR SOMME	170	80	47%
VECQUEMONT	239	154	64%
VIGNACOURT	1194	809	68%
VILLE LE MARCLET	203	109	54%
VILLE SUR ANCRE	129	94	73%
VILLERS BRETONNEUX	2139	1151	54%
VILLERS TOURNELLE	4	2	50%
VILLERS-TOURNELLE	75	47	63%
WARLOY BAILLON	332	199	60%
WOIGNARUE	570	238	42%
WOINCOURT	740	330	45%
YZENGREMER	271	137	51%

A la fin de l'année 2021, les prises déployées par EPCI se répartissaient ainsi :

Nom de l'EPCI	Prises raccordables	Nombre de commandes	Pénétration
CA de la Baie de Somme	8041	2620	33%
CC Avre Luce Noye	88	88	100%
CC de la Haute-Somme	4313	2380	55%
CC des Villes Soeurs	19138	12568	66%
CC du Grand Roye	3777	2268	60%
CC du Pays du Coquelicot	8952	8742	98%
CC du Territoire Nord Picardie	5622	3718	66%
CC du Val de Somme	12108	12039	99%
CC du Vimeu	10113	9391	93%
CC Nièvre et Somme	8413	9498	113%
CC Ponthieu-Marquenterre	132	152	115%
CC Somme Sud-Ouest	842	201	24%

2.6 Respect des engagements en matière de qualité de service

2.6.1 Rappel des engagements en matière de qualité de service

Dans le cadre de la convention le taux de disponibilité du réseau est de 99,7%

2.6.2 Disponibilité du Réseau

FTTO

2.6.2.1 Pour les services FTTO

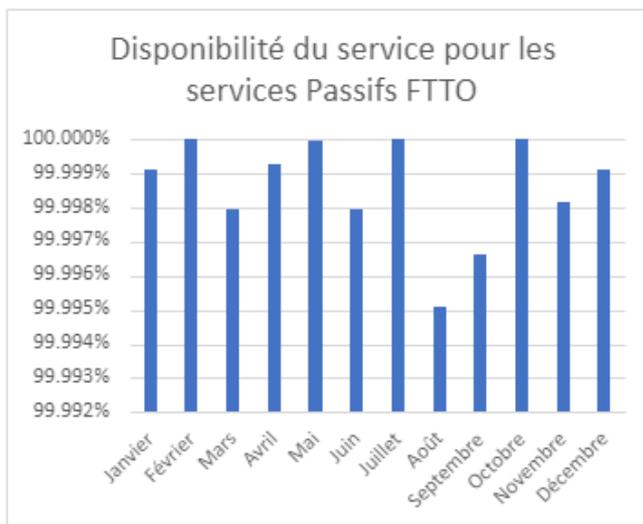
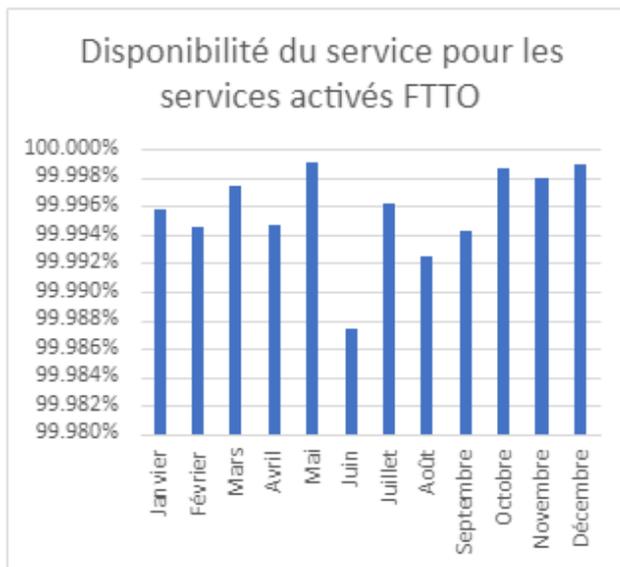
Le taux de disponibilité mesuré par Covage Somme en 2021 sur le réseau fibre optique est de 99.9971%. La segmentation du taux de disponibilité permet de distinguer les services activés et les services passifs. Ainsi, le taux de disponibilité global se décompose en un taux de disponibilité pour les services activés, lequel s'élève à 99.9956 % pour les services activés et à 99.9986 % pour les services passifs, ce qui est conforme aux engagements de qualité de service de la convention de service public A titre d'illustration, en année 2020 ce taux de disponibilité pour tous les services confondus était de 99.99 %.





S'agissant de la durée moyenne de rétablissement sur panne, elle s'élève à 5h22 pour les services activés et à 4h36 pour les services passifs pour les services passifs. Le taux de respect de la GTR est de 92% ce qui est conforme à notre engagement].

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser le taux de disponibilité du réseau pour les services activés et passifs :





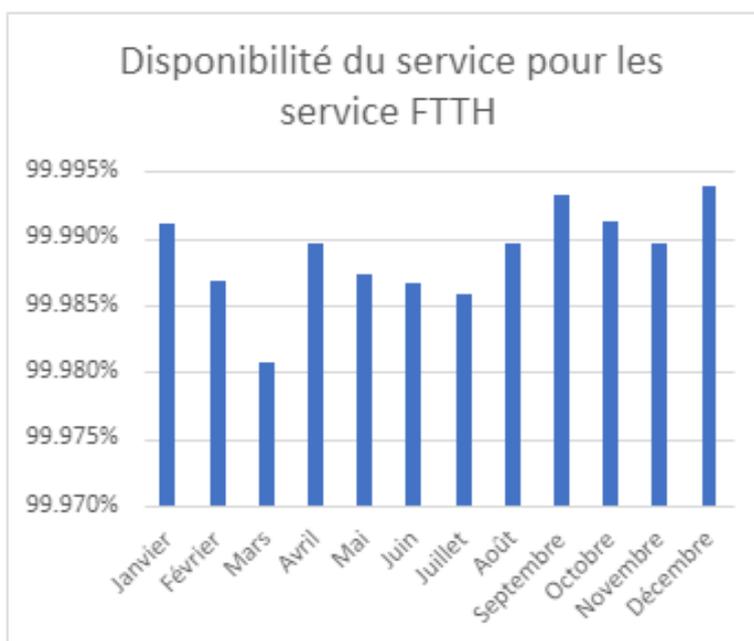
2.6.2.2 Pour les services FTTH

La moyenne du taux de disponibilité mesurée par Covage Somme en 2021 sur le réseau fibre optique est de 99.9888%.

Le taux de disponibilité est conforme aux engagements de qualité de service de la convention de service public. A titre d'illustration, en année 2020 ce taux de disponibilité était de 99.9731%.

S'agissant de la durée moyenne de rétablissement sur panne, elle s'élève 28h36 pour l'ensemble des services, ce qui est conforme à notre engagement. Pour rappel, en 2020, cette durée était de 24h24 pour les services actifs et à 23h49 pour les services passifs.

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser le taux de disponibilité du réseau pour l'ensemble des services.



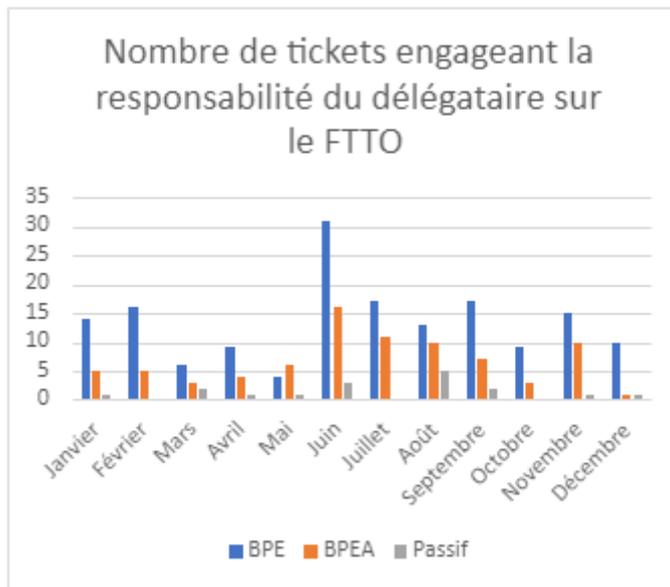
2.6.3 Tickets d'incidents

2.6.3.1 Pour les réseaux FTTO

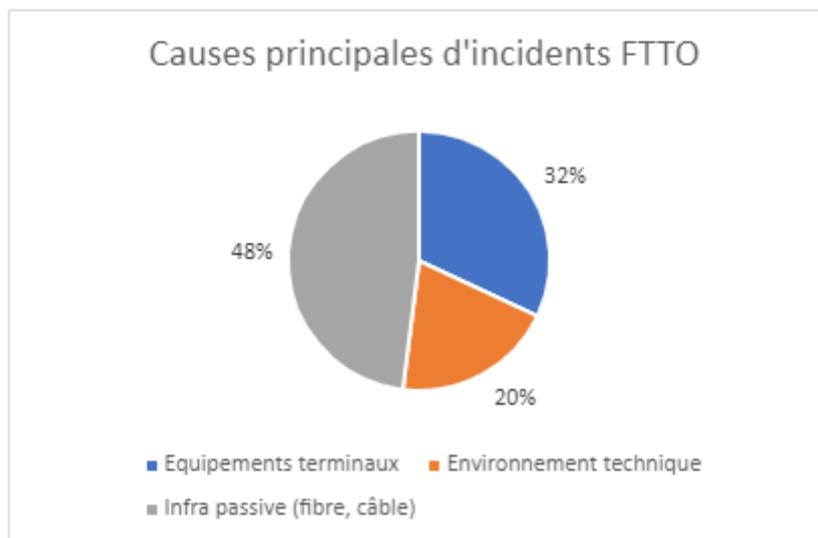
Le nombre de tickets d'incidents engageant la responsabilité de Covage Somme pour les réseaux FTTO était de 244 en 2021 en hausse par rapport à 2020 (191). A cet égard, il s'élève à 149 pour les services BPE, à 78 pour les services BPEA et à 17 pour les services passifs.



Le nombre de tickets par mois et par service était en 2021 de :



La répartition des tickets avérés par cause en année 2021 est la suivante :

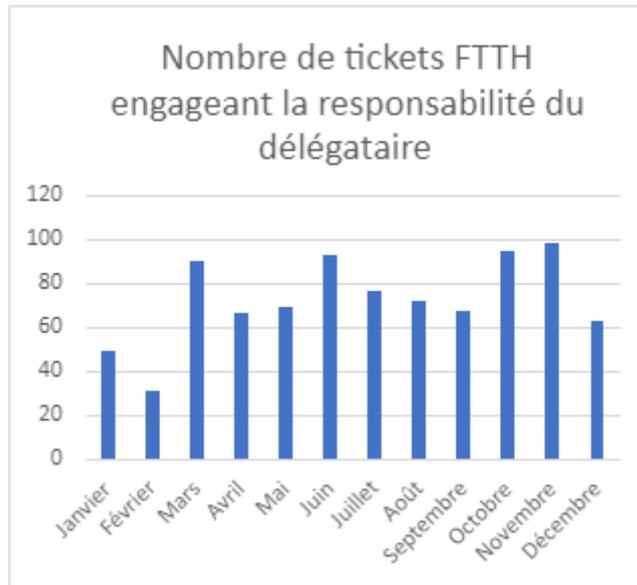


2.6.3.2 Pour les réseaux FTTH

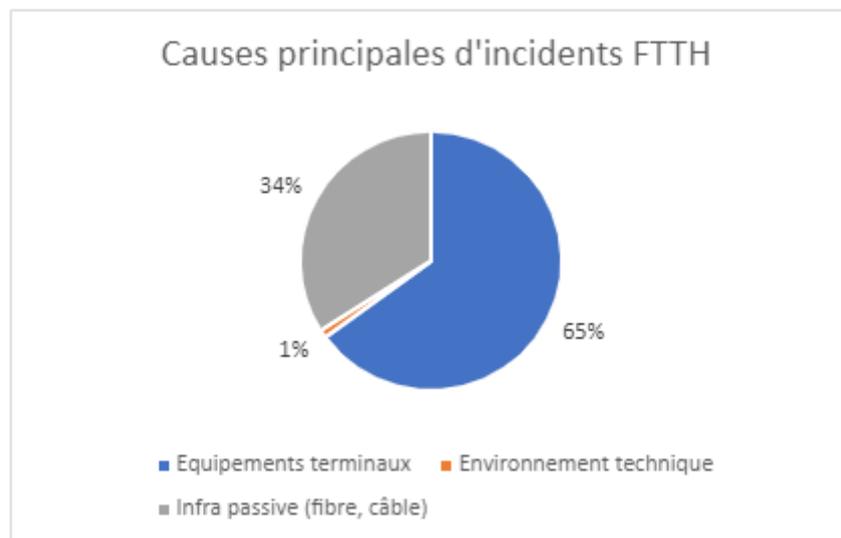
Le nombre de tickets d'incidents engageant la responsabilité de Covage Somme pour les réseaux FTTH était de 845 en hausse par rapport à 2020 (766)



Le nombre de tickets par mois et par service était en 2021 de :



La répartition des tickets avérés par cause en année 2021 est la suivante :



2.6.3.3 Données d'occupation du réseau

Le linéaire du réseau est de 6 109 629 m

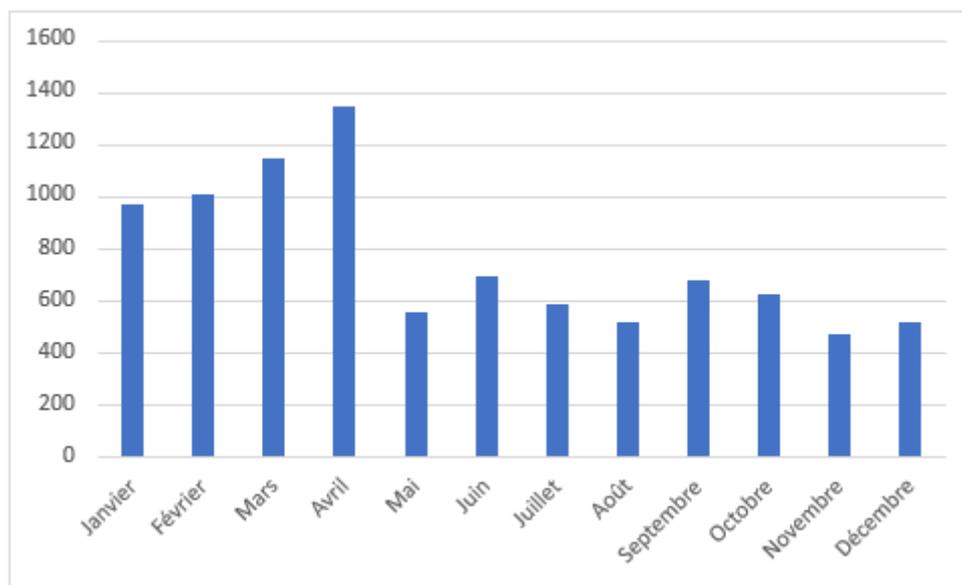
Le taux de saturation du réseau est le suivant :

Classe	Linéaire (m)	Linéaire (%)
INF_25	4 491 795,90	73,52
25-50	1 186 066,42	19,41
50-75	278 770,02	4,56
75-90	70 618,27	1,16
SUP_90	82 378,71	1,35

Les données d'occupation du réseau sont disponibles en annexe 3.

2.6.3.1 Traitement des DICT

Le nombre de DICT traitées en 2021 est de 9090, réparties comme suit :



2.6.4 Les incidents majeurs étant survenus le Réseau

Le 14/06/2021, un effet de bord sur un incident à Paris a engendré une coupure de liaison entre VIATEL et CBV impactant les clients à Amiens Sud.

Le 30/06/2021, il y a eu des débordements sur les travaux programmés la veille à Rivery et un deuxième incident lié à un défaut d'énergie à Saint-Fuscien causé par des travaux tiers entraînant la perte de tous les sites en antenne.

Le 30/09/2021, nous avons eu un incident lié à un défaut de disjoncteur sur le POP d'Amiens Sud.

Le 01/11/2021, nous avons subi un incident énergie sur le site d'Amiens – Albert lié au changement contractuel nous liant à EDF

2.7 Maintenance du Réseau

2.7.1 Travaux de maintenance

En 2021, Covage Somme a traité 9090 consultations relatives à des déclarations de projet de travaux (DT) effectuées par le maître d'ouvrage ou des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) par l'exécutant des travaux.

En outre, 7 dévoiements ont été achevés durant l'année 2021, sur les communes de BOUVAINCOURT, ABBEVILLE, CHIPILLY, VILLERS BRETONNEUX, AMIENS et AUBIGNY.

Opérations de maintenance préventive réalisées en 2021 :

- Maintenance préventive des onduleurs sur Saint Fuscien et Friant
- 11 branches batteries ont été chargées sur 11 NRAZO
- Les entretiens et élagages des 5 Points Hauts du CD80 ont été faits

La liste des opérations exécutées dans le cadre des visites de maintenance préventive se trouve en Annexe 4 du rapport.

La liste des opérations d'enfouissement et dévoiement de réseau initiées en 2021 se trouve en annexe 5.



VOLET COMMERCIAL



3 VOLET COMMERCIAL

La commercialisation du réseau Covage Somme est portée par la Direction Commerciale et Marketing du groupe Covage. Celle-ci est organisée de manière à adresser des opérateurs locaux, nationaux ou internationaux, et à proposer un catalogue et des services correspondants aux besoins du marché :



FTTH

L'année 2021 a été une année marquée par l'arrivée de l'ensemble des OCEN sur la majeure partie des réseaux du groupe Covage. De fait le volume de commandes s'est vu multiplié sur l'ensemble de nos réseaux.

La force commerciale, organisée pour répondre au mieux aux attentes des OCEN, a soutenu son animation commerciale avec l'organisation d'évènements de promotion du réseau auprès des opérateurs et du grand public. Ces réunions publiques ont pu être tenues dès lors que la situation sanitaire le permettait dans le respect des gestes barrières.

Au même titre que pour les OCEN, nos équipes commerciales ont continué à apporter la meilleure qualité de service et le meilleur suivi aux FAI.

FTTO

L'animation commerciale est assurée par des équipes dédiées à répondre au mieux aux besoins des opérateurs. Elle comprend :

- une direction marketing chargée d'établir la stratégie commerciale ;
- une direction des ventes FTTO comprenant des chefs de ventes régionaux animant des équipes de responsables commerciaux ;
- des responsables régionaux de marché publics pour répondre aux demandes des collectivités.

La concrétisation des ventes de la direction commerciale est, quant à elle, réalisée par le service technique clients FTTO de l'entreprise. C'est cette entité qui, au sein du groupe Covage, assure le

pilotage de l'ensemble des sous-traitants réalisant les raccordements. Les équipes du STC FTTO sont organisées régionalement avec un représentant sur chaque territoire.

Ci-dessous, l'organigramme commercial 2021 pour l'activité FTTO :



Cette organisation permet une meilleure efficacité dans l'animation et le suivi de nos clients et répond aux attentes de la Délégation de Service Public.

3.1.1 Focus sur les outils de Geomarketing FTTO

La bonne commercialisation auprès du plus grand nombre d'opérateurs commerciaux nécessite des évolutions et des enrichissements permanents du système d'information et des outils d'éligibilité.

L'année 2021 a été riche en évolution des moyens mis en œuvre pour commercialiser les réseaux sur les territoires des DSP. Ce travail porte sur 4 domaines détaillés plus bas :

1. Accompagnement des commerciaux et de nos clients dans leurs problématiques opérationnelles
2. Automatisation du calcul de l'éligibilité et amélioration des fonctionnalités de l'outil d'éligibilité ELIFIBRE
3. Suivi renforcé des besoins des usagers du réseau et de leurs contraintes techniques
4. Prise en compte des demandes d'extensions

3.1.1.1 Moyens humains

Le service géomarketing est constitué de 2 spécialistes en géomatique et analyses de données et d'un chef de projets Système d'Information (poste créé en 2021).

Leur mission est de produire l'ensemble des données en lien avec l'éligibilité et implique :

- L'intégration dans la base d'éligibilité des réseaux déployés,
- La définition des règles et des spécificités de chaque territoire,
- La mise à jour de l'ensemble des données,
- Les évolutions de l'outil d'éligibilité (nouvelles fonctionnalités, correction des bug, etc),
- La définition du marché adressable,
- La communication auprès des opérateurs et des services internes (commerce, déploiement, STC, ...)

3.1.1.2 Outil d'éligibilité plus performant et plus simple d'utilisation pour nos clients

ELIFIBRE est l'outil d'éligibilité utilisé par COVAGE. Pierre angulaire des échanges avec les opérateurs, il est en constante évolution pour des résultats toujours plus précis et justes.

Le calcul automatique de l'éligibilité repose sur :

- Plusieurs données d'entrées (infrastructures Covage, IPE, parcelles cadastrales, PIT Orange, Base SIRENE, ...)
- Des fichiers de configuration (tarifs, spécificités de distance d'interconnexion, de zonage, de délais de raccordement, d'offre...)

Grâce à cette automatisation, la mise à jour de l'éligibilité peut être réalisée sur tous les réseaux en simultané mais également réseau par réseau.

Le 4^{ème} trimestre 2021 a débuté avec le lancement de la nouvelle version d'ELIFIBRE. Cette version, fruit d'un travail de plusieurs mois, intègre des évolutions et de nouvelles fonctionnalités :



Les bénéfices recherchés étant :

1. Une plus grande réactivité dans l'intégration de nouveaux réseaux (ou d'extensions de réseaux) ;
2. Une granularité plus fine avec une éligibilité différenciée par type d'offre, accessible à tous les opérateurs soit par navigateur internet soit par API (interface permettant la communication avec les systèmes d'information des opérateurs) ;
3. Faciliter le suivi et la traçabilité des demandes de devis ;
4. Générer des statistiques à fins d'analyse et de pilotage.

Cette nouvelle version d'ELIFIBRE a nécessité l'accompagnement de nos opérateurs clients :

- En amont, pour permettre à nos clients d'anticiper l'évolution de l'outil (planification des implémentations des API dans leur système d'information)
- En aval pour promouvoir l'utilisation d'ELIFIBRE (et limiter les demandes par mail).



Une conduite au changement via des formations a aussi été nécessaire en direction de nos commerciaux pour maîtriser les nouvelles fonctionnalités, les promouvoir auprès des opérateurs et remonter les ajustements à apporter à l'outil.



3.1.1.3 Suivi renforcé de l'activité et des besoins des opérateurs

En complément de l'évolution de l'outil d'éligibilité, de nouveaux rapports d'analyses et de statistiques ont été développés pour permettre à la direction commerciale de COVAGE de suivre plus finement l'activité de chaque opérateur, de mieux cerner leurs besoins et d'apporter les réponses les plus adaptées.

3.1.1.4 Accompagnement des extensions

Certaines commandes ou cotations nécessitent des études spécifiques réalisées par les équipes du STC FTTO. Sollicité, le service Géomarketing est à même :

- De proposer un parcours différent pour réaliser l'extension au vu du positionnement des entreprises par rapport au parcours initial,
- De définir le potentiel d'entreprises qui bénéficieraient de cette extension et verrait ainsi leur éligibilité améliorée,
- De vérifier que les données cartographiques sont correctement intégrées afin que ces extensions soient bien prises en compte lors de la prochaine mise à jour de l'éligibilité.

3.1.1.5 Evolution du marché adressable

L'ensemble de ces actions a concouru à l'évolution suivante du marché adressable au niveau national :

Evolution du marché adressable en 2021 (bilan de l'évolution naturelle du nombre d'entreprises et du périmètre géographique)	+ 2%
Evolution du marché adressable en 2021 en THD Zone 1	+ 6%
Evolution du marché adressable en 2021 en THD Zone 2	+ 40%
Evolution du marché adressable en 2021 en THD Zone 3	+ 39%
Evolution du marché adressable en 2021 en THD Zone 4	+ 20%



3.2 Positionnement du Délégataire

FTTH

3.2.1 Evolution de la grille tarifaire FTTH

L'année 2021 a été marquée par l'adoption de l'Offre de Co-investissement et d'Accès à la ligne FTTH Covage grille 2021, permettant une revalorisation de la globalité des tarifs d'exploitation et de maintenance du réseau FTTH eu égard à l'évolution du marché et par les travaux visant à se mettre en conformité avec la décision n° 2020-1432 de l'Arcep.

Ainsi une option de GTR 10H à destination de chaque logement ou local à usage professionnel a été intégrée à la nouvelle grille tarifaire.

Un reporting de KPI de Qualité de Service en matière de production et service-après-vente est désormais transmis mensuellement et trimestriellement à l'ARCEP. Celui-ci est consultable en ligne sur le site Covage.com.

FTTO

En 2020, la concurrence par les infrastructures avait rendu nécessaire une évolution importante du catalogue des services proposé par Covage à l'échelle nationale, déclinée sur la DSP Covage Somme suite à l'avenant du 15 janvier 2020.

Pour autant, le secteur des Télécoms aux entreprises a continué d'évoluer rapidement, dans un contexte concurrentiel renforcé, constaté par :

- Une politique tarifaire à la baisse
- L'arrivée de nouveaux acteurs
- Le développement du FTTH Pro (offre professionnelle s'appuyant sur les réseaux FTTH)

Cette concurrence de plus en plus pressante a exigé des mesures rapides pour soutenir l'équilibre économique du réseau public, sous forme d'une offre expérimentale/promotionnelle mise en œuvre sur le réseau Covage Somme. De nouveaux opérateurs tels Lelo et Celeste déploient désormais leurs réseaux en propre sur le périmètre d'Amiens Métropole

Cette offre consistait, pour les engagements de 24 et 36 mois et pour tous les débits supérieurs à 10 Mbps (sauf le 100 Mbps), à offrir à l'opérateur-usager un débit plus important pour le même prix.

Bande Passante Entreprises (Débits garantis)								
Débit	4 M	10 M	20 M	40 M	100 M	200 M	500 M	1 G
Engagement 24 mois	80 €	200 €	250 € 200 €	280 € 250 €	320 €	390 € 320 €	490 € 390 €	590 € 490 €
Engagement 36 mois et plus	72 €	180 €	225 € 180 €	252 € 225 €	288 €	351 € 288 €	441 € 351 €	531 € 441 €

3.3 Evolution du portefeuille d'Usagers du Réseau

3.3.1 Pour le réseau FTTH

Durant l'année 2021, le réseau Covage Somme a accueilli 1 nouvel usager, Alphalink. Le réseau Covage Somme compte désormais 12 usagers. A titre de comparaison, le nombre total d'Usagers sur l'ensemble des réseaux du groupe Covage est de 18.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des usagers présents sur le réseau en fin d'année 2021 :

Opérateur Conso

ALPHALINK
BOUYGUES
COMC
CORIOLIS
FREE
KNET
NORDNET
ORANGE
OZONE
SFR
SMSN
VIDEOFUTUR

3.3.2 Pour le réseau FTTO

Durant l'année 2021, le réseau a accueilli 3 nouveaux opérateurs-usagers. Le réseau Covage Somme compte désormais 48 opérateurs-usagers.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des opérateurs usagers présents sur les services activés et sur les services passifs.

OPERATEURS	
Services Actifs	Services Passifs
ADISTA	ACADEMIE D AMIENS
ALSATIS	COVAGE NETWORKS
APPLIWAVE	PREFECTURE DE LA SOMME
AXIANS MASSELIN COMMUNICATION	UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE
BOUYGUES TELECOM	
BRETAGNE TELECOM	
CELESTE	
CELESTE EX OS	
CLEVER NETWORK	
CODEPI	
COLT TECHNOLOGIE SERVICES	
CORIOLIS	
FLEX NETWORK	
FULLSAVE	
GROUPE CONVERGENCE COM	
GTT FRANCE SAS	
GTT FRANCE SAS INTERROUTE	
HEXANET	



IDLINE	
INFOMIL	
INIT SYS ALPHALINK	
IPEVA	
KEYYO	
KNET	
LINKT	
LV INFORMATIQUE	
MIDRANGE SOLUTIONS ET SERVICES	
MSI	
MUONA SAS	
NETCOM GROUP	
NEURONNEXION	
NUMLOG	
NXO FRANCE	
OPENIP	
ORANGE SA	
PARITEL	
PHIBEE TELECOM	
SEWAN	
SFR + COMPLETEL	
SOMME NUMERIQUE	
TELANDCLOUD	
UNYC	
VOIP + NORMHOST	
WIND WHEEL TELECOM	

A noter les bonnes performances de LVI Informatique, intégrateur local qui monte en puissance

3.4 Evolution du parc de services en production

Cette partie présente l'évolution du parc de clients et de services en production. Le nombre de clients finals par service est en 2021 est de :

- 1839 services en activé FTTO
- 454 services en passif FTTO

3.4.1 Evolution du nombre de clients finals FTTH

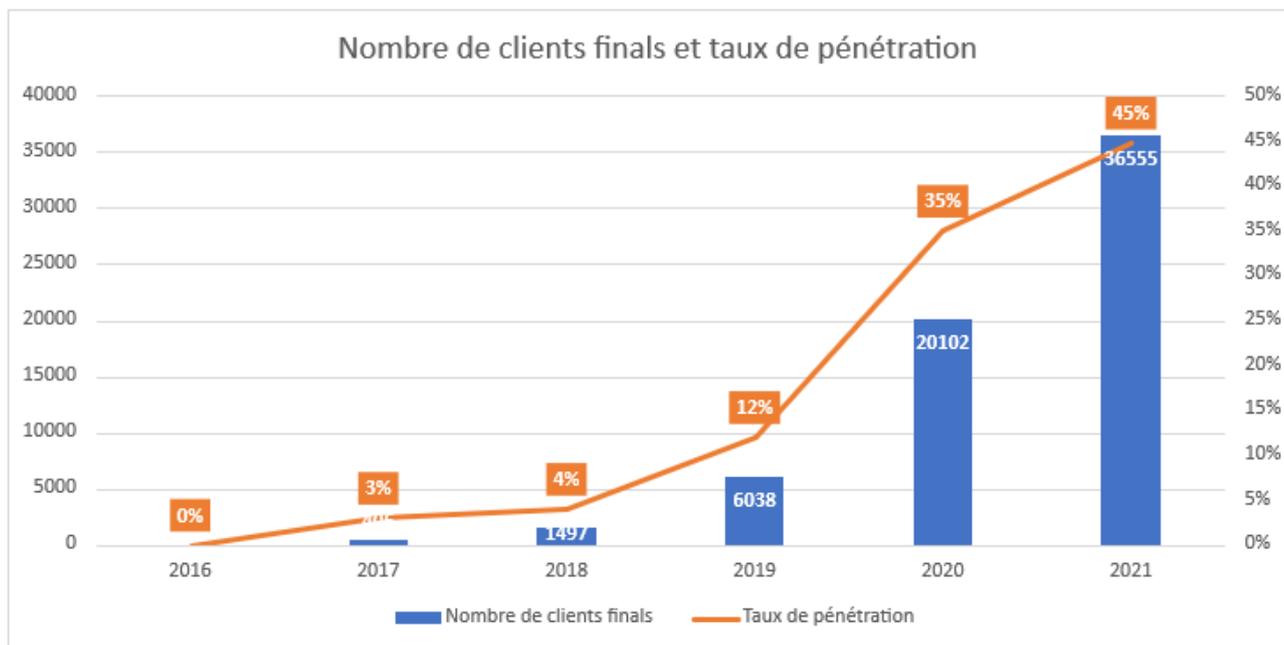
Le nombre de clients finals sur le réseau en 2021 s'élève à 36 555, il a connu une augmentation de 18 843 clients supplémentaires, soit une augmentation 92% par rapport à l'année 2020.

Le parc de clients et le taux de pénétration ont évolué de la manière suivante au cours des dernières années :



18843

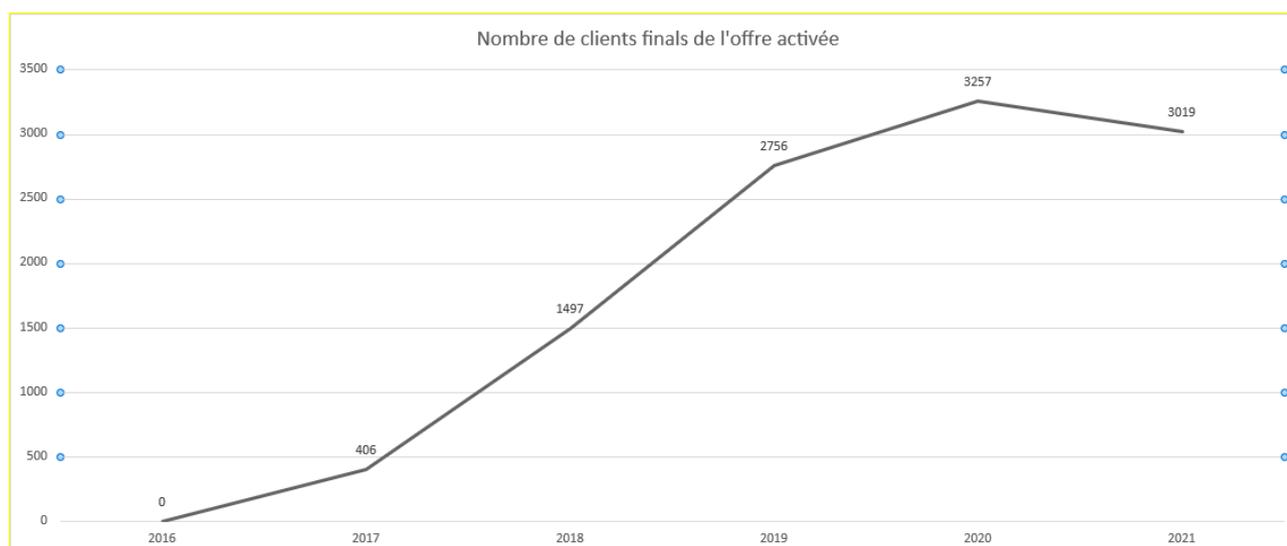
lignes supplémentaires commercialisées en 2021



Compte tenu d'un parc de clients raccordés comprenant 36555 clients, le nombre de clients finals en 2021 représente un taux de pénétration de 45 %. Celui-ci a connu une augmentation de 10 % entre 2021 et 2020.

3.4.1.1 Les offres activées

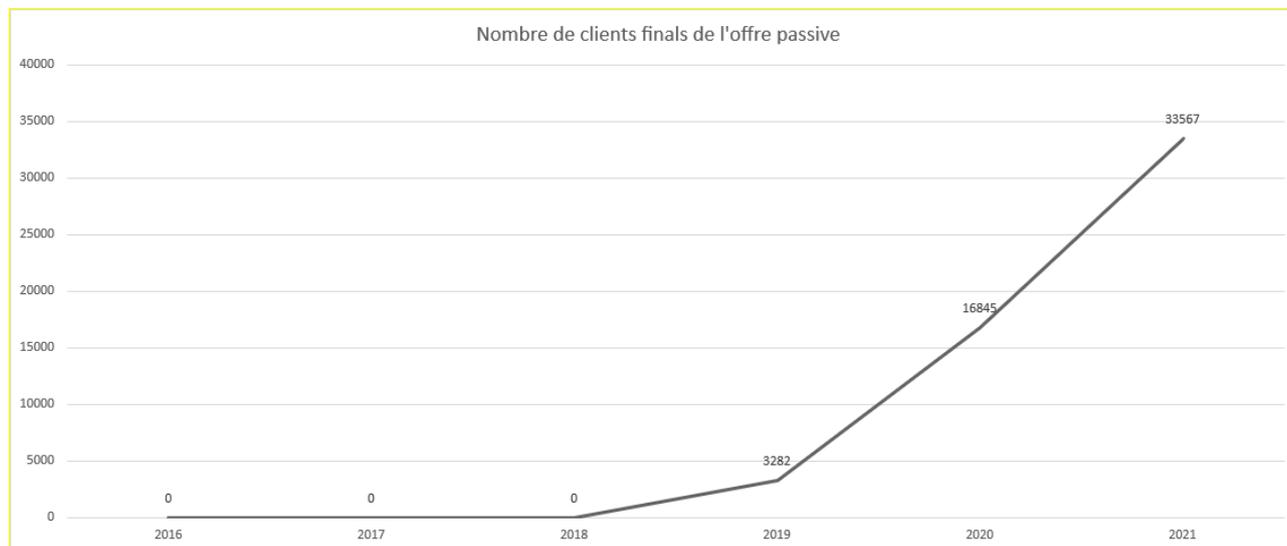
S'agissant des offres activées, le nombre de clients finals, qui s'élève en 2021 à 2838, a connu une augmentation de 291 entre 2020 et 2021. Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution globale du nombre de clients finals pour les services activés :





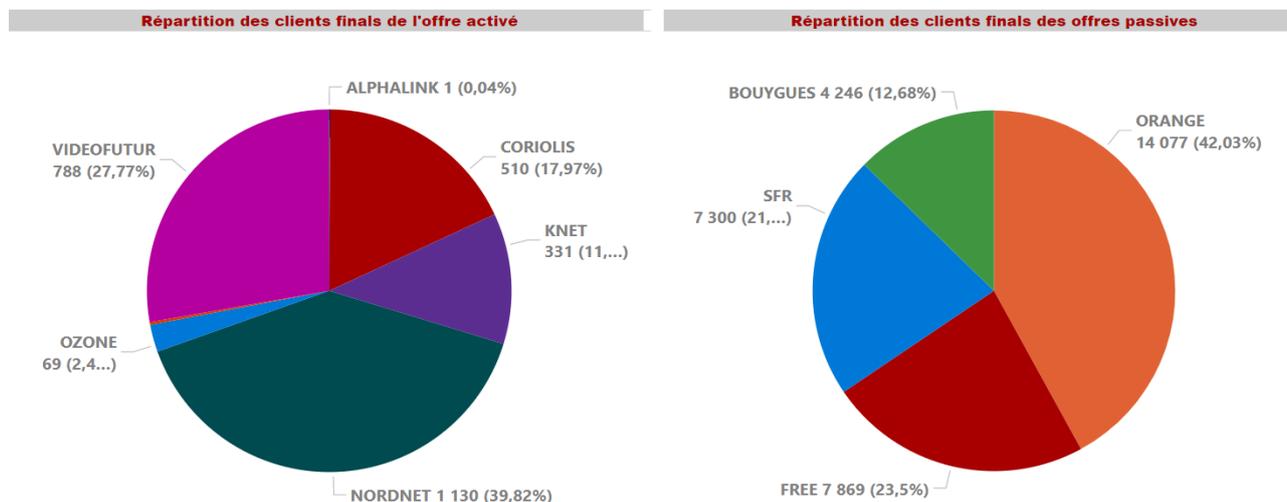
3.4.1.2 Les offres passives

S'agissant des offres passives, le nombre de clients finals, qui s'élève en 2021 à 36555, a connu une augmentation de 18843 entre 2020 et 2021. Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution globale du nombre de clients finals pour les offres passives :



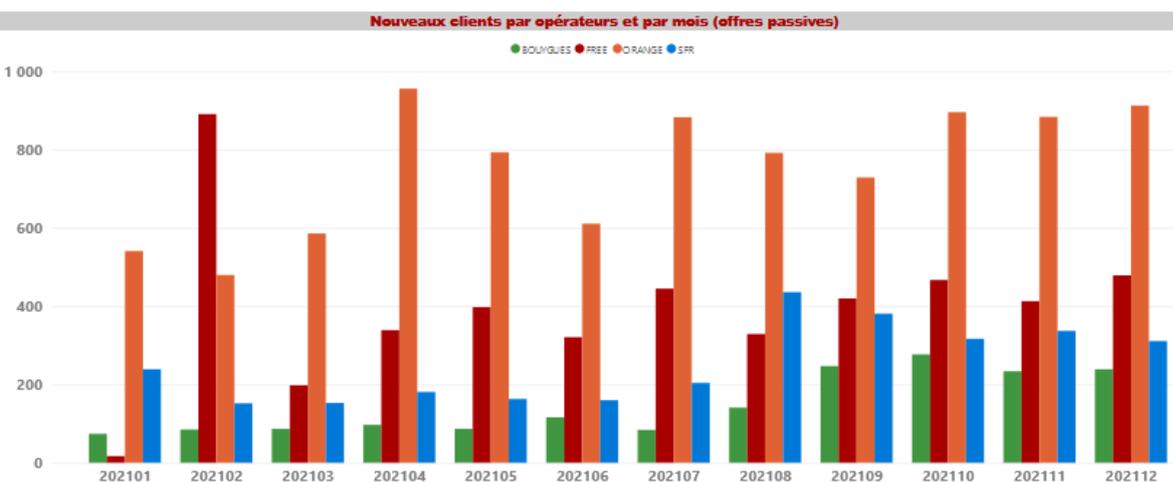
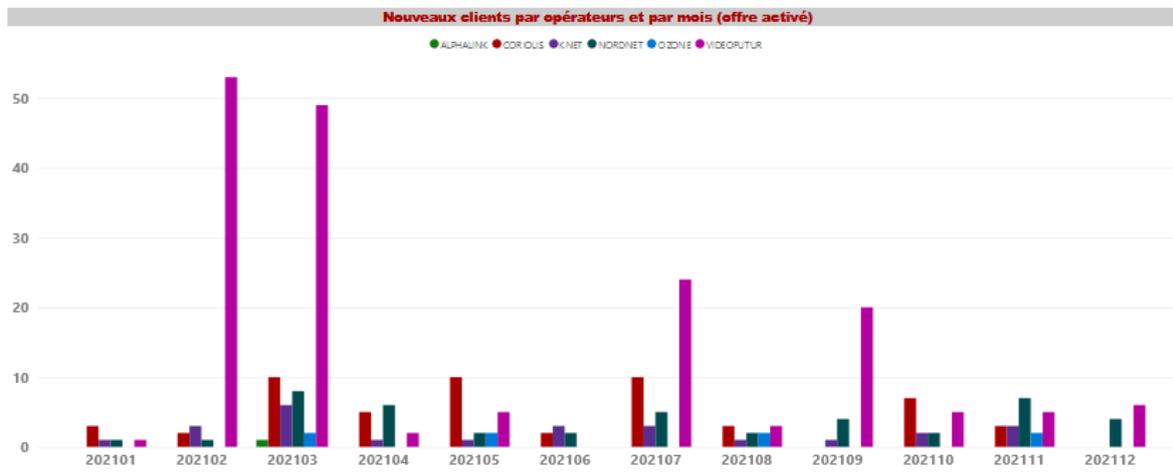
3.4.1.3 Nombre d'abonnés par opérateur

A la fin de l'année 2021, les 36 975 clients finals du réseau se répartissent comme suit entre les opérateurs :





L'activité des opérateurs mois par mois (ici représentée par leur nombre de commandes) est visible dans les graphiques ci-dessous :



3.4.2 Evolution du nombre de services commercialisés FTTO

2293
services commercialisés à fin 2021

Le nombre de services commercialisés sur le réseau en 2021 s'élève à 2293.

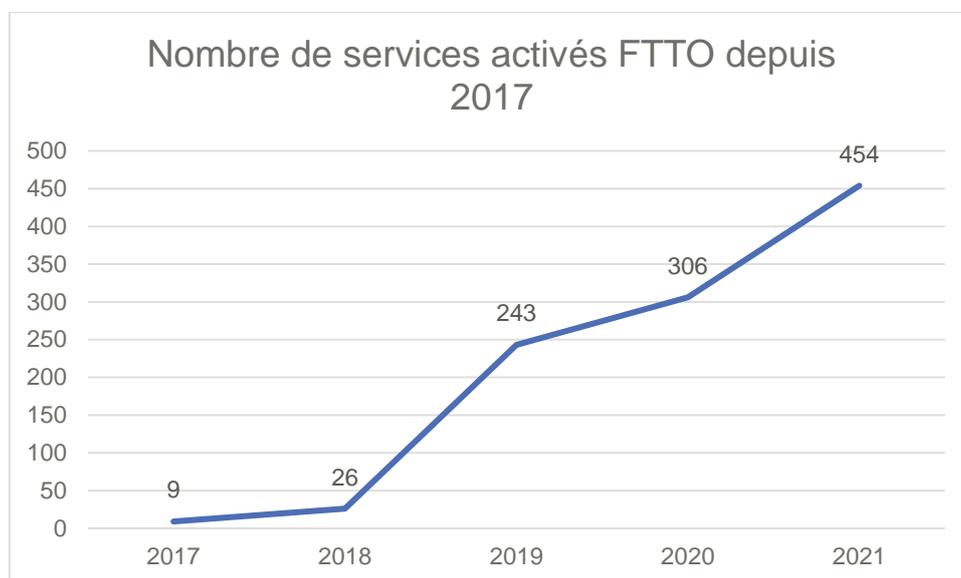
Il a connu une augmentation de 22 % par rapport à l'année 2020.



3.4.2.1 Les services activés

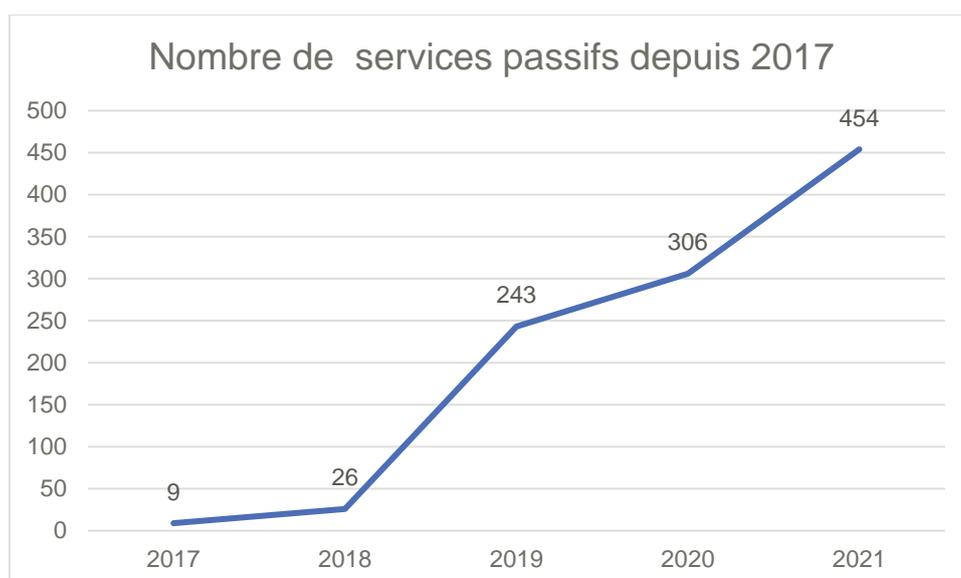
S'agissant des offres activées, le nombre de clients finals, qui s'élève en 2021 à 1839, a connu une évolution

Entre 2020 et 2021. Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution globale du nombre de clients finals pour les services activés :



3.4.2.2 Les services passifs

S'agissant des offres passives, le nombre de clients finals, qui s'élève en 2021 à 454, a connu une hausse significative entre 2020 et 2021. Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution globale du nombre de clients finals pour les offres passives :



3.5 Analyse des prises de commandes FTTO

Le nombre total de commandes réalisées sur l'année N est de 428, en augmentation de 11 % par rapport à 2020.

Ces mises en service se décomposent de la manière suivante :

Service	Commandes 2021
BPE	257
BPEA	116
HEB	21
IRU	19
LOC	15
Total	428

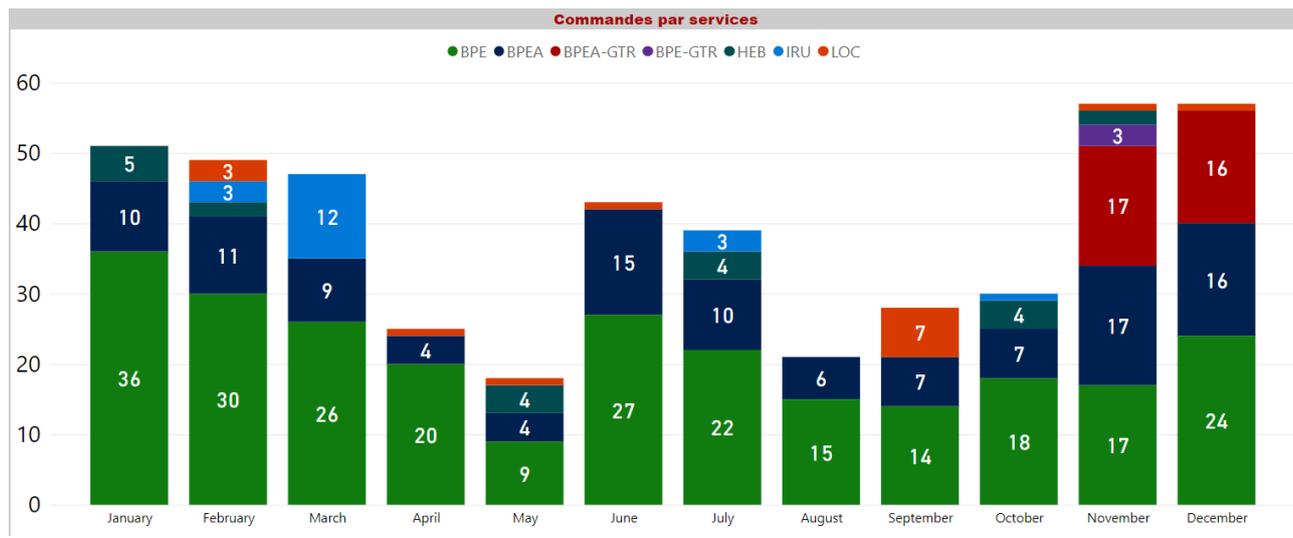
Et de manière suivante :

USAGER	Commandes 2021
ACADEMIE D AMIENS	2
ADISTA	32
ALSATIS	1
APPLIWAVE	14
AXIANS MASSELIN COMMUNICATION	2
BOUYGUES TELECOM	39
BRETAGNE TELECOM	1
CELESTE	5
CELESTE EX OS	1
CLEVER NETWORK	1
CODEPI	6
COLT TECHNOLOGIE SERVICES	5
CORIOLIS	14
COVAGE NETWORKS	13
FLEX NETWORK	1
FULLSAVE	1
GROUPE CONVERGENCE COM	1
GTT FRANCE SAS	1
GTT FRANCE SAS INTERROUTE	12
HEXANET	4
IDLINE	1
IFT	7
INFOMIL	1
INIT SYS ALPHALINK	24
IPEVA	1
KEYYO	2
KNET	2

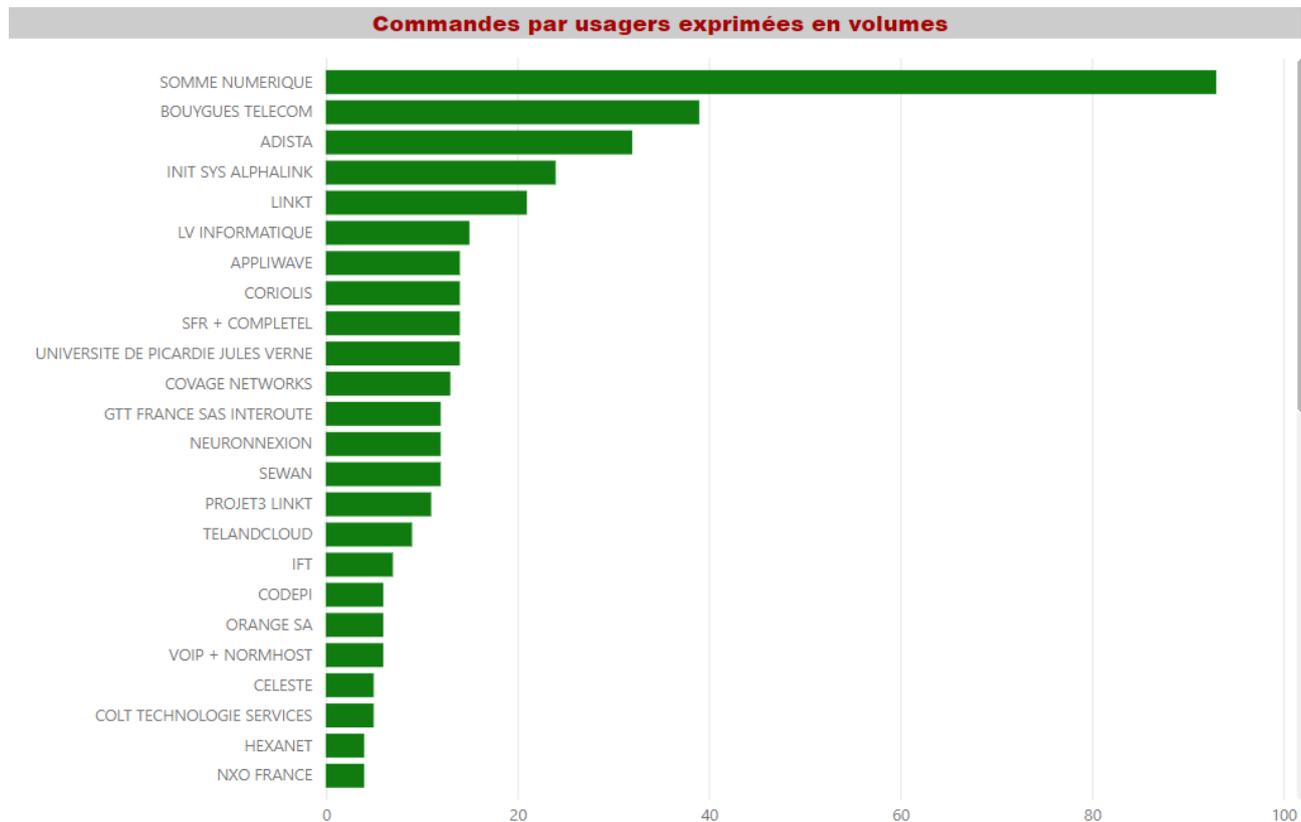


LINKT	21
LV INFORMATIQUE	15
MIDRANGE SOLUTIONS ET SERVICES	1
MSI	1
MUONA SAS	1
NETCOM GROUP	1
NEURONNEXION	12
NUMLOG	1
NXO FRANCE	4
OPENIP	1
ORANGE SA	6
PARITEL	1
PHIBEE TELECOM	4
PREFECTURE DE LA SOMME	1
PROJET3 LINKT	11
SEWAN	12
SFR + COMPLETEL	14
SOMME NUMERIQUE	93
TELANDCLOUD	9
UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE	14
UNYC	3
VOIP + NORMHOST	6
WIND WHEEL TELECOM	2
Total	428

Le détail des commandes en volume par service sur l'année est le suivant :



Le détail des commandes en volume par Usagers sur l'année est le suivant :



3.5.1 Analyse des prises de commande Bande Passante Entreprise

S'agissant des services de bande passante entreprise, 257 commandes ont été réalisées en 2021. Celles-ci se répartissent comme :

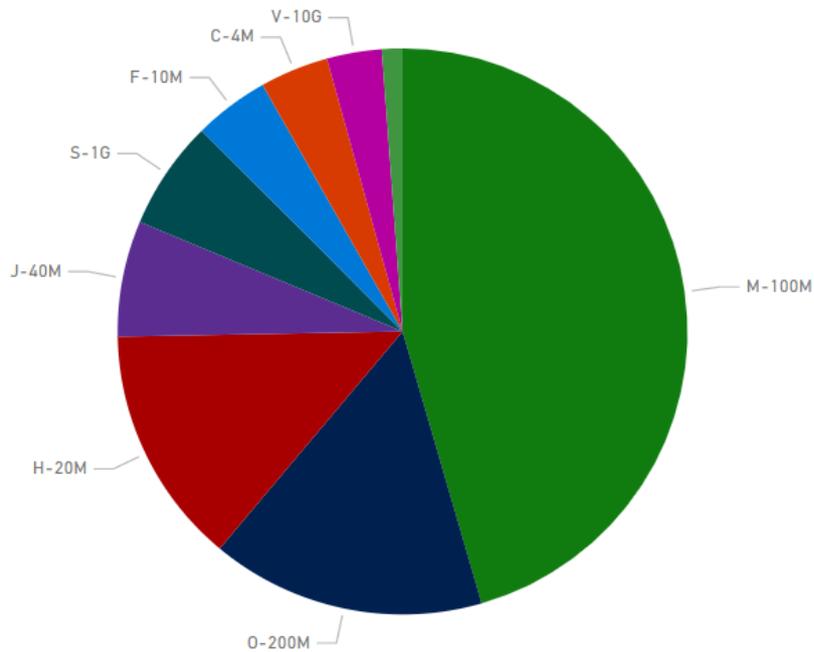
- 168 commandes de nouveaux services de bande passante soient 65 % des commandes Bande passante) ;
- 89 commandes de modifications de services (upgrade) soient 35 % des commandes Bande passante).

257
commandes traitées en 2021



Le graphique ci-dessous montre, pour les créations et les upgrades, le nombre et la part de prises de commande

Commandes BPE par débits en 2021



Le tableau ci-dessous détaille les commandes par type d'opérations réalisées

Débit	Nouvelles commandes	Modification Upgrade	Total
4M	10		10
10M	10	1	11
20M	24	11	35
40M	11	6	17
100M	78	39	117
200M	29	11	40
500M		3	3
1G	4	12	16
10G	2	6	8
Total	168	89	257



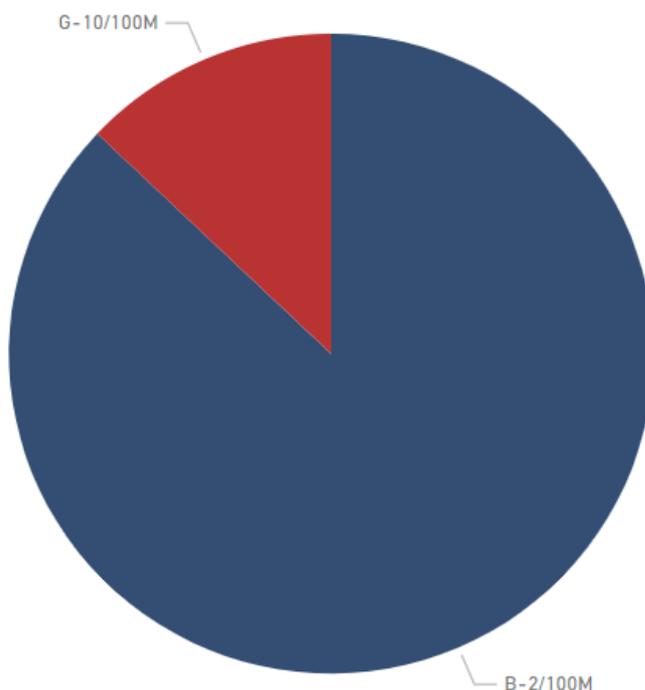
3.5.2 Analyse des prises de commande Bande Passante Entreprise Access

S'agissant des services de Bande Passante Entreprise Access, 116 commandes ont été réalisées en 2021. Celles-ci se répartissent comme suit :

- 113 commandes de nouveaux services de bande passante soient 98 % des commandes Bande passante) ;
- 3 commandes d'Upgrade de services soient 2 % des commandes Bande passante

Le graphique ci-dessous montre, pour les créations et les upgrades, le nombre et la part de prises de commande

Commandes BPEA par débits en 2021



Le tableau ci-dessous détaille les commandes par type d'opérations réalisées :

Débit	Création	Modification Upgrade	Total
2/100M	98	3	101
10/100M	15		15
Total	113	3	116



3.6 Raccordements de clients finals

3.6.1 Raccordements de clients finals FTTH

FTTH

En 2021, 16 384 raccordements ont été réalisés sur le réseau Covage Somme et le délai moyen de raccordement a été de 16.45 jours. Pour rappel en 2020, 11 483 raccordements avaient été réalisés et le délai moyen de raccordement avait été de 36.56 jours.



Le nombre de raccordements de clients finals réalisés en 2021 et les délais moyens de raccordements pour les offres activées sont de :

	Nombre de raccordements en 2021	Délai moyen de raccordement
PBO intérieur	159	13.79
PBO en chambre	129	18.52
PBO en aérien	32	20.13
PBO en façade	11	19.82
Total/moyen	331	16.45

Le nombre de raccordements de clients finals réalisés en 2021 et les délais moyens de raccordements par commune pour les offres activées sont de :

Commune	Nombre de raccordements	Délai moyen de raccordement
ACHEUX EN VIMEU	2	0
AIGNEVILLE	4	14
ALBERT	7	36
ARREST	1	12
AULT	5	25
BARLY	1	31
BEAUCHAMPS	1	17
BEAUVAIL	1	19
BERTEAUCOURT LES DAMES	1	19
BOISMONT	1	41
BOURSEVILLE	1	20
BRESLE	1	49
BRUCAMPS	1	25
BRUTELLES	1	35

BUIGNY LES GAMACHES	1	11
CACHY	1	31
CANAPLES	1	0
CANDAS	1	24
CARNOY MAMETZ	2	38
CAYEUX SUR MER	8	34
CERISY	1	17
CHEPY	4	7
CORBIE	5	9
COURTEMANCHE	1	33
DAOURS	2	12
DERNANCOURT	2	27
DOMART EN PONTHEIU	1	28
DOULLENS	6	32
EMBREVILLE	1	13
ETALONDES	4	27
ETINEHEM MERICOURT	2	30
EU	5	28
FEUQUIERES EN VIMEU	5	19
FLESSELLES	34	9
FLIXECOURT	1	13
FLOCQUES	1	21
FRANVILLERS	4	25
FRESSENEVILLE	43	11
FRIVILLE ESCARBOTIN	4	20
GAMACHES	1	10
GEZAINCOURT	5	32
GROUCHES LUCHUEL	1	44
HEILLY	2	15
HENENCOURT	1	0
INCHEVILLE	1	36
L ETOILE	1	33
LAHOUSOYE	2	49
LANCHERES	1	29
LANCHES ST HILAIRE	1	0
LAVIEVILLE	1	6
LE TREPORT	3	27
LONGROY	1	24
MEAULTE	2	21
MENESLIES	4	0
MERS LES BAINS	2	30
MESNIL MARTINSART	1	22
MIANNAY	3	13
MILLENOCOURT	1	47
MONS BOUBERT	4	25
MONTDIDIER	6	30



MOUFLERS	1	4
NIBAS	1	0
OUST MAREST	1	35
PENDE	2	20
PERONNE	4	14
PONTS ET MARAIS	2	22
QUESNOY LE MONTANT	1	27
SAIGNEVILLE	1	22
ST BLIMONT	4	53
ST OUEN	1	35
ST PIERRE EN VAL	3	4
ST QUENTIN LA MOTTE CROIX AU BAILLY	3	28
ST VALERY SUR SOMME	9	21
TULLY	2	29
VAIRE SOUS CORBIE	2	0
VALINES	15	8
VAUDRICOURT	5	23
VAUX SUR SOMME	1	1
VIGNACOURT	55	5
VILLERS BRETONNEUX	3	46
VILLERS TOURNELLE	1	26
WOIGNARUE	1	10
YZENGREMER	1	0
Total	331	16

Le nombre de raccordements de clients finals réalisés en 2021 et les délais moyens de raccordements (le délai de raccordement étant calculé entre la date de commande et la date de réception de mise à disposition de la ligne) pour les offres passives sont de :

	Nombre de raccordements	Délai moyen de raccordement
AERIEN	7 351	31
SOUTERRAIN	6 821	46
FACADE	2 706	27
HOTLINE	1 881	41
IMMEUBLE	762	27
Non renseigné	43	275
GAINE TECHNIQUE INTERIEURE	40	48
COLONNE MONTANTE	22	13
AERO SOUTERRAIN	2	10
AEROSOUTERRAIN	2	9
Total	19 630	37

Le nombre de raccordements de clients finals réalisés en 2021 et les délais moyens de raccordements par commune pour les offres passives sont de :

Commune	Nombre de raccordements	Délai moyen de raccordement
	9	18
ACHEUX EN VIMEU	6	22
AIGNEVILLE	76	70
ALBERT	1 258	40
ALLAINES	2	14
ALLENAY	26	36
ALLERY	35	11
ARMANCOURT	7	14
ARREST	64	15
ASSAINVILLERS	32	17
AUBIGNY	49	55
AULT	236	31
AUTHIEULE	92	16
AUTHUILLE	23	90
AVELUY	61	47
AYENCOURT	16	23
BAIZIEUX	25	93
BARLY	13	18
BEALCOURT	24	19
BEAUCHAMPS	120	32
BEAUVAL	319	20
BECORDEL BECOURT	26	87
BERTEAUCOURT LES DAMES	127	33
BETHENCOURT SUR MER	75	24
BETTENCOURT RIVIERE	2	5
BETTENCOURT ST OUEN	68	82
BIACHES	23	18
BOISMONT	95	22
BONNAY	15	26
BOUCHON	20	36
BOUQUEMAISON	120	19
BOURSEVILLE	67	25
BOUVAINCOURT SUR BRESLE	87	38
BOUZINCOURT	51	49
BRESLE	34	56
BREVILLERS	19	21
BRUCAMPS	20	39
BRUTELLES	58	34
BUIGNY LES GAMACHES	37	56
BUIRE SUR L ANCRE	27	37

BUS LA MESIERE	1	10
BUSSU	10	22
BUSSY LES DAOURS	51	44
CACHY	17	54
CAHON	5	20
CANAPLES	75	18
CANDAS	215	22
CANTIGNY	36	21
CARNOY MAMETZ	23	12
CAYEUX EN SANTERRE	14	13
CAYEUX SUR MER	450	23
CERISY	70	33
CHEPY	132	52
CHIPILLY	25	29
CLERY SUR SOMME	44	20
CONTALMAISON	9	59
CORBIE	609	50
COURCELETTE	12	45
COURTEMANCHE	29	22
DANCOURT POPINCOURT	28	21
DAOURS	111	68
DARGNIES	133	30
DERNANCOURT	54	79
DOINGT	200	17
DOMART EN PONTHEU	132	43
DOULLENS	461	23
EMBREVILLE	68	47
ESTREBOEUF	52	35
ETALONDES	109	53
ETELFAY	25	20
ETINEHEM MERICOURT	86	41
EU	799	34
FAVEROLLES	44	21
FESCAMPS	1	15
FEUILLERES	18	18
FEUQUIERES EN VIMEU	267	33
FLESSELLES	180	33
FLIXECOURT	314	37
FLOCQUES	80	31
FONTAINE-SOUS-MONTDIDIER	13	25
FOUILLOY	180	62
FRANLEU	16	14
FRANQUEVILLE	17	45
FRANSU	15	41
FRANVILLERS	90	56
FRESSENNEVILLE	234	31

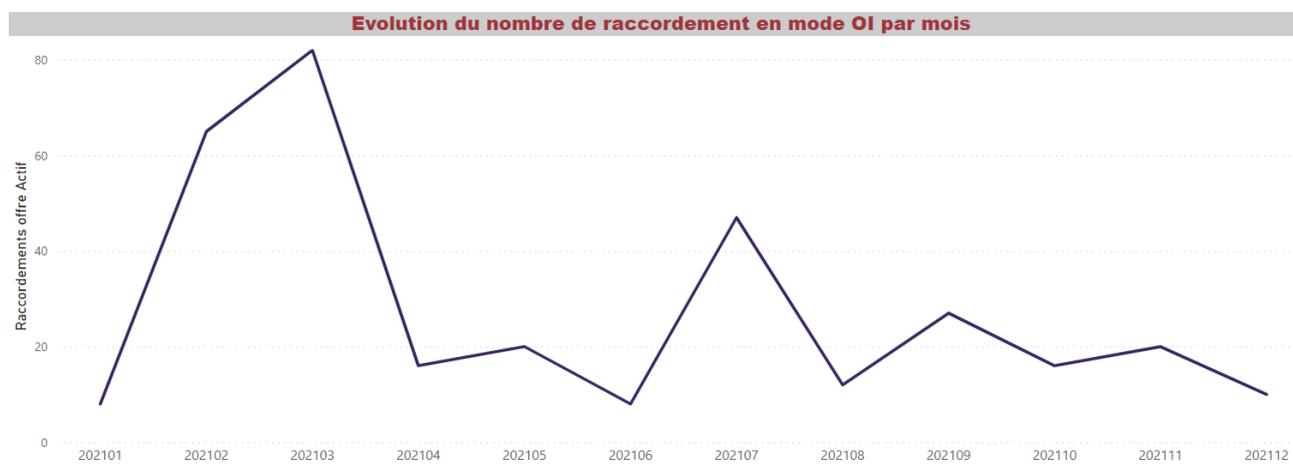
FRIAUCOURT	55	15
FRICOURT	41	50
FRISE	2	15
FRIVILLE ESCARBOTIN	466	60
FROHEN SUR AUTHIE	42	18
GAMACHES	321	37
GENTELLES	64	38
GEZAINCOURT	107	23
GRIVILLERS	11	23
GROUCHES LUCHUEL	119	24
HALLOY LES PERNOIS	29	61
HAMELET	55	47
HAVERNAS	36	56
HEILLY	85	86
HEM MONACU	13	17
HENENCOURT	18	29
HUMBERCOURT	42	24
IGNAUCOURT	4	72
INCHEVILLE	166	63
L ETOILE	132	52
LABOISSIERE EN SANTERRE	27	25
LAHOUSOYE	36	33
LAMOTTE BREBIERE	40	49
LAMOTTE WARFUSEE	83	68
LANCHERES	216	23
LANCHES ST HILAIRE	6	57
LAVIEVILLE	14	41
LE CARDONNOIS	20	20
LE HAMEL	42	119
LE TREPORT	478	53
LONGPRE LES CORPS SAINTS	2	8
LONGROY	74	25
LUCHEUX	88	21
MARCELCAVE	128	42
MARQUIVILLERS	37	24
MEAULTE	114	76
MENESLIES	31	43
MERICOURT L ABBE	109	69
MERS LES BAINS	458	39
MESNIL MARTINSART	23	72
MESNIL ST GEORGES	1	127
MESNIL-SAINT-GEORGES	47	18
MEZEROLLES	53	18
MIANNAY	34	14
MILLEBOSC	21	38
MILLENCOURT	17	31

MONS BOUBERT	13	18
MONTDIDIER	1 142	25
MORCOURT	73	39
MOUFLERS	6	16
NEUVILLETTE	38	22
NIBAS	68	80
OCCOCHES	20	17
OCHANCOURT	26	85
OUST MAREST	70	42
OUTREBOIS	51	18
OVILLERS LA BOISSELLE	45	79
PENDE	210	26
PERNOIS	75	57
PERONNE	1 330	25
PIENNES ONVILLERS	37	21
PONTS ET MARAIS	58	37
POZIERES	29	69
QUESNOY LE MONTANT	17	14
REMAISNIL	1	23
REMAUGIES	20	14
RIBEAUCOURT	14	28
RIBEMONT SUR ANCRE	112	55
ROLLOT	72	27
RUBESCOURT	6	37
SAIGNEVILLE	27	15
SAILLY LAURETTE	52	44
SAILLY LE SEC	32	68
SENLIS LE SEC	21	64
ST BLIMONT	137	22
ST LEGER LES DOMART	201	50
ST OUEN	277	51
ST PIERRE EN VAL	92	52
ST QUENTIN LA MOTTE CROIX AU BAILLY	126	35
ST VALERY SUR SOMME	324	23
SURCAMPS	8	49
TREUX	45	55
TULLY	70	40
VAIRE SOUS CORBIE	30	40
VALINES	65	13
VAUCHELLES LES DOMART	19	27
VAUDRICOURT	84	20
VAUX SUR SOMME	21	33
VECQUEMONT	74	62
VIGNACOURT	379	23
VILLE LE MARCLET	34	45

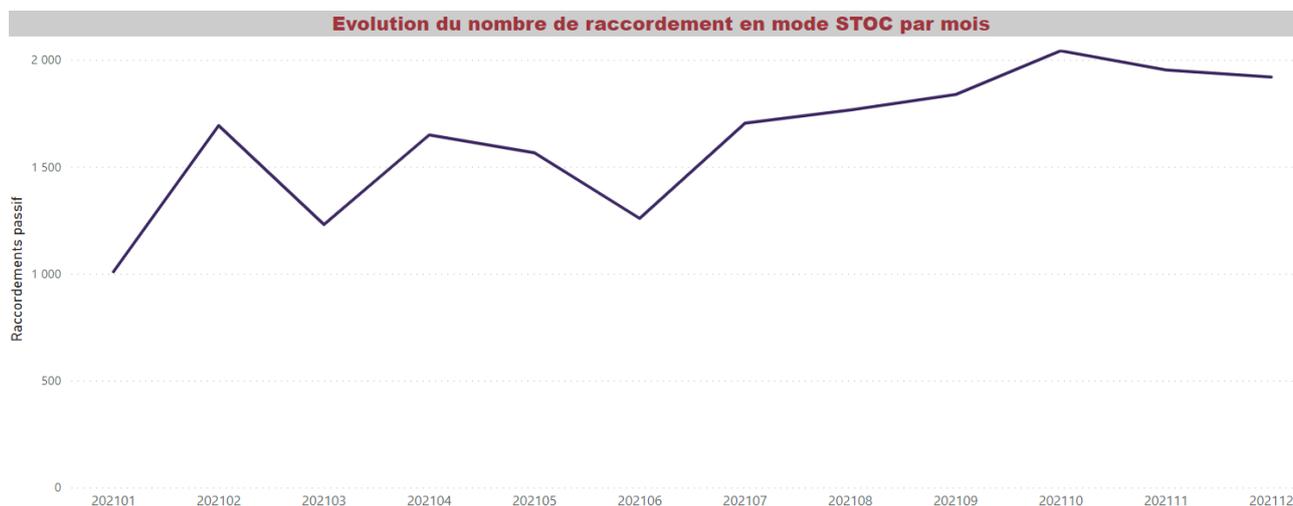


VILLE SUR ANCRE	24	33
VILLERS BRETONNEUX	530	44
VILLERS TOURNELLE	3	11
VILLERS-TOURNELLE	46	21
WARLOY BAILLON	83	46
WOIGNARUE	73	24
WOINCOURT	150	45
YZENGREMER	45	82
Total	19630	37

Au cours de l'année 2021, les raccordements en mode OI se répartissent ainsi :



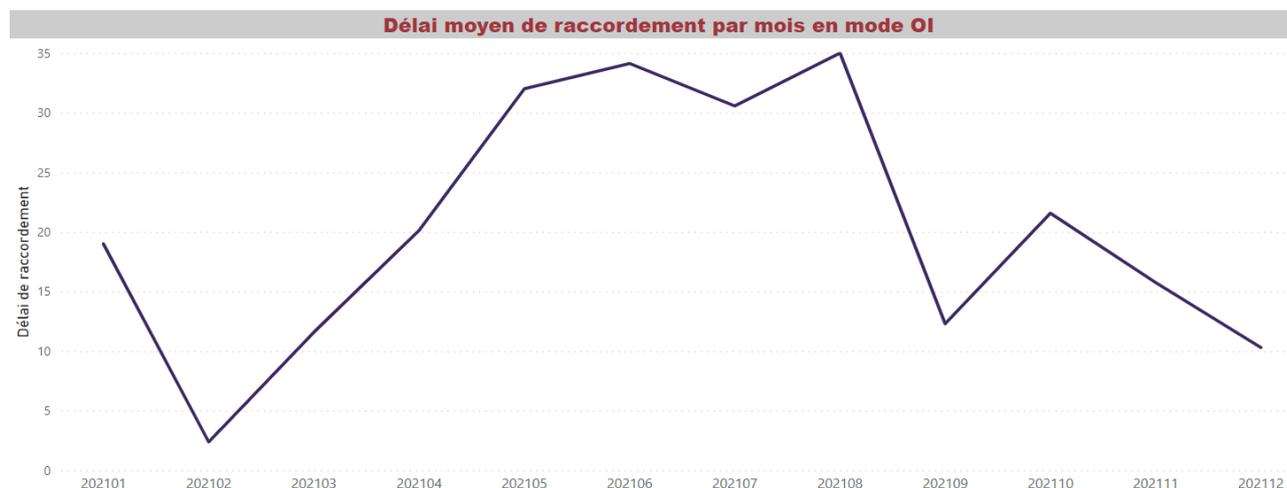
Les raccordements en mode STOC se répartissent comme suit :



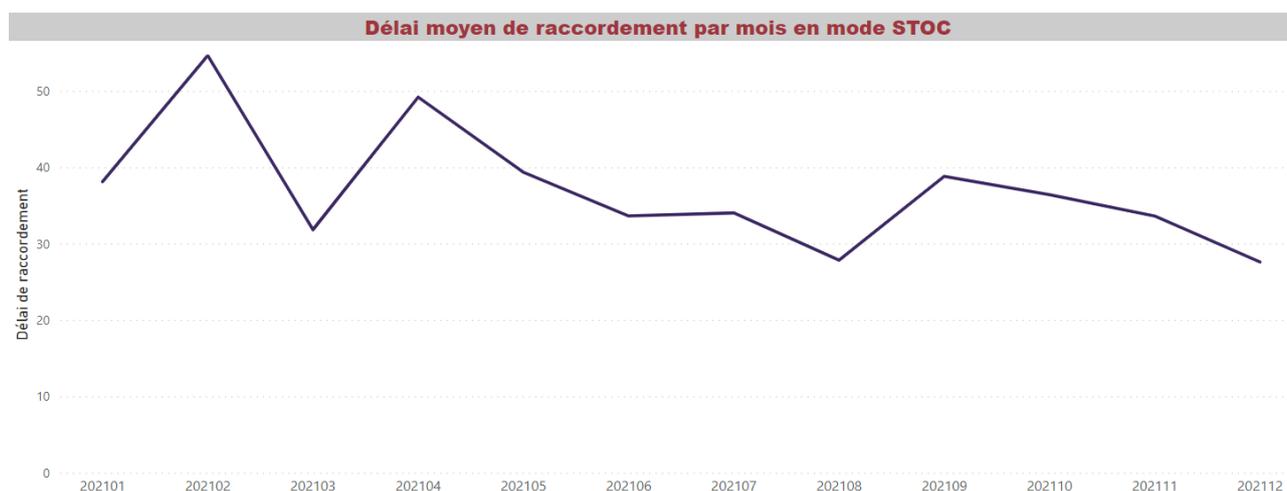
En 2021, le taux d'échec des raccordements était de 16.41 % pour les raccordements en mode OI (le taux d'échec en mode OI étant calculé comme étant le rapport entre le nombre de CRMAD KO et le nombre de commandes reçues) et de 13 % en mode STOC (le taux d'échec en mode STOC étant calculé comme étant le rapport entre le nombre de CR KO et de commandes annulées et le nombre de commandes reçues).



Evolution du délai de raccordement en mode OI au cours de l'année 2021 :



Evolution du délai de raccordement en mode STOC au cours de l'année 2021 :



Raccordements et activations FTTO :

L'amélioration de la production FTTO est un souci constant du groupe. Ainsi, les outils permettant le suivi des cotations et le pilotage des commandes sont régulièrement améliorés afin d'assurer une relation plus étroite entre le client final, l'opérateur et Covage Somme.

Le pilotage des commandes par jalons associés à des tableaux de bord hebdomadaires permet d'assurer, avec un accompagnement des opérateurs et des clients finals, une gestion des raccordements limitant les retards de livraison, notamment du fait de la crise sanitaire.

Par ailleurs, la production FTTO poursuit ses efforts dans la réduction de son impact environnemental en sensibilisant ses prestataires régionaux quant à la gestion des déchets et en travaillant sur l'intégration dans ses process d'une étape de recyclage des équipements de liaison.



3.6.1.1 Sur les offres activées

3.6.1.1.1 Les activations en volume



En 2021, Covage Somme a procédé 298 activations. A titre d'indication, Le graphique ci-dessous permet de visualiser le nombre total d'activations chaque mois sur l'année 2021 en distinguant les offres BPE et BPEA :

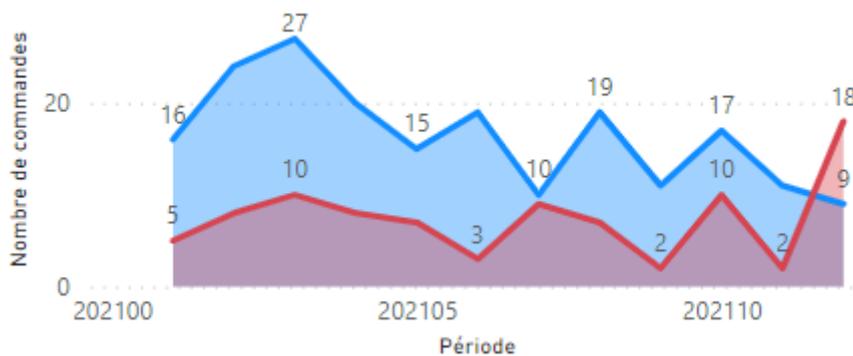
Nombre d'activations par offres et par mois

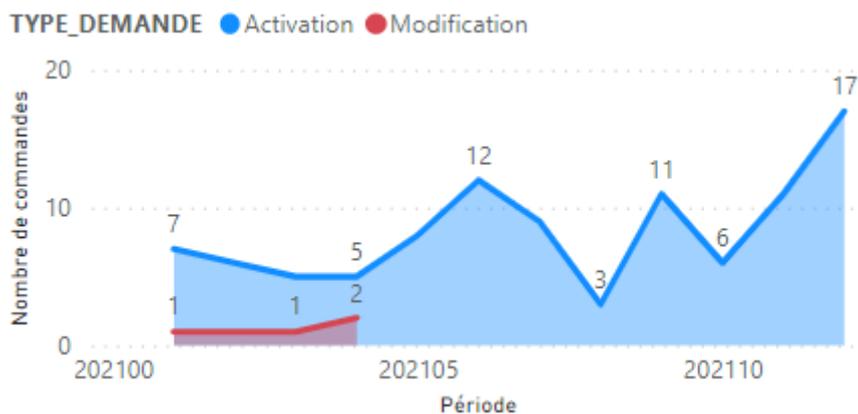
OFFRE ● BPE ● BPEA



Outre cette visualisation, les deux graphiques ci-dessous permettent quant à eux de distinguer les activations selon qu'ils s'agissent de modifications de service ou de nouvelles activations :

TYPE_DEMANDE ● Activation ● Modification

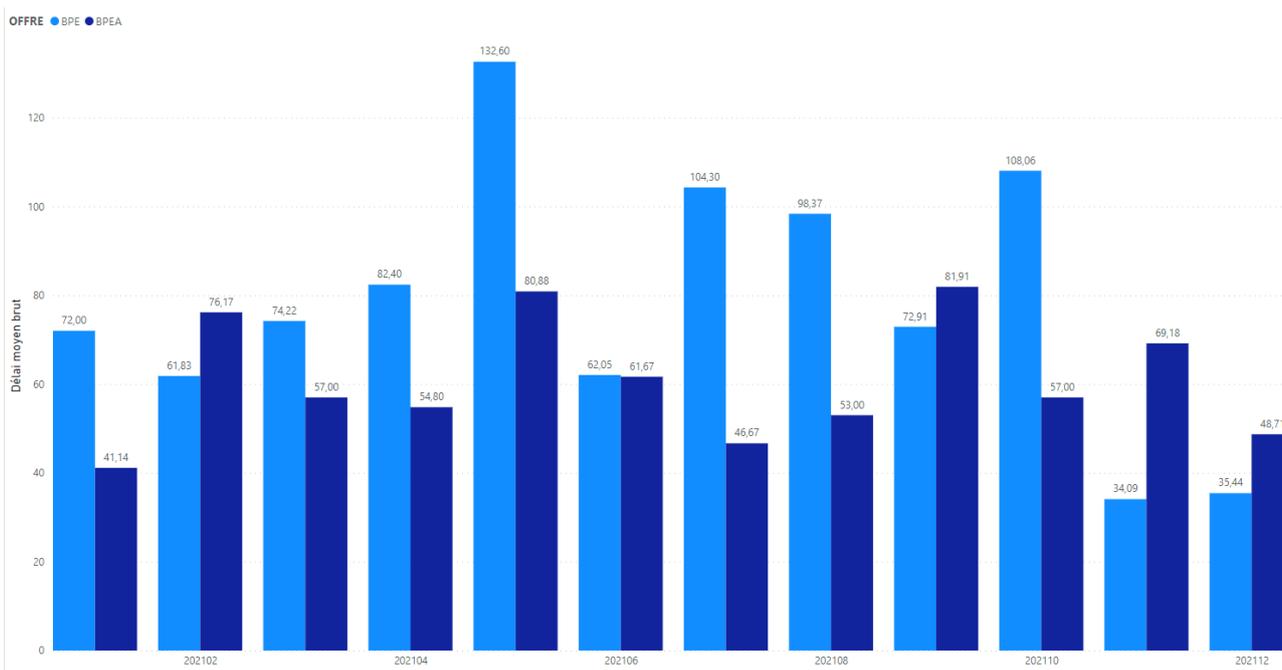




3.6.1.1.2 Les délais d'activation

Pour rappel, le délai brut d'activation correspond au délai entre la date d'activation et la date de signature de la commande. Le délai net correspond au délai brut auquel sont soustraits les cas de gel de la commande liés à des raisons non imputables à Covage.

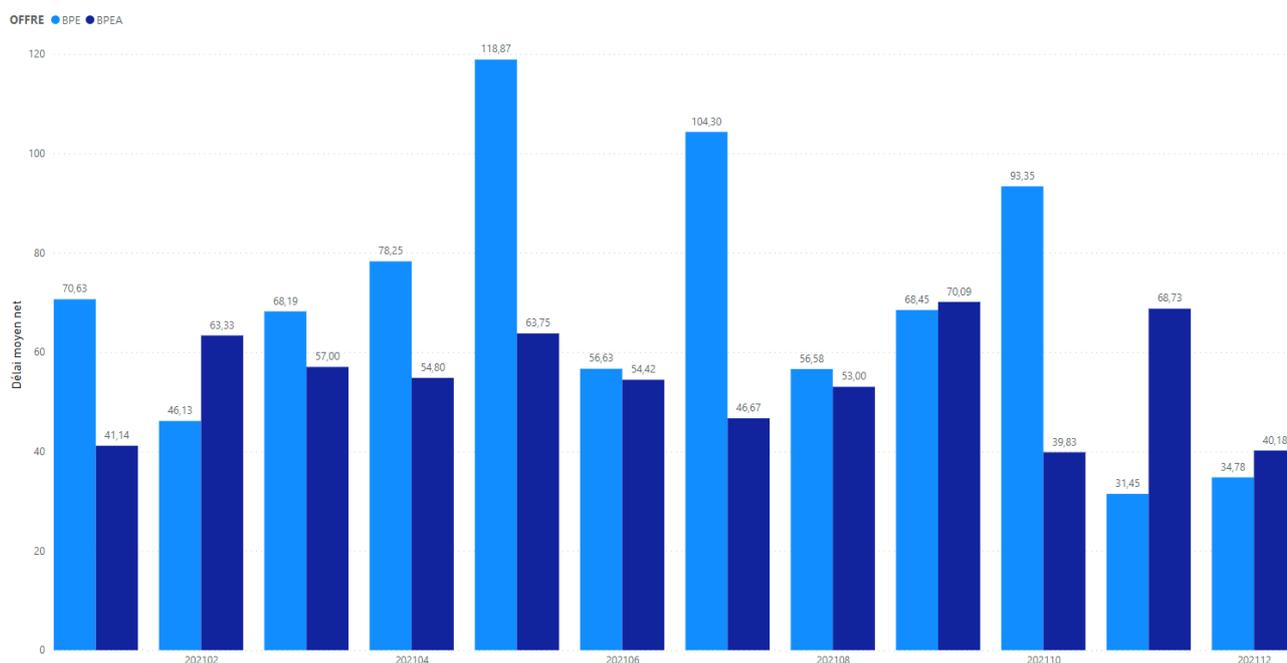
Le délai moyen d'activation brut pour l'année 2021 s'élève à 63.8 jours calendaires. Il se répartit comme suit selon le mois et le type d'opération réalisé :



S'agissant du délai d'activation net moyen en 2021, il se monte à 37.28 jours calendaires.



Le graphique ci-dessous permet de visualiser le délai moyen d'activation net par mois et par offre :



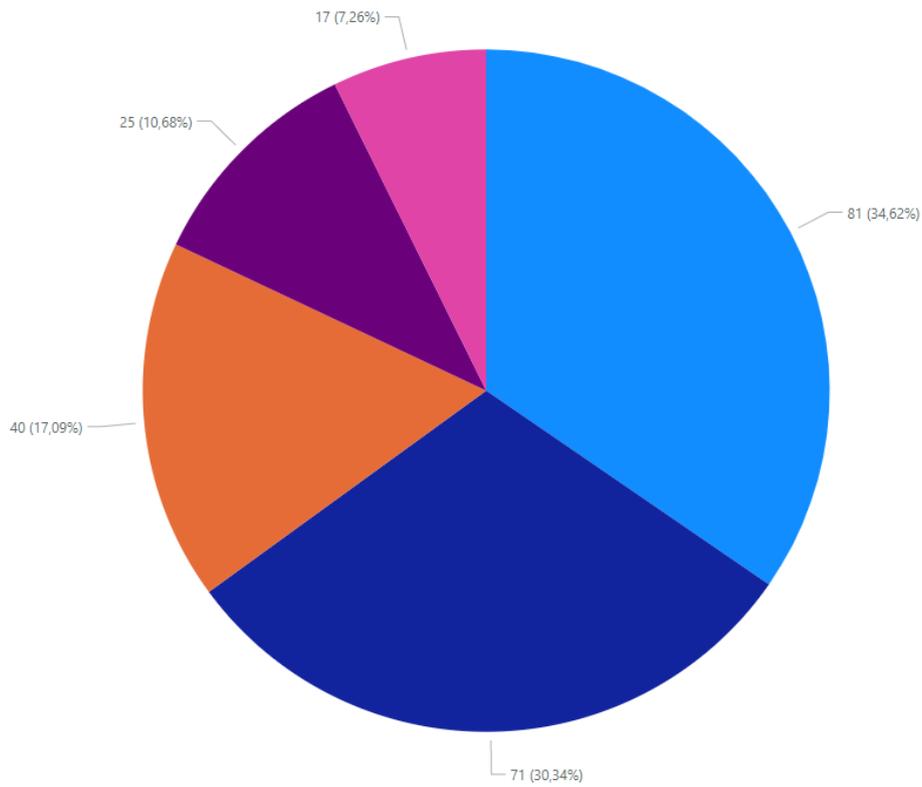
3.6.1.1.3 Délais d'activation Bande Passante Entreprise

En 2021, Covage Somme a procédé à la livraison de 198 sites, et ce, pour un délai d'activation brut moyen de 50.20 jours calendaires. Plus précisément, 64 % des sites sont livrés en moins de 60 jours calendaires tandis que 81% le sont en moins de 90 jours calendaires.

S'agissant des délais d'activation nets, le délai moyen en 2021 s'élève à 38.40 jours calendaires. A cet égard, 76% des sites sont livrés en moins de 60 jours calendaires tandis que 88 % le sont en moins de 90 jours calendaires.

Les graphiques ci-dessous permettent d'appréhender les délais d'activation bruts et nets des services BPE en 2021 :

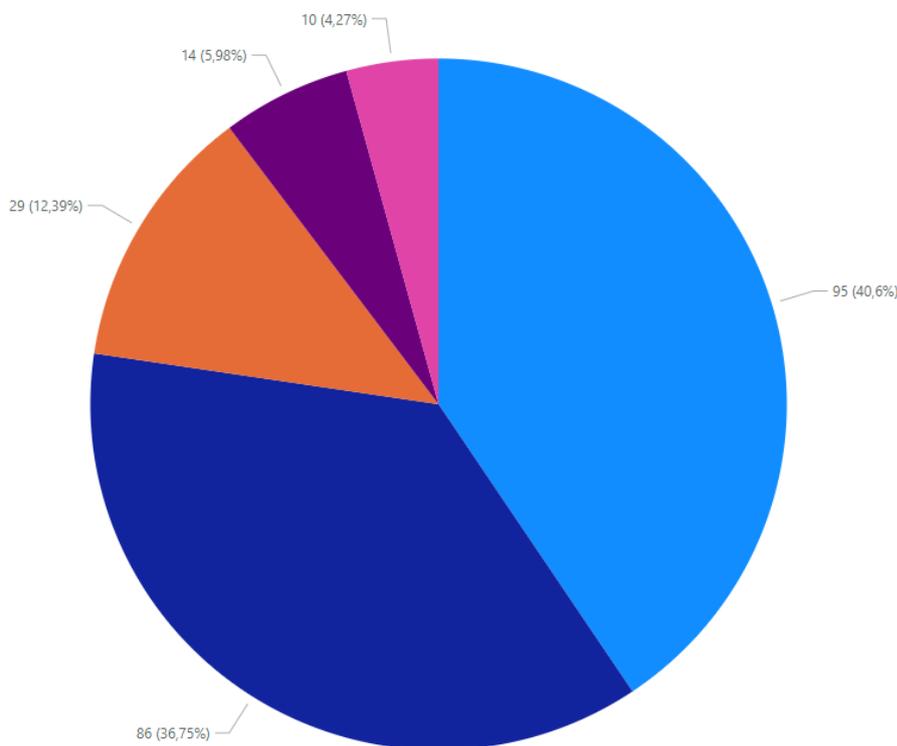
DÉLAI ACTIVATION BRUT BPE



Repartition commandes brut ● Entre 30 et 60 jours ● Moins de 30 jours ● Entre 60 et 90 jours ● Supérieur à 120 jours ● Entre 90 et 120 jours



DÉLAI ACTIVATION NET BPE



Repartition commandes net ● Entre 30 et 60 jours ● Moins de 30 jours ● Entre 60 et 90 jours ● Supérieur à 120 jours ● Entre 90 et 120 jours

3.6.1.1.4 Délais d'activation Bande Passante Entreprise Access

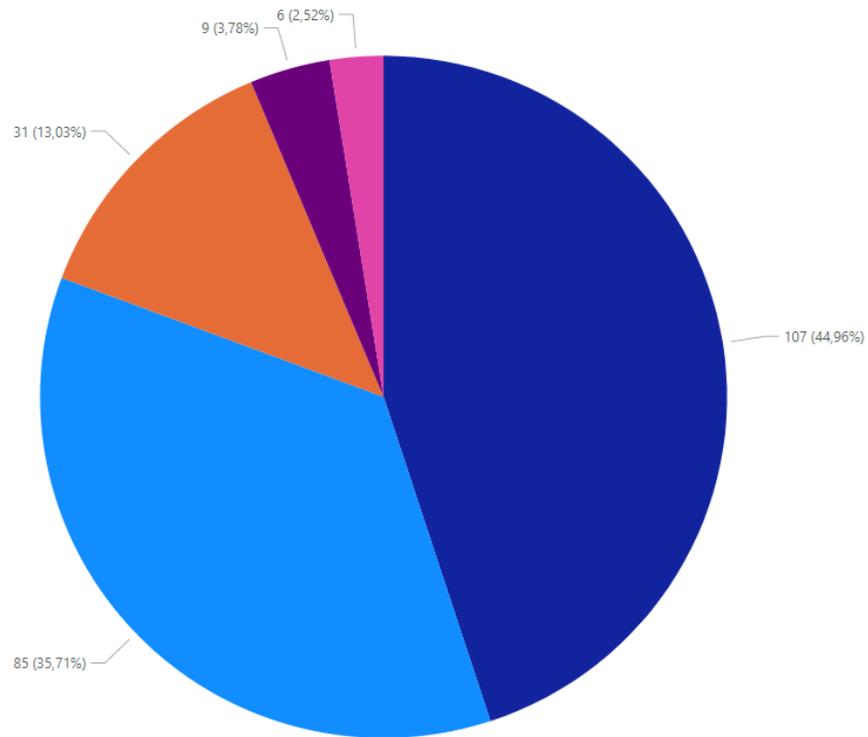
En 2021, Covage Somme a procédé à la livraison de 238 sites, et ce, pour un délai d'activation brut moyen de 41.27 jours calendaires. Plus précisément, 64 % des sites sont livrés en moins de 60 jours calendaires tandis que 81 % le sont en moins de 90 jours calendaires.

S'agissant des délais d'activation nets, le délai moyen en 2021 s'élève à 35.64 jours calendaires. A cet égard, 74 % des sites sont livrés en moins de 60 jours calendaires tandis que 86 % le sont en moins de 90 jours calendaires.

Les graphiques ci-dessous permettent d'appréhender les délais d'activation bruts et nets des services BPEA en 2021 :



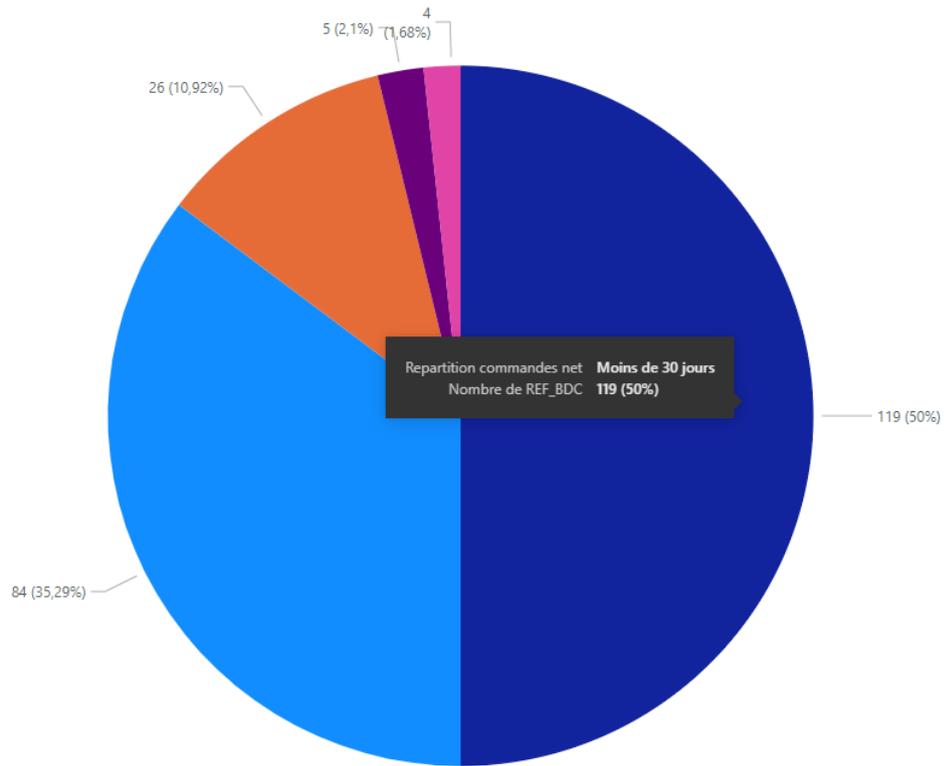
DÉLAI ACTIVATION BRUT BPEA



Repartition commandes brut ● Moins de 30 jours ● Entre 30 et 60 jours ● Entre 60 et 90 jours ● Supérieur à 120 jours ● Entre 90 et 120 jours



DÉLAI ACTIVATION NET BPEA



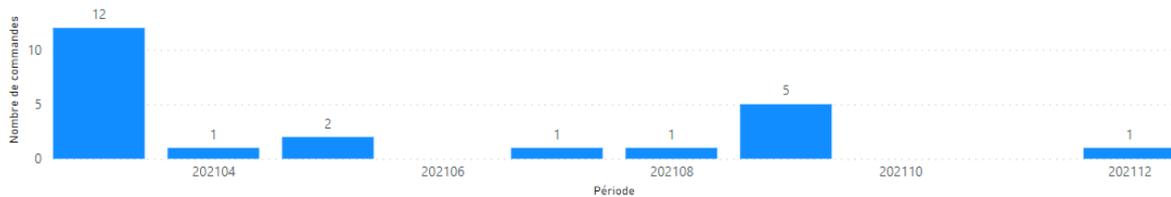
Repartition commandes net ● Moins de 30 jours ● Entre 30 et 60 jours ● Entre 60 et 90 jours ● Supérieur à 120 jours ● Entre 90 et 120 jours

3.6.1.2 Sur les offres passives

En 2021, Covage Somme a procédé à 23 mises en service en passif, dont 12 renouvellements. Pour rappel, en année 2020, le nombre de mises en service passif s'élevait à 63. Le graphique ci-dessous permet de visualiser le nombre de mises en service chaque mois.

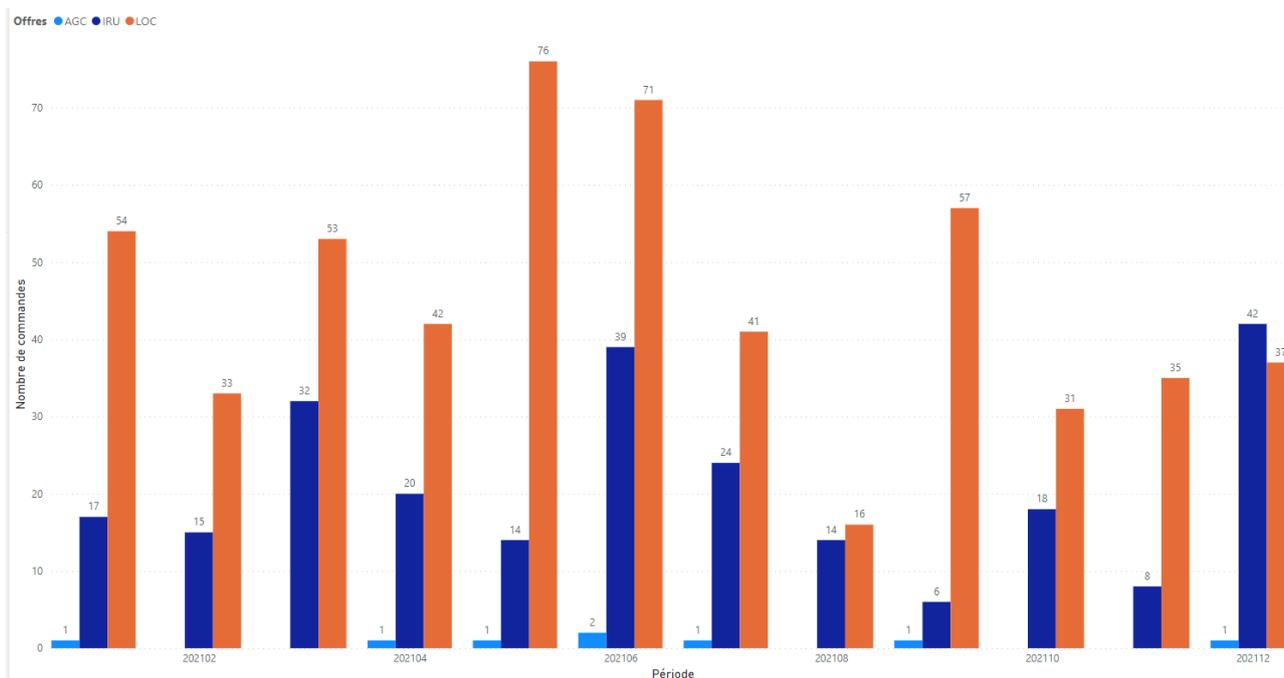
Nombre de mises en services de liens passifs

Typologie demande ● Activation





Pour les nouvelles mises en service, le graphique ci-contre distingue celles liées aux commercialisations de locations de fibre de celles correspondant à la vente d'IRU :



3.7 Perspectives commerciales sur l'année à venir

FTTH

L'année 2022, sera dans la continuité de la mise en conformité avec la décision n°2020-1432 de l'Arcep, dans l'harmonisation des offres sur réseau FTTH avec celles déjà présentes sur les autres territoires du groupe Altitude Infrastructure et dans l'innovation.

Pour mieux adresser les besoins des entreprises exigeantes en matière d'usage Internet, une offre d'accès à la ligne passif en fibre dédiée avec GTR 4H0 et en option 4HNO sera disponible sur les DSP.

L'Offre de Co-investissement et d'Accès à ligne FTTH d'Altitude Infrastructure V4.0, associée au STOC V2 d'Altitude Infrastructure remplacera l'offre de Co-investissement et d'Accès à la ligne FTTH Covage en vigueur permettant l'homogénéiser les offres FTTH du groupe et de finaliser la conformité de la DSP avec nos obligations réglementaires.

La nouvelle offre intégrera notamment les pénalités redevables en cas de non tenue des engagements d'Altitude Infrastructure en matière de Qualité de Service de production et de service-après-vente.

Enfin, nous n'oublions pas les nouveaux usages. Le raccordement des Antennes et celui des objets connectés vont également bénéficier de la capillarité du réseau BLOM en complémentarité du réseau BLOD. Des solutions techniques vont être testées sur cette année 2022 permettant d'aboutir sur de nouvelles offres.

FTTO

L'enjeu pour 2022 sera de maintenir l'attractivité du réseau Covage Somme face à la pression concurrentielle.

Pour cela, le groupe Covage prévoit

- La mise en œuvre d'un nouveau catalogue de services,
- La poursuite des travaux d'optimisation des process de commandes et d'amélioration de l'expérience client,
- Le renforcement des outils d'éligibilité.

En outre un travail de fond sera mené en 2022 avec le Délégrant pour élargir les zones forfaitaires de manière à renforcer l'attrait du réseau Public et son accès à un maximum d'entreprises.



VOLET FINANCIER



4 VOLET FINANCIER

4.1 Principaux indicateurs de l'année 2021

Les principaux indicateurs économiques ont évolué pendant l'année N comme ceci :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Marché adressable (clients) FTTO > 5 salariés	5 382	5 382	5 382	5 382	5 382	5 382	5 382	5 382	5 382	5 382	5 382	5 382
Parc clients FTTO	1 625	1 644	1 682	1 713	1 737	1 755	1 765	1 784	2 214	2 230	2 269	2 268
Part de marché (%) FTTO	30%	31%	31%	32%	32%	33%	33%	33%	41%	41%	42%	42%
ARPU (€) - FTTO moyenne	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181
Marché adressable (prospects) FTTH	64 764	66 662	70 211	70 545	72 046	74 945	78 179	79 369	81 440	82 862	85 183	86 390
Parc clients FTTH	21 963	23 262	24 243	25 635	26 981	27 991	29 379	30 797	32 303	33 985	35 564	37 112
Part de marché (%) FTTH	33,91%	34,90%	34,53%	36,34%	37,45%	37,35%	37,58%	38,80%	39,66%	41,01%	41,75%	42,96%
ARPU (€) - FTTH	16,1	15,9	15,9	15,8	15,8	18,8	20,9	20,8	20,8	20,6	20,5	20,5

4.2 Rappel des règles de comptabilité retenues

4.2.1 Principes généraux

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement ANC n°2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général et plus particulièrement selon les dispositions relatives aux immobilisations faisant l'objet d'une concession de service public.

4.2.2 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lors de la construction de l'infrastructure passive de télécommunications, celle-ci est en immobilisations en-cours. A la date de mise en service du réseau, elle est inscrite en « immobilisations mises en concessions ». Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Ainsi, les immobilisations non renouvelables sont amorties sur la durée de la délégation de service public et les immobilisations renouvelables sont amorties selon leur durée d'utilisation propre.

Dès lors que le réseau a été réceptionné, un test de perte de valeur des immobilisations mises en concession est réalisé de façon annuelle. Ce test vise à s'assurer que la valeur actuelle des immobilisations mises en concession demeure supérieure à la valeur nette comptable de celles-ci. La valeur actuelle est déterminée à partir de l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés que la société s'attend à obtenir des immobilisations testées. Ce test n'a pas conduit à la comptabilisation d'une dépréciation, en plus de l'amortissement linéaire, des immobilisations mises en concession. La provision pour renouvellement est constituée sur les immobilisations renouvelables du fait du maintien au niveau exigé par le service public, du potentiel productif. Cela vise en particulier les équipements permettant l'activation du réseau.

Les travaux de raccordement sont inscrits en investissements au fur et à mesure qu'ils sont réalisés. Les entités en phase de déploiement procèdent à l'immobilisation des frais financiers engagés pour le financement de l'infrastructure.

4.2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et évaluées au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché. De fait compte tenu des procédures de cession appliquées en fin d'exercice, ces deux valeurs sont identiques.

4.2.4 Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas à la clôture pour analyser le niveau de risque de non-recouvrement. En fonction de cette appréciation, une provision est comptabilisée en cas de risque de non-recouvrement.

4.2.5 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation née du risque.

4.2.6 Chiffre d'affaires

Les frais d'accès facturés aux clients sont inscrits en produits de l'exercice au cours duquel la prestation de raccordement est réalisée, en sus des prestations de services. Le prix de cette prestation est indépendant du coût des raccordements venant valoriser le réseau, et s'analyse comme un droit à raccordement, élément du prix de la prestation venant contribuer au financement des investissements réalisés au même titre que les locations de fibres ou services de bande passante.

Les prestations de services sont comptabilisées conformément aux différents contrats signés. La date de mise en service correspond au début de la prestation qui est facturée selon les modalités contractuelles.

Le produit de la vente des I.R.U. (Indefeasible Right of Use) est étalé sur la durée du contrat de location.

4.2.7 Résultat courant

Le résultat courant comprend le résultat de l'exploitation ainsi que les produits et les charges liés au financement des activités. Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent tels que les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture de sites et les charges de restructuration.

4.3 Compte de résultat

4.3.1 Comparaison par rapport à l'année précédente

Le compte de résultat de l'année 2021 est le suivant :

Compte de résultat (k€)	2020 Réel	2021 Réel	2022 Budget
Chiffres d'affaires FTTO	4 109	4 328	4 721
Chiffres d'affaires FTTH	3 133	5 803	8 600
Chiffre d'affaires Hosting	653	93	55
Chiffre d'affaires	7 895	10 223	13 377
Dépenses	(6 798)	(9 405)	(11 474)
EBE	1 097	818	1 902
<i>Amortissement</i>	(811)	(1 387)	(1 430)
Résultat brut d'exploitation	286	(568)	-
<i>Résultat financier</i>	(74)	(43)	(123)
<i>Résultat Exceptionnel</i>	(905)	(879)	(912)
Résultat net avant impôt	(693)	(1 491)	(563)
Résultat net comptable	(693)	(1 491)	(563)

Malgré une augmentation du chiffre d'affaires de 30%, la DSP connaît une détérioration de son résultat net par rapport à 2020 expliquée essentiellement par 3 points :

- L'augmentation des coûts de RODP notamment lié à un rattrapage de facturation antérieure
- L'augmentation de la redevance d'affermage qui suit l'évolution des prises affermées
- La marge négative des reventes de raccordements à Somme Numérique (marge de -10% sur 2021) au regard du volume

Ces augmentations de charges génèrent une dégradation du résultat net de -800K€.

A noter que les amortissements sur les biens FTTH vendus à Somme Numérique sont compris dans les amortissements mais retraités en éléments exceptionnels à hauteur de 280,5K€.

4.3.2 Recettes

Les recettes de l'année 2021 se répartissent de la manière suivante :

Chiffre d'Affaires (k€)	2020 Réel	2021 Réel	2022 Budget
FTTO active	2 030	2 477	2 673
FTTO passive	1 860	1 565	1 785
FTTO	3 889	4 042	4 458
FTTH active	892	683	528
FTTH passive	2 188	4 603	6 690
FTTH	3 080	5 286	7 218
Hébergement	598	71	55
CA récurrent	7 567	9 399	11 730
FTTO active	210	268	202
FTTO passive	9	18	61
FTTO	219	286	264
FTTH active	34	66	2
FTTH passive	20	451	1 381
FTTH	54	516	1 383
Hébergement	55	22	-
CA non récurrent	328	824	1 646
CA total	7 895	10 223	13 377

Le chiffre d'affaires de Covage Somme progresse de 30% (+2,3M€) en 2021 par rapport à 2020 pour atteindre 10,2M€ et s'explique par plusieurs facteurs :

- Progression du chiffre d'affaires FTTH de 85% (+2,6M€) pour atteindre 5,8M€
- C'est l'offre passive récurrente qui permet cette nette hausse avec une progression de +110% (+2,4M€) avec 4,6M€ de Chiffre d'affaires. L'offre d'accès à la ligne bénéficie d'un effet volume générant une hausse de chiffre d'affaires de +92% (+1,8M€) avec un parc moyen qui passe de 8499 à 15712 clients et un chiffre d'affaires de 3,7M€. Quant à l'offre de co-investissement, elle prend de plus en plus de poids dans l'offre passive totale passant de 22% à 45% de clients (moyenne de 9466 clients) avec une progression de 250% (+0,6M€) pour atteindre un Chiffre d'affaires de 0,9M€ (chiffre d'affaires lissé) : après l'arrivée forte en 2020 de FREE qui complète en 2021 son co-investissement chez Covage Somme, SFR arrive à son tour en co-investissement pour un montant HT de 5,5M€.



- L'offre active récurrente quant à elle, est en baisse de 23% (-208K€) pour atteindre 0,6M€ de chiffres d'affaires. Les fournisseurs d'accès internet tels que Vitis, Nordnet et Coriolis sont ceux qui connaissent le plus de pertes d'abonnés.
- Les fees augmentent fortement de +463K€ pour atteindre 0,6M€
- Augmentation du chiffre d'affaires FTTO de +5% (+0,2M€) pour atteindre 4,3M€

Malgré 63 résiliations en offre activée FTTO, le parc de clients fin de période sur cette même offre évolue de 1290 fin 2020 à 1820 fin 2021 : 6 opérateurs génèrent 87% de la hausse du chiffre d'affaires de l'offre activée récurrente (+448K€) : il s'agit de Bouygues Telecom (+117K€), Linkt (+97K€), Orange (+81K€), Teloise (+50K€) et Coriolis (+45K€)

Les frais d'accès au réseau en offre active FTTO progresse également de + 58K€

On peut noter un nouveau co-investissement signé avec le CHU de Amiens pour 387K€ (Chiffre d'affaires lissé jusqu'en 2036). Cette nouvelle offre passive ne suffit pas pour réduire la baisse du chiffre d'affaires récurrent passif (-295K€) qui s'explique par une reprise de provision de 2020 non justifiée pour 308K€ (erreur outil des commandes)

- Baisse du chiffre d'affaires hosting de -86% (-0,6M€) pour atteindre 93K€

Elle s'explique principalement par une régularisation de chiffre d'affaires sur 2020 pour l'hébergement de Orange concernant des années antérieures (202K€ impacté sur 2020) non reproduit en 2021 et une facture non émise pour 202K€ sur 2021 à l'égard de Orange (NRA MED) (régularisation sur 2022)

Le tableau ci-dessous permet de visualiser le top des opérateurs par chiffre d'affaires :

Top 10 opérateurs (FTTH et FTTO)	CA 2021 (k€)
SOMME NUMERIQUE	477,4
ADISTA	321,0
BOUYGUES TELECOM	279,4
LINKT	264,7
SFR	249,1
NORDNET	235,5
VITIS	165,4
METROPTIC CHEZ NC NUMERICABLE	163,1
K.NET	154,3
NEURONNEXION	123,8
Chiffres d'affaires généré par du co-investissement :	
SFR	328,3
IFT	211,0

Notons l'arrivée de SFR en co-investissement en 2021 pour 5,5M€ et IFT pour 828K€ et comptabilisés avec du chiffre d'affaires lissé.

4.3.3 Charges

Les charges de l'année 2021, par rapport au budget et à l'année précédente sont les suivantes :

Charges (k€)	2020 Réel	2021 Réel	2022 Budget
Coûts passifs FTTO	(1 628)	(1 201)	(1 585)
Coûts actifs FTTO	(483)	(565)	(528)
Coûts passifs FTTH	(162)	(291)	(581)
Coûts actifs FTTH	(162)	(1 646)	(1 323)
Coût d'exploitation technique	(2 435)	(3 702)	(4 016)
Redevance d'affermage	(3 048)	(3 984)	(5 642)
Coût de commercialisation	0	(10)	(30)
Frais de contrôle	(55)	(56)	(57)
Assistance générale	(1 263)	(1 285)	(1 349)
Assurances	(100)	(115)	(127)
Locaux	(92)	(118)	(152)
Fonctionnement	(0)		
CAC	(6)	(8)	(8)
Taxes	(15)	(27)	(53)
Divers	216	(100)	(39)
Frais généraux	3	(368)	(380)
Total Expenses	(6 798)	(9 405)	(11 474)

Les OPEX augmentent de 39% (- 2,6M€) et se justifient principalement ainsi :

Coûts passifs FTTO :

En augmentation de 52% par rapport à 2020 (-1,2M€), cette évolution s'explique notamment par la hausse des redevances d'occupation des sols

En effet, 1M€ d'augmentation concernent spécifiquement la facturation du syndicat mixte de Somme Numérique et notamment un rattrapage de facturation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour la partie fluviale pour 0,7M€

Coûts actifs FTTO :

La principale évolution de ce poste se situe au niveau de la maintenance des équipements actifs de +38% (-133K€), qui évolue en partie selon le parc client (nombre de terminaux clients en activité).

Dépenses générales :

Elles évoluent à la hausse (-0,3M€) du fait d'extournes en 2020 sur des risques tiers de 2019 non avérés.



Redevances d'affermage :

La provision de redevance d'affermage augmente de 30% (-0,9M€) en lien avec l'évolution des prises FTTH éligibles.

Les principaux fournisseurs classés par le montant de charges est le suivant :

Top 10 fournisseurs	Dépense 2021 (€)
SOMME NUMERIQUE	4 354 859
CIRCET	504 892
EDF PRO	150 536
AMIENS METROPOLE	135 344
SANTERNE NORD TELECOMS	84 680
SPIE FACILITIES	68 137
ORANGE	49 828
VINCI ENERGIES	43 633
SUEZ Eau France	13 913
DEKRA INDUSTRIAL	13 270

Les charges intragroupe issues des conventions d'assistances sont les suivantes :

Conventions IntraGroupe	Détail des Coûts	Calcul/Justification	Montants 2021 k€
Assistance Générale			
Part Fixe	1 285 k€ de coût fixe	1 285k€ facturé pour l'année 2020	1 285
MOE raccordements	6% des raccordements FTTO (Actif et passif)	455 K€ coûts racco FTTO x 6% MOE = 27 K€	27
Assurances	Facturation fixe Annuel (selon le poids CAPEX CA)	facturation annuel 100 k€	100
Contrat de prestation techniques FTTO			
Collecte	60 k€ de part fixe annuel	60 k€ fixe annuel	60
Interconnexion POP Nationaux	15 k€ de part fixe annuel	15 k€ fixe annuel	15
Transit IP	3 k€ de part fixe annuel	3 k€ fixe annuel	3
Maintenance Equip Actifs	Grille tarifaire	Selon Bordereau Prix Unitaire	550
Contrat de prestation techniques FTTH			
Maintenance Actif FTTH	9% des Equip Actifs bruts cumulés	Investissement cœur de réseau FTTH cumulé 870 k€	125
Hotline FTTH	0,5€ HT mensuel par prises commercialisées et par an	0,5€ * 12 mois 28958 prises moyennes	173
Supervision FTTH	0,25€ HT mensuel par prises commercialisées et par mois	0,25€ * 12 mois * 28958 prises moyennes	43
Convention de mise à disposition du SI			
Part Fixe	100 k€ fixe/an (FTTO/FTTH)	100 k€ fixe annuel	100
Part complémentaire	4€ par prise déployée	4€ * 76610 prises	306
Part variable	1,20€ par prises commercialisées	1,2*28958 prises commercialisées	347

4.4 Patrimoine et Bilan

4.4.1 Investissements

Les investissements réalisés en 2021 se décomposent comme ceci :

Investissements (k€)	2020 Réel	2021 Réel
Raccordements FTTO	(850)	(455)
Raccordements FTTH	(33)	(2 695)
Extensions	5	(32)
<i>Shelters</i>	(248)	(160)
<i>Dévoiements</i>	(157)	(318)
<i>Equipements centraux Bande passante</i>	(1 594)	333
<i>Equipements centraux FTTH</i>	(17)	(535)
<i>Autres</i>	-	(105)
<i>FTTH Right of use (affermage)</i>		(150)
Autres	(2 017)	(935)
Investissements complémentaires	(2 895)	(4 117)
<i>Premier établissement</i>	(58)	(210)
Investissements premier établissement	(58)	(210)
Total Capex	(2 953)	(4 327)

Les 2,6M€ de raccordements FTTH concernent des provisions pour factures non parvenues sur des raccordements FTTH et donc ne pouvant pas encore être cédés à Somme Numérique.

4.4.2 Bilan

Le Bilan de 2021 est le suivant :

Bilan (k€)	2020 Réel	2021 Réel
Immobilisations brutes	136 935	158 443
Amortissements et provisions	-29 666	-34 646
Créances clients	7 247	4 882
Autres créances	1 807	2 746
Trésorerie	2 445	4 654
Charges constatées d'avance	85	
Total Actif	118 853	136 079
Capital	250	250
Réserve	688	688
Report à nouveau + résultat	-3 061	-4 552
Avances conditionnées	94 802	112 588
Caducité	293	506
Dettes financières	2 513	2 095
Dettes d'exploitation	4 992	10 858
Dettes diverses	8 977	4 329
Produits constatés d'avance	9 400	9 317
Total Passif	118 853	136 079

- Les immobilisations brutes comprennent 145M€ d'investissements FTTH en affermage.
- Le délai de recouvrement moyen des clients est de 68 jours.
- Les autres créances concernent des créances de TVA déductible.
- Les "avances conditionnées" concernent la dette vis-à-vis du délégant concernant les biens affermés retraitant les amortissements.

La DSP de la Somme est toujours en amortissement de l'emprunt initial.

Concernant les dettes fournisseurs pour 10M€, 4,6m€ concernent une dette de redevance d'affermage et 1,3M€ de dette vers Somme Numérique.

4.5 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie pour 2021 est le suivant :

Tableau de flux de trésorerie		2020	2021
Résultat net		-693	-1 491
=/- dotation aux amortissements		811	1 387
Variation du besoin en fond de roulement de l'activité		7 937	4 963
Flux net de trésorerie généré par l'activité		8 055	6 350
Investissements		-2 953	-4 327
Variation du besoin en fond de roulement d'investissement		-1 695	605
Flux net de trésorerie lié aux investissements		-4 648	-3 722
Comptes courants		-2 071	
Emprunts bancaires		-439	
Intérêt à payer		-9	-419
Flux net de trésorerie lié aux financements		-2 519	-419
Variation de trésorerie nette		889	2 209
Position de trésorerie initiale		1 556	2 445
Flux de trésorerie		889	2 209
Position de trésorerie finale		2 445	4 654

4.6 Flux entre le délégataire et le délégant

4.6.1 Redevances versées au délégant

Les redevances de l'année 2021 sont les suivantes :

Redevances (k€)	2020	2021
Redevance d'affermage	3 048	4 290
Frais de contrôle	55	56
Total redevances	3 103	4 346

Dans le détail :

Détail des redevances RA 2021:	k€		
R1 : 750K€/an	750 000		
R2 : 150K€/an	150 000		
R3 : 20€/prise éligible/an	1 532 200	76 610	Moyenne des prises éligible par mois
R4 : CA>5M€	714 504		6% CA au dessus de 5 M€ soit 5,223 plus CA Raccordements FTTH soit 6,681 M€
R5 : 12€/prises FTTH	347 496	28 958	Moyenne des prises commercialisables éligible par mois
R6 : 19,78/sites GFU/FTTH raccordés	741 691	37 497	prises et sites GFU raccordés
R7 : amortissement actifs	54 236		
Total des redevances facturés par le délégant	4 290 127 €		

4.7 Inventaire des biens de retour

Les biens de retour de l'année 2021 se décomposent de la manière suivante :

	Valeur brute	Cumul amortissement	Valeur nette
1er établissement	1 262 407	250 515	1 011 891
Dévoiements	606 742	61 681	545 061
Extensions réseau	457 102	22 306	434 796
Matériel actifs - cœur de réseau	2 685 313	860 047	1 825 266
MOE raccordements	563 545	46 376	517 169
Raccordements	4 085 665	750 915	3 334 750
Shelters	505 693	45 044	460 649
Total général	10 166 467	2 036 884	8 129 583

La VNC présentée est celle connue au 31/12/2021. Les montants seront donc amenés à être modifiés sur les prochains exercices.

L'inventaire complet des biens de retours est disponible en ANNEXE 2

4.8 Engagements à incidence financière du délégataire

La société Covage Somme n'a pas de salarié en propre. L'ensemble des collaborateurs sont détachés de la société Covage Networks.

4.9 Retour à meilleure fortune

Le compte de réserve n'est pas alimenté en 2021



Annexes



ANNEXES

ANNEXE 1 - Rapport des commissaires aux comptes

ANNEXE 2 - Inventaire détaillé des biens de retour, de reprise et propres au 31/12/2021

ANNEXE 3 - Données d'occupation du réseau

ANNEXE 4 - Liste des opérations réalisées dans le cadre des maintenances préventives

ANNEXE 5 - Liste des opérations d'enfouissement et de dévoiement initiées en 2021

ANNEXE 6 - PCA 2021

DEFINITIONS

« APS » ou « Avant-projet sommaire » :

Etudes permettant la description des infrastructures et travaux à réaliser pour l'établissement du Réseau sous maîtrise d'ouvrage du Délégitaire.

« APS » ou « Avant-projet sommaire » :

Etudes fines et définitives permettant la description des travaux qui seront engagés sur cette base sous la maîtrise d'ouvrage du Délégitaire.

« Boucle locale optique mutualisée » ou « BLOM » :

Ainsi que défini par l'Agence du Numérique, le réseau d'infrastructures passives qui permet de connecter en fibre optique l'ensemble des Logements d'une zone donnée depuis un nœud unique, le NRO. La BLOM s'étend ainsi du NRO jusqu'aux DTIO installés dans chaque logement de la zone desservie. La BLOM permet aussi le raccordement en fibre optique des sites techniques ne correspondant ni à des logements ni à des locaux à usage professionnel, tels que les points hauts (mobile, BLR), les éléments de la ville intelligente (vidéosurveillance, antennes wifi, gestion de l'éclairage urbain, gestion du trafic routier) etc. La topologie du réseau de BLOM est caractérisée par l'existence d'un nœud intermédiaire de brassage, le sous-répartiteur optique (SRO), en aval duquel chaque logement ou local à usage professionnel peut être desservi en continuité optique. La BLOM est dimensionnée pour permettre de proposer des accès de type résidentiel pour l'ensemble de logements et locaux à usage professionnel desservis, en utilisant des technologies d'activation point-à-multipoint (type GPON). On parle alors d'accès FttH ou FttH-pro. La BLOM est ainsi communément appelée « réseau de desserte FttH » ou simplement « réseau FttH ». Pour les besoins spécifiques des sites prioritaires, la BLOM est également dimensionnée pour permettre sans déploiement de nouveaux câbles de fibre optique supplémentaires, la réalisation de lignes optiques point-à-point du NRO jusqu'aux sites concernés. On parle alors d'accès FttE (Fibre jusqu'à l'entreprise).

« Câblage Client final » :

Ensemble composé d'un câble de fibre optique installé entre le PBO et le DTIO, y compris le DTIO, et de la mise à disposition d'une fibre optique au minimum au niveau de ce DTIO. Un Câblage Client final dessert un Logement raccordable.

« Client final » ou « Utilisateur final » :

Toute personne physique ou morale cliente d'un Opérateur Usager et qui ne fournit pas elle-même de réseaux de communications électroniques ou de services de communications électroniques accessibles ou public.

« Colonne montante » :

Ensemble homogène situé dans les parties privatives d'un Immeuble, desservant des Logements situés sur un ou plusieurs étages et constitué d'un ou plusieurs câbles en fibre optique et des PBO qui sont raccordés aux câbles précités.

« Convention fibre » :

Contrat établi entre l'Opérateur d'immeuble et un gestionnaire ou propriétaire, détaillant l'ensemble des modalités, notamment techniques et juridiques, relatives à l'installation, la gestion, l'entretien ou au remplacement de Lignes permettant de desservir un ou plusieurs Clients finaux dans un Immeuble ou un Lotissement.

« Délai moyen d'activation FTTO » :

Nombre de jours ouvrés entre la date de la commande et la date d'activation du service.

« Délai moyen de raccordement » :

Nombre de jours ouvrés entre la date de la commande et la date du CRMAD.

« Densification » :

Opérations réalisées par le Délégué afin de rendre éligibles :

- les Logements dépendant d'une ZASRO et construits après la Mise en service de ladite ZASRO ;
- ou les Logements nécessitant la création d'une nouvelle ZASRO.

« Desserte FttH » :

Éléments du Réseau correspondant à un ensemble de BLOM.

« Desserte FttN » :

Opération consistant à installer un nouveau nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA) plus près des abonnés, généralement à côté d'un sous-répartiteur. Ce nouveau NRA devient alors le nœud au niveau duquel sont activés les accès haut débit DSL pour les abonnés concernés.

« Desserte FttE » :

Éléments du Réseau déployés conformément à l'ingénierie « Pré-BLOM » définie par la Mission Très Haut Débit, et visant à proposer des Services de type FttE.

« DICT »

Déclaration de travaux remise par tout exécutant de travaux aux exploitants de réseaux situés à proximité du chantier qu'il prévoit, en vue de connaître précisément la localisation des réseaux et d'obtenir des recommandations particulières de sécurité relatives à la présence de ces ouvrages.

« Dispositif de terminaison intérieure optique » ou « DTIO » :

D'après l'Agence du Numérique, l'élément optique passif situé à l'intérieur du logement ou local à usage professionnel qui constitue la frontière entre la BLOM, qui relève de la responsabilité de l'opérateur de réseau et la desserte interne du local, qui relève de la responsabilité de l'abonné. Le DTIO est généralement placé au niveau du tableau de communication, dans la gaine technique du local. Il matérialise le point optique connecté au niveau duquel est raccordé l'équipement actif optique fourni par l'opérateur usager à son abonné. Au terme de la décision n° 2015-0776 de l'Arcep, il s'agit bien de l'extrémité de la Ligne sur laquelle porte l'obligation d'accès imposée par les décisions de l'Arcep n° 2009-1106 et 2010-1312, à savoir le point de livraison du Câblage Client final situé dans le Logement FttH.

« Durée moyenne de rétablissement » :

La durée moyenne de rétablissement est établie par typologie de services car elle doit être exprimée au regard de l'engagement de GTR correspondant. Elle est calculée comme la moyenne des durées d'incidents sur la période considérée. Les tickets d'incidents pris en compte pour ce calcul sont les Tickets Critiques (avec coupure de service) et Avérés (sous la responsabilité de Covage), appelés TCA ci-après.

Ainsi Durée moyenne de rétablissement = Somme des Durées de coupure de chaque TCA (T1-T0-temps de gel) / Nb de TCA

« Extension » :

Déploiements complémentaires du Réseau permettant de faire passer un ensemble de Logements éligibles d'un statut de Logement raccordable sur demande à un statut de Logement raccordable. Ces travaux sont matérialisés par la pose différée de PBO faisant suite à la demande d'un Usager ou conformément aux engagements du Délégué.

« Immeuble » :

Bâtiment ou ensemble de bâtiments pour lequel un opérateur a signé une Convention fibre avec le gestionnaire d'immeuble permettant l'installation d'une Colonne montante.

« Fichier IPE » :

Fichier d'Informations Préalables Enrichies établi périodiquement par le Délégué permettant de qualifier le statut des différents Logements par rapport à l'état du déploiement du Réseau et la disponibilité de Services.

« FTTO » :

Un réseau de communications électroniques FTTO (Fiber To The Office) désigne une infrastructure dédiée à la Desserte en fibre optique des entreprises et des sites publics. Les offres de services FTTO, basées sur cette infrastructure dédiée, permettent de répondre aux exigences spécifiques des entreprises et des sites publics, avec des engagements forts de qualités de service (débits garantis), de disponibilité (rétablissement de service en cas de d'incident dans un délai défini contractuellement) et de sécurité.

« Ligne » ou « Ligne FttH » :

Liaison passive d'une Plaque FttH constituée d'un ou de plusieurs chemins continus en fibre optique et permettant de desservir un Client final.

« Liaison FttN » :

Liaison optique entre un répartiteur téléphonique et un site FttN.

« Logement » ou « Prise » :

Logement ou local professionnel ou local à usage mixte situé dans un Immeuble, un Lotissement ou un pavillon.

« Logement éligible » ou « Prise éligible » :

Logement pour lequel le Point de mutualisation est relié à son NRO de rattachement et pour lequel il manque le seul Raccordement final et un éventuel brassage ou Point de mutualisation pour avoir une continuité optique entre ledit NRO et la Prise terminale optique ; les Logements éligibles incluent les Logements raccordables et Logements raccordables sur demande.

« Logement raccordable » ou « Prise raccordable » :

Logement pour lequel il existe une continuité optique entre le Point de mutualisation et le Point de branchement optique.

« Logement raccordable sur demande » ou « Prise raccordable sur demande » :

En cohérence avec la recommandation de l'Arcep du 7 décembre 2015, un Logement pour lequel l'existence d'une continuité optique entre le Point de mutualisation et le Point de branchement optique nécessite la préexistence d'une demande d'un Usager pour le compte d'un Utilisateur final avant réalisation des travaux.

« Logement raccordé » ou « Prise raccordée » :

Logement pour lequel il existe une continuité optique entre le Point de mutualisation et la Prise terminale optique.

« Marché adressable FTTO » :

Il s'agit de l'emprise du réseau. Il comprend le nombre de sites ou d'entreprises de plus de six salariés pouvant être raccordés au réseau.

« Mise en service » :

Ouverture à la commercialisation des Lignes FttH. Conformément à la réglementation et à la décision n° 2010-1312 de l'Arcep, le Délégué ne peut commencer la mise en service commerciale de ces Boucles locales optiques qu'après un gel de trois mois à la suite de la réception d'une ou plusieurs Plaques FttH ou sous-ensembles de Plaques FttH.

« NOC » :

Network Operation Center, désigne le Centre de Supervision et d'Exploitation du réseau et des services usagers.

« Noeud de raccordement d'abonnés » ou « NRA » :

Lieu, généralement localisé au sein d'un bâtiment dédié où se terminent toutes les connexions entre le réseau téléphonique filaire et la terminaison cuivre vers les abonnés au service cuivre (téléphonie, internet). Ce site est communément appelé le répartiteur téléphonique ou le central téléphonique.

« Noeud de raccordement optique » ou « NRO » :

Noeud extrémité de la BLOM, qui rassemble à la fois, le répartiteur de transport optique (RTO), des infrastructures d'hébergement des équipements actifs des opérateurs clients (emplacement, énergie, etc.) et un point d'accès à un ou plusieurs réseaux de collecte en fibre optique. Les Usagers peuvent ainsi se raccorder au NRO, y installer leurs équipements actifs et collecter les flux de données des Utilisateurs finaux.

« Nombre d'activations FTTO en année N » :

Qu'il s'agisse de commandes de liens activés ou passifs, il comprend l'ensemble des commandes (*i.e.* soit les nouveaux raccordements et les demandes de modification de service) reçues et traitées en année N.

« Nombre de NRO en année N » :

Il comprend les NRO disposant du statut « Déployé » dans le fichier IPE et dont au moins une ligne en zone arrière dispose d'un J3M échu avant le 31 décembre de l'année N.

« Nombre de PM en année N » :

Il comprend les PM dont la date de mise à disposition mentionnée dans le fichier IPE est antérieure au 31 décembre de l'année N.

« Nombre de raccordements OI/STOC en année N » :

Ensemble des raccordements qui, au 31 décembre de l'année N, ont fait l'objet d'un CRMAD.

« OCEN »

Opérateur Commercial d'Envergure Nationale

Désignent les 4 grands **opérateurs** nationaux présents commercialement sur les réseaux de fibre à l'abonné grand public (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR).

« Opérateur d'immeuble » ou « OI » :

Toute personne chargée de l'établissement ou de la gestion d'une ou plusieurs Lignes dans un Immeuble ou dans un Lotissement, notamment dans le cadre d'une Convention fibre signée avec le propriétaire, le syndicat de copropriétaires ou l'association syndicale libre.

« Opérateur commercial » ou « OC » :

Opérateur de communications électroniques déclaré en vertu de l'article L.33-I du Code des postes et des communications électroniques, qui commercialise des services de communications électroniques.

« Opérateur de communications électroniques » :

Toute personne physique ou morale exploitant un réseau de communications électroniques ouvert au public ou fournissant au public un service de communications électroniques (au sens du 15° de l'article 1.32 du Code des postes et des communications électroniques).

« Opérateur de Point de mutualisation » :

Opérateur d'immeuble chargé de l'établissement ou de la gestion d'une ou plusieurs Lignes d'une ZASRO.

« Opérateurs et usagers présents sur le réseau en année N » :

Opérateurs et usagers bénéficiant au moins d'un service sur le réseau au 31 décembre de l'année N.

« Opérateurs FTTH présents sur le réseau en année N » :

Opérateur offrant des services à au moins un client final sur le réseau avant le 31 décembre de l'année N. Ainsi, un opérateur hébergé dans les locaux techniques du réseau au 31 décembre de l'année N, n'est pas en l'espèce pas considéré comme présent sur le réseau.

« Parc clients finals FTTO » :

Le nombre de clients finals raccordés au réseau et pour lesquels un ou plusieurs services sont fournis. Ainsi, une entreprise raccordée au réseau et disposant de plusieurs services n'est comptabilisée que comme un seul client final.

« Part de marché du réseau FTTO » :

Indicateur constitué par le rapport entre le nombre de clients final et le marché adressable du réseau.

« Point de branchement optique » ou « PBO » :

Noeud de la BLOM situé au plus près des Logements, à partir duquel sont réalisées les opérations de raccordement final. Dans les immeubles collectifs, le PBO est généralement installé dans les boîtiers d'étage de la colonne montante. En dehors des immeubles collectifs, le PBO est généralement installé en façade, en borne, en chambre de génie civil ou sur poteau. Par convention, le PBO est rattaché à un unique SRO.

« Premier établissement du Réseau » :

Ensemble des investissements pris en charge par le Délégitaire afin d'achever le déploiement du Réseau permettant de rendre éligibles sur chaque ZASRO les Logements existants au stade de la réalisation de ces travaux. Le Premier établissement du Réseau inclut la réalisation des travaux d'Extension, mais n'inclut pas la réalisation des Raccordements finals ainsi que les opérations de Densification.

« Prise raccordable en année N » :

Sont considérées comme des prises raccordables au 31 décembre de l'année N toutes les prises qui disposent du statut de « prise déployée » ou de « prise raccordable à la demande » dans le fichier IPE et dont la mise en service commerciale (J3M échu) est intervenue avant le 31 décembre de l'année N.

« Prises commercialisées et nombre de clients en année N » :

Sont comptabilisés comme des prises commercialisées ou des clients finals sur le réseau en année N, les commandes FTTH traitées pour lesquelles Covage a reçu, avant le 31 décembre de l'année N, un CRMAD (pour les raccordements réalisés en mode OI) ou un CRMES (pour les raccordements réalisés en mode STOC).

« Prises de commande FTTO » :

Ensemble des commandes traitées, et ce qu'il s'agisse de nouvelles commandes, de commandes modificatives (e.g. changement de débit pour une offre activé) ou de migrations de parc.

« POP » :

Point of presence, désigne un Noeud réseau permettant le raccordement des Usagers pour rapatrier leur trafic.

« PTO » ou « Prise Terminale Optique » :

Conformément à la décision n° 2015-0776 de l'Arcep, le ou les socles de communication présentant au moins un connecteur optique constituant la prise située à l'intérieur du logement

ou local à usage professionnel sur laquelle l'Usager branche généralement l'ONT (« box »), bien que la présente définition désigne un équipement générique et non un élément de réseau. Le DTIO constitue la première PTO au sein du Logement FttH. Toutefois, l'Usager peut décider d'installer une ou plusieurs autres PTO au sein dudit Logement FttH.

« Raccordement final » ou « Raccordement terminal » :

Opération consistant à installer un câble de brachement comprenant une ou plusieurs fibres optiques entre le PBO et le DTIO. Il comprend non seulement l'acte technique de raccordement lui-même mais également les opérations préalables (connaissance et échange des éléments nécessaires, prise de rendez-vous, ...) ainsi que celles effectuées une fois la prestation réalisée sur le terrain (intégration des données dans le SI, ...).

« Raccordement long » :

Raccordement final pour lequel l'éloignement entre le PBO et la limite du domaine privé est supérieur à 90 mètres. Un Raccordement long peut faire l'objet d'une facturation complémentaire. Les Logements qui doivent faire l'objet d'un Raccordement long sont identifiés comme tels dans les bases de données du Délégué et notamment le Fichier IPE transmis par le Délégué aux Usagers et prospects.

« Réseau de communications électroniques à très haut débit » ou « Réseau de communications électroniques » ou « Réseau » :

Ensemble des ouvrages et équipements établis par le Délégué et des droits d'usage acquis par lui au titre de la Convention, ainsi que l'ensemble des ouvrages, équipements et droits d'usage mis à la disposition du Délégué par le Déléguant pour les besoins de la Convention, constitutifs d'un Réseau de communications électroniques à très haut débit objet de la présente Convention, et permettant la fourniture des Services aux Usagers.

« Réseau de distribution » :

Sous-segment de la BLOM constitué des liaisons fibre optique reliant les SRO au PBO.

« Réseau de transport » :

Sous-segment de la BLOM constitué des liaisons entre les NRO et les SRO.

« Service » :

Composante du service public délégué par le Déléguant au Délégué visant la mise à disposition du Réseau aux Usagers par le Délégué par voie conventionnelle et dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires.

« Service actif » :

Désigne un service offert aux Usagers à partir du Réseau de communications électroniques selon les conditions figurant au Catalogue de Services et qui s'appuie sur une activation du Réseau par la mise en œuvre et l'utilisation d'équipements de communications électroniques.

« Service passif » :

Désigne un service offert aux Usagers à partir du Réseau de communications électroniques selon les conditions figurant au Catalogue de Services et qui ne s'appuie pas sur une activation du Réseau et l'utilisation d'équipements de communications électroniques.

« Site FttN » :

Site permettant la modernisation du réseau téléphonique dans le cadre de l'offre PRM de la société Orange, améliorant les services haut débit proposés initialement.

« Sous-Répartiteur Optique » ou « SRO » ou « Point de Mutualisation » ou « PM » :

Nœud intermédiaire de brassage de la BLOM, en aval duquel chaque logement ou local à usage professionnel est desservi avec une fibre optique. Le SRO constitue un point de flexibilité du réseau, généralement situé au cœur des zones bâties afin de faciliter les opérations de raccordement, d'exploitation et de maintenance des lignes optiques. Un SRO

peut éventuellement être localisé au niveau du NRO pour desservir les locaux situés dans le voisinage du NRO. Par convention, le SRO est rattaché à un unique NRO. C'est au niveau du SRO que les Usagers proposant des accès de type résidentiel installent leurs coupleurs optiques nécessaires pour l'activation des technologies point-multipoints. Compte tenu des caractéristiques posées pour le SRO dans les recommandations du Plan France Très Haut Débit portant sur la conception et la topologie de la boucle locale optique mutualisée, le SRO répond aux obligations posées dans le cadre réglementaire défini par l'Arcep et à l'article L. 34-8-3 du Code des Postes et des Communications Electroniques pour ce qui concerne le point de mutualisation (PM) dès lors qu'il existe un PRDM.

« SPOF » :

Dans un système informatique, le Single Point of Failure (SPOF, ou « point unique de défaillance » en français) désigne un point dont dépend le reste du système. Aussi, dans le cas où le SPOF d'un système informatique est défaillant, l'incident peut avoir des conséquences sur l'ensemble du système qui en dépend.

« Taux de disponibilité annuel du Service » :

Ratio de temps de fonctionnement nominal du Service sur une période d'un an exprimé en pourcentage. Il est calculé comme suit :

$$\text{Disponibilité} = 100 [P - I] / P$$

« D » : signifie le taux de disponibilité effective, exprimée en pourcentage

« P » : signifie la période de calcul, exprimée en jours

« I » : signifie l'indisponibilité non programmée, mesurée par le système de gestion des pannes du Délégué, exprimée en jours

« Taux de pénétration » :

Il est le rapport entre les prises commercialisées et les prises raccordables telles que définies dans le présent glossaire.

« Tickets engageant la responsabilité du Délégué » :

Les Tickets engageant la responsabilité du délégué concernent les incidents pour lesquels le défaut se situe sur l'infrastructure ou les équipements dont le Délégué assure l'exploitation, défauts non consécutifs à une action de l'Usager ou de son Client.

A titre d'exemple, une perte de service engendrée par le débranchement du CPE sur le site du client final, ou bien par un défaut de configuration sur les équipements de l'Usager ne seront pas considérés comme engageant la responsabilité du Délégué. Ils n'impacteront donc pas les indicateurs d'exploitation (taux de disponibilité, durée moyenne de rétablissement...).

« Usager » :

Tout Opérateur ou Utilisateur de réseaux indépendants, au sens respectivement des 3° et 15°, d'une part et du 4°, d'autre part, de l'article L.32 du Code des Postes et des Communications Electroniques, souscrivant ou désirant souscrire un contrat de service auprès du Délégué.

« Utilisateur de réseaux indépendants » :

Utilisateurs de réseaux de communications électroniques réservés à l'usage d'une ou plusieurs personnes constituant un groupe fermé d'utilisateurs (GFU), en vue d'échanger des communications internes ou sein de ce groupe.

« Zone arrière de Noeud de Raccordement Optique » :

Zone géographique continue regroupant l'ensemble des immeubles bâtis ayant vocation à être desservis depuis un NRO donné dans l'hypothèse du déploiement d'une BLOM sur l'ensemble du territoire. Conformément aux recommandations du Plan France Très Haut Débit portant sur la conception et la topologie de la BLOM, la zone arrière du NRO doit, sauf exception, regrouper ou moins 1 000 Logements dans l'architecture cible 100 % FttH. À ce titre, le NRO,

ou plus spécifiquement le RTO, répond aux obligations posées dans le cadre réglementaire défini par l'Arcep pour ce qui concerne le point de raccordement distant mutualisé (PRDM).

« Zone arrière de Sous-Répartiteur Optique » ou « ZASRO » ou « Zone arrière de Point de Mutualisation » ou « ZAPM » :

Zone géographique continue regroupant l'ensemble des immeubles bâtis ayant vocation à être desservis depuis un SRO donné dans l'hypothèse du déploiement d'une BLOM sur l'ensemble du territoire.